



Mme Marta Petrusowicz, un professeur de l'Université Harvard, à Boston, montre une photo du physicien italien Francesco Piperno, hier à Montréal, où elle assistait à l'enquête préliminaire sur l'extradition de son fiancé, que les autorités italiennes accusent d'activités terroristes. Cette photo a été prise il y a quelque temps à Paris, où M. Piperno avait trouvé refuge. (Photo CP)

## Francesco Piperno à nouveau interné

par Bernard Morrier

Le physicien italien Francesco Piperno a connu de nouveaux déboires hier quand le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, a jugé préférable de ne pas lui accorder un *habeas corpus*, à la suite de son arrestation, survenue vendredi soir à l'aéroport de Mirabel, quelques minutes avant qu'il ne prenne un avion d'Air Canada à destination de Paris.

Lundi dernier, le physicien de 42 ans avait été arrêté un premier fois, sur l'ordre du juge Jacques Duros, de la Cour supérieure, relativement à des accusations comportant certains actes de terrorisme prétendument commis en Italie, avant 1979. Le juge Guy Mathieu, de la Cour des sessions, avait par la suite ordonné l'incarcération de Piperno.

Judi toutefois, le juge en chef adjoint James K. Huggess, de la Cour supérieure, jugeant sa détention illégale, parce que celle-ci n'était pas conforme au traité italo-britannique de 1873, sur lequel le Canada s'appuie, accordait à Piperno un *habeas corpus* et celui-ci mettait aussitôt le cap sur Mirabel, en pensant pouvoir y prendre un avion pour Paris le soir même.

Il devait être arrêté à l'aéroport et

ramené à Montréal où vendredi le juge Gérard Ryan de la Cour supérieure, après avoir entendu le consul d'Italie à Montréal et un magistrat de la Cour de cassation, la plus haute instance judiciaire en Italie, signait un mandat d'arrestation faisant état cette fois d'assassinats de juges et de policiers.

Hier, les avocats de Piperno ont tenté une autre fois, mais sans succès, de faire libérer leur client. Le juge Claire Barrette-Joncas a estimé que les accusations qui étaient cette fois portées contre lui, étaient bien mentionnées dans le traité d'extradition qui lie le Canada à l'Italie.

Ce n'est que lundi que ses procureurs, Me Pierre Poupard et Richard Denis, tentèrent d'obtenir un cautionnement pour Francesco Piperno, en attendant que celui-ci subisse son procès pour extradition. Il n'est pas à écarter que la décision du juge Barrette-Joncas soit portée en appel.

Huit juges au moins auront été appelés à intervenir dans cette affaire depuis l'arrivée de Francesco Piperno au Canada au début du mois.

Sa fiancée, Mlle Marta Petrusowicz, professeur d'histoire économique à Harvard, soutient que les efforts du

Voir page 12: Piperno

# Varsovie ne veut plus traiter avec Solidarité

VARSOVIE (AFP) — Il n'est plus question d'«entretiens» avec Solidarité avant la reprise de son congrès à Gdansk, ni de «coopération de partenaire à partenaire» avec ce syndicat, a déclaré le vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, dans une interview diffusée hier soir par l'agence PAP.

Pour M. Rakowski, qui est chargé au

sein du gouvernement de la coopération avec les syndicats, la première partie du congrès de Solidarité a confirmé la «transformation de ce syndicat en une organisation politique d'opposition par rapport au pouvoir existant».

Dans ces conditions, affirme-t-il en substance, «tout ce qui devrait être dit a été dit» et il n'y a plus rien de constructif

à attendre de Solidarité.

Le vice-premier ministre est tout aussi négatif quant aux perspectives de coopération avec Solidarité: «A l'heure actuelle, estime-t-il, il ne reste plus rien de cette idée. Elle est morte et son enterrement a eu lieu à Gdansk».

Interrogé sur les chances de succès d'une tentative de médiation entre le

gouvernement et Solidarité, M. Rakowski déclare «ne pas en voir la nécessité». La seule chose utile que l'ont pourrait attendre de la part d'un médiateur, affirme-t-il, ce serait de «convaincre les dirigeants de Solidarité que la voie qu'ils ont choisie ne peut mener qu'à une catastrophe».

Voir page 12: Varsovie



Des policiers de l'État de la Californie s'apprêtent à arrêter un homme en fauteuil roulant qui, en compagnie d'un groupe de pacifistes, manifestait à l'entrée principale de la centrale nucléaire de San Luis Obispo. Plus de 180 personnes ont été arrêtées hier, ce qui porte le nombre d'arrestations au même endroit à 1,290 depuis mardi dernier. (Photolaser AP)

## Feu vert pour la mise en activité de Diablo Canyon

WASHINGTON (AFP) — La commission de réglementation nucléaire (NRC) a donné hier son autorisation à la mise en activité de la centrale nucléaire de Diablo Canyon, en Californie, près de laquelle se déroulent des manifestations anti-nucléaires depuis une semaine. Le permis d'exploitation limite à 5% de sa capacité le fonctionnement de la centrale.

A la suite de cette décision, la Pacific Gas and Electric Co, propriétaire de la

centrale de Diablo Canyon, a déclaré mettre en route «immédiatement» le processus de chargement du réacteur.

Dans l'attente du feu vert de la NRC, les manifestants avaient repris hier matin leur mouvement de protestation commencé il y a une semaine en tentant de bloquer les entrées de la centrale. 180 manifestants avaient été arrêtés dans la matinée de lundi, portant à 1,290 le nombre

Voir page 12: Feu vert

## 2,300 ingénieurs huent le décret Laurin

par Lise Bissonnette

Unanimes, indignés, et affamés d'action, quelque 2,300 membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) ont convergé d'un peu partout hier soir vers l'Université de Montréal, pour manifester leur «solidarité» dans la bataille de leur corporation contre un décret gouvernemental qui l'oblige à accueillir dans ses rangs les diplômés de l'École de technologie supérieure (ETS), une constituante de l'Université du Québec.

«Je nie» et «Non à l'intégration» se lisent les affiches du ralliement qui dé-

Voir page 12: Ingénieurs

## De lucratives transactions à Laval

### 2) L'agrandissement du Parc Chomedey

par Rodolphe Morissette

tie d'un autre bureau d'avocats.

Encore ici, les transactions visées à Laval remontent au début de 1976. Construction Velum Inc. est incorporée le 27 mars 1975; Construction Jante Inc. reçoit ses lettres patentes le 8 avril 1975 et Les Placements Silène Ltée obtient sa charte fédérale le 4 octobre 1976. Les administrateurs des trois compagnies varient peu au fil des ans; on y retrouve presque toujours les mêmes personnes successivement à l'un ou à l'autre poste: MM. Mercure et Côté, Mmes Ginette Despatis-Mercure et Suzanne Côté, leurs

épouses.

Le 27 juillet 1976, Mme Pauline Charbonneau, de Laval, vend à Construction Velum Inc., alors représentée par son président, Me Mercure, quatre portions de terrain appartenant aux parties 302 et 303 de la paroisse Sainte-Rose. Il s'agit de terrains d'une superficie totale de 974,217 pieds carrés (pi. ca.), que Construction Velum Inc. paye 13 cents et demi le pi. ca., soit \$132,365 (dont \$50,000 comptant).

Un mois et demi plus tôt, Ville Laval, dans son règlement L-3147 adopté le 7 juin, annonçait qu'elle se proposait, pour agrandir le Parc industriel de Chomedey, d'acheter de gré à gré ou d'exproprier plusieurs blocs de terrains, dont font partie de bonnes portions des terrains que Construction Velum achète à Mme Charbonneau en juillet. De ces 974,217 pi. ca.

Laval est intéressée à acquérir 606,891 pi. ca. Laval offre \$121,380 pour cette dernière tranche de terrain, soit 20 cents le pied carré.

Exactement 22 jours après la transaction Charbonneau-Construction Velum du 27 juillet, Laval dépose un plan d'expropriation et fait parvenir à Mme Charbonneau (qui a gardé une hypothèque de plus de \$82,000 sur les terrains), un avis dans le même sens.

Ville Laval a fini par acheter ces 606,891 pi. ca. de Construction Velum Inc. le 29 mars 1979 et a payé à celle-ci \$126,707.60 comptant. Bref, Construction Velum a réalisé un profit substantiel de plus de \$40,000 sur un peu plus de 60% des terrains achetés en juillet 1976, non sans se garder 367,326 pi. ca. de ces derniers.

Voir page 12: Laval

## Restructuration scolaire

# Le CISM défend le statu-quo

par Paule des Rivières

Le Conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM) ne veut rien entendre des projets de restructuration scolaire que caresse présentement le gouvernement. Il privilégie à peu de choses près le statu quo.

C'est ce qu'on doit comprendre d'un rapport adopté hier soir par le CSIM intitulé «Bilan et perspectives» et qui constitue un vigoureux plaidoyer en faveur des structures actuelles, plus particulièrement de l'organisme régional qu'est le conseil scolaire.

Même si le ministère de l'Éducation n'a pas encore dévoilé publiquement ses intentions relativement au projet de réforme scolaire qu'il prépare, le CSIM ne veut pas être pris de court.

Le CSIM maintient la position qu'il a déjà adoptée en 1977, soit le maintien de

commissions scolaires catholiques et protestantes, anglaises et françaises, possiblement assorties d'un ou plusieurs petits secteurs d'écoles neutres à l'intérieur des commissions scolaires.

On se souvient que cette position était l'aboutissement des travaux d'un comité sur la restructuration scolaire dont les membres avaient éprouvé beaucoup de difficultés à s'entendre. Le statu quo avait pour cette raison prévalu.

Réunis hier en assemblée régulière publique, les membres du CSIM n'ont pas remis en question cette position de 1977, laquelle demeure, et ils n'ont pas non plus passé de temps à discuter du rapport de 30 pages qui formera leur défense aux cours des prochaines semaines et que leur président, M. Jacques Mongeau, leur a lu à haute voix.

M. Mongeau s'est engagé à parcourir

les organismes intéressés à l'éducation pour leur vendre la bonne nouvelle: le conseil scolaire, c'est une bonne structure de services, économique surcroît et statu quo, assorti à la limite d'un meilleur mécanisme de contrôle et d'une décentralisation vers l'école, c'est très bien.

Les positions du CSIM, dont l'existence pourrait fort bien être remise en cause par les projets gouvernementaux, sont, on le voit, à l'opposé des projets du ministère de l'Éducation.

Aux dernières nouvelles, les projets élaborés dans la Vieille capitale incluent l'abolition des commissions scolaires confessionnelles dans leur forme actuelle et privilégient nettement l'école pluraliste, tout en prévoyant des écoles confessionnelles pour ceux qui le désiraient. Des conseils scolaires régionaux remplaceraient les commissions scolaires actuelles

et le sort des écoles privées pourraient être laissées entre leurs mains, encore que sur ce point il n'est pas impossible que le ministère du ministre Camille Laurin soit en voie d'assouplir son tir.

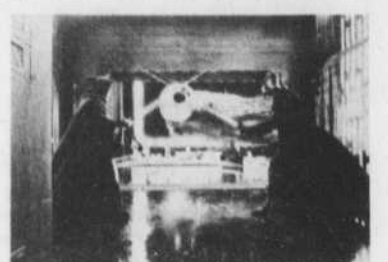
Le CSIM pour sa part parle d'une école «centrée sur l'enfant» et semble d'accord pour accroître les pouvoirs à l'école. Mais ses suggestions tiennent avant tout du statu quo.

Il souhaite qu'un organisme commission scolaire ou conseil — planifie les services d'un territoire donné et qu'une structure au dessus, régionale, s'occupe de planification plus générale.

Dans son document, le CSIM s'en prend tout particulièrement aux bureaux régionaux du ministère de l'Éducation mis sur pied récemment et que le président Mongeau continue de voir comme

Voir page 12: CISM

## AU SOMMAIRE



### La télévision payante

La télévision payante représente le dernier espoir pour l'industrie cinématographique canadienne, affirment certains. Mais ce sera aussi la possibilité de réaliser des profits fabuleux pour les investisseurs. Dans le premier article d'une série de trois, Michel Nadeau analyse l'impact économique et culturel de cet important changement dans l'univers des communications du Québec et du Canada. Page 13

### Éditorial

Le message de Claude Ryan au Conseil général du PLQ suscitera des oppositions et des refus nombreux. Cependant une majorité des militants du Parti libéral devraient conclure à la pertinence des remises en cause et à la qualité des solutions que propose le chef du parti. L'éditorial de Jean-Louis ROY. Page 10

### Le monde

■ Le gouvernement belge démissionne. Page 7  
■ Les Soviétiques auraient perdu 10,000 hommes en Afghanistan. Page 9  
■ Un nouveau facisme en Iran, déclare Banisadr. Page 24

### Visées réduites sur le gaz

L'accord intervenu entre Ottawa et l'Alberta ne bénéficie pas à la Colombie-Britannique, et Victoria devra négocier une entente distincte avec le gouvernement fédéral, sans pouvoir espérer beaucoup de concessions de la part de M. Lalonde, qui s'est rendu hier rencontrer le ministre de l'Énergie, M. Bob McClelland. Page 5

### Pour augmenter l'harmonie sociale

Les Centres de productivité constituent un des instruments économiques de l'État pour augmenter l'harmonie sociale, soutient M. Anthony C. Hubert, du Centre européen de productivité, à la veille d'un colloque sur la productivité à Montréal. Page 15

## QUI?

où, quand, comment, pourquoi, un cours de

lecture rapide

Renseignez-vous:

681-4545

Centre de lecture rapide  
Reconnu, expérimenté  
(Permis 369525)

Pour mieux vous servir  
voilà un autre ...  
Restaurant



Poissons et vins grecs

4293 St-Denis 842-0867  
(entre Rachel et Marie-Anne)



# Les libéraux fédéraux du Québec vont faire le point au Mont-Orford

par Pierre O'Neill

Les députés libéraux fédéraux du Québec amorcent une réflexion sur la façon dont ils s'acquittent de leur rôle et sur les moyens à prendre pour améliorer leur image dans l'opinion publique.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, les députés du Québec ont annoncé la tenue d'un colloque de trois jours qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre à l'auberge Chéribourg du Mont Orford, dans les Cantons de l'Est. Le président du caucus

et député de Longueuil, M. Jacques Olivier, le député de Laurier, M. David Berger, le président de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada (PLC), M. Jean-Claude Danseur, et le député de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, ont participé à la rencontre avec les représentants des médias d'information.

Ce colloque, selon le président du caucus, vise d'abord à favoriser une évaluation, la plus réaliste et juste possible, de la situation politique et socio-économique québécoise. Dans un deuxième temps, les

députés libéraux tenteront d'évaluer la perception que les Québécois se font de leur action à Ottawa. Ce sera par ailleurs l'occasion de s'interroger sur les orientations de leur gouvernement et sur les politiques qui devraient être privilégiées. Enfin, le caucus se demandera s'il y a lieu de modifier ses structures afin de jouer un rôle plus utile et mieux contribuer à l'édification du pays.

Interrogé par les journalistes, le président du caucus, M. Jacques Olivier, a souscrit aux conclusions du conseil général

du PLQ, tenu en fin de semaine à Québec, ainsi qu'à la nouvelle orientation nationaliste mise de l'avant par M. Ryan. Quant au blâme que le chef du PLQ adressait aux libéraux fédéraux pour la défaite du 13 avril, M. Olivier estime plutôt qu'il s'agit probablement là d'un facteur parmi d'autres. Et lorsque M. Ryan prévient ses militants qu'ils doivent leur loyauté au PLQ d'abord, avant le PLC, M. Olivier trouve que c'est tout à fait normal. Assis à ses côtés, le député de Sainte-Marie, M. Malépart, souligne que ce n'est pas pire que les militants péquistes qui adoptent des résolutions politiques que le premier ministre et leur gouvernement refusent d'appliquer.

Les dirigeants du caucus des libéraux fédéraux ont fait appel à des experts de l'extérieur pour alimenter la réflexion des députés. M. Maurice Pinard sociologue, de l'Université McGill, et M. Vincent Lemieux, politologue de l'Université Laval, traiteront de l'actualité politique et socio-économique. L'ex-député libéral provincial André Raynaud, économiste de l'Université de Montréal, et M. Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal, parleront des initiatives économiques et industrielles.

Après étude en profondeur de l'actualité politique et socio-économique, experts et députés s'interrogeront sur les courants de l'opinion publique. Y a-t-il tendance vers la gauche ou la droite? Dans quelle mesure les Québécois ont-ils confiance dans l'avenir? Quelles orientations

veulent-ils adopter?

Le thème des relations fédérales-provinciales sera longuement abordé au cours de ce colloque. Encore là, les dirigeants du caucus ont préparé une série de questions auxquelles les participants seront invités à répondre. Si la décision de la Cour suprême était favorable à la position constitutionnelle du gouvernement, comment devrait se dérouler la deuxième ronde de discussions? Dans le cas contraire, que faudrait-il faire? Outre la constitution, y a-t-il d'autres secteurs qui auraient avantage à faire l'objet d'une réforme? Dans quelle perspective les parlementaires du Québec à Ottawa doivent-ils s'efforcer de faire modifier les arrangements fiscaux entre le gouvernement du Canada et les provinces? Y a-t-il des initiatives nationales particulières, telles la réforme du régime des pensions et les questions culturelles, qui nécessiteraient des dispositions spéciales pour le Québec?

La troisième journée du colloque sera celle des conclusions. Les députés décideront alors ce qu'ils doivent faire inscrire au discours du Trône ou encore au prochain budget. Le président du caucus, M. Olivier, convient que le PQ est particulièrement doué pour les communications et que son parti est médiocre à ce chapitre. Les députés entendent donc se donner de nouveaux outils de communications pour faire en sorte que le gouvernement Lévesque cesse de se faire du capital politique à même les projets subventionnés par le gouvernement Trudeau.

## Un léger remaniement du cabinet Trudeau aujourd'hui?

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau va procéder aujourd'hui à un léger remaniement ministériel.

La nouvelle, attendue depuis quelque temps, a surgi hier soir avec l'annonce qu'à 9 h 30, aujourd'hui, il y aura une cérémonie de prestation du serment à Rideau Hall.

Aucune indication n'a été fournie sur la nature du remaniement. Il avait été question de confier de nouvelles fonctions à certains ministres et d'en ajouter quelques-uns aux 32 qui forment le gouvernement actuel.

Au cours des semaines écoulées, des rumeurs persistantes avaient fait état de la possibilité d'un remaniement. On avait prêté au premier ministre l'intention de procéder immédiatement à un remaniement de faible envergure, quitte à en envisager un autre, plus important, plus tard dans l'année.

M. Trudeau doit encore nommer un successeur à M. Dan MacDonald, député de

l'Île du Prince-Édouard et ministre des Anciens combattants, décédé le printemps dernier. Depuis, c'est M. Gilles Lamontagne, ministre de la Défense, qui a assumé l'interim de ce portefeuille.

Deux candidats seraient envisagés à cet effet, tous deux députés libéraux de l'Île du Prince-Édouard: M. Bennett Campbell, ex-premier ministre de la province, qui a remporté les élections partielles dans la circonscription de Cardigan (en remplacement de M. MacDonald) et M. George Henderson, député d'Egmont.

De son côté, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a déjà fait part à ses collègues de son désir de renoncer à sa responsabilité sur le statut de la femme. Il a expliqué à M. Trudeau qu'il portait trop de responsabilités actuellement, mais sans demander directement à être déchargé des affaires concernant le statut de la femme.

## Ryan a tort d'obliger les anglophones à choisir entre lui et Trudeau, dit Paterson

Si les anglophones du Québec avaient à choisir entre la position constitutionnelle de M. Claude Ryan et celle de M. Pierre Elliott Trudeau, ils choisiraient en grande majorité la dernière, a indiqué hier M. Alex Paterson, président du Comité d'action positive (CAP).

Le ministre des Communications dans le gouvernement Bourassa, M. Jean-Paul L'Allier, a déclaré pour sa part que M. Ryan n'a pas pris un virage tellement serré par rapport à ce qu'il écrivait depuis 15 ans et jusqu'à ce qu'il devienne chef du Parti libéral du Québec (PLQ).

En fin de semaine à Sainte-Foy, devant le conseil général du PLQ, M. Ryan a af-

firmé que sa formation devrait à l'avenir être «fondamentalement et résolument québécoise».

À propos de la langue, le député d'Argenteuil a insisté sur «le caractère français de la société québécoise» et le besoin de maintenir «un régime raisonnable pour l'anglais et les autres langues».

Selon M. Paterson, «la question la plus difficile pour la communauté anglophone est celle de la constitution. Ils n'adoptent pas tous la position de M. Trudeau mais c'est une erreur de la part de M. Ryan de les forcer à choisir entre lui et M. Trudeau».

## Communautés autochtones: les provinces veulent être associées aux décisions

par Angèle Dagenais

Tout en reconnaissant la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral en matière autochtone, les provinces n'acceptent plus d'être tenues à l'écart des grandes décisions qui modifieront sous peu les structures socio-politiques des communautés autochtones du pays et pressent Ottawa de convoquer d'ici la fin de 1981 une conférence fédérale-provinciale sur ces dossiers: gouvernement local autochtone, prestations de services aux autochtones et revendications territoriales.

Réunis hier à Montréal pour la deuxième Conférence interprovinciale des ministres responsables des affaires autochtones, les représentants des dix provinces et du territoire du Yukon ont déploré l'absence à leurs délibérations des ministres fédéraux John Munroe (Affaires indiennes)

et Monique Bégin (Santé), invités à les éclairer sur les pourparlers qu'entretient Ottawa avec les communautés autochtones. M. Munroe a décliné l'invitation la semaine dernière en invoquant le caractère prématuré des discussions que sollicitent les provinces avec le gouvernement fédéral.

Présidée hier par le ministre d'État au Développement social, M. Denis Lazure, remplaçant M. René Lévesque, cette deuxième conférence interprovinciale a formulé des consensus sur les trois questions à l'ordre du jour: gouvernement local indien, services aux autochtones et revendications territoriales. Sur la question du gouvernement local, les provinces sont d'accord pour que la plus grande autonomie politique possible soit donnée aux bandes indiennes, à l'exclusion de la souveraineté politique. Le statut envisagé pourrait s'apparenter au statut d'un gouvernement municipal avec des pouvoirs politiques plus étendus.

Au niveau des prestations de services, les provinces reconnaissent unanimement qu'il est inacceptable que les populations autochtones ne jouissent pas de la même qualité de services que les Blancs

et estiment que ces situations ne seront corrigées que si des transferts plus importants de fonds provenant du fédéral sont orientés directement aux communautés locales ou aux provinces. Les provinces tendent à penser, comme en fait foi leur communiqué, que le fédéral envisage plutôt de réduire ses dépenses aux programmes d'aide aux Indiens et d'abandonner certaines responsabilités fiscales envers les Indiens, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter considérablement le fardeau financier des provinces. Celles-ci exigent que toutes modifications à ce chapitre soient envisagées avec le consentement des trois parties: gouvernement fédéral, communautés autochtones et provinces.

En ce qui a trait aux revendications territoriales et aux compensations financières que d'aucuns évaluent à \$4,1 milliards, selon M. Lazure, les provinces, là encore, refusent que le gouvernement fédéral remette en question des traités ou ententes sans leur consentement.

Les provinces reconnaissent l'urgence de tenir une première rencontre fédérale-provinciale sur ces questions avant la fin de l'année et le gouvernement du Yukon s'est déjà proposé comme hôte des prochaines délibérations.

Par ailleurs, les provinces ont tenu à donner une structure permanente à leurs travaux et décidé de se réunir chaque année dans une province différente pour faire le point sur les affaires autochtones. La première conférence interprovinciale a eu lieu en Alberta en mars dernier et la troisième aura lieu au Nouveau-Brunswick.

## Enceinte, devrait-elle s'abstenir de boire?

Voilà manifestement un sujet d'actualité.

Des recherches sont en cours dans plusieurs pays pour déterminer les effets de l'alcool sur l'enfant à naître mais, à ce stade hésitant des recherches et devant la diversité des rôles d'ordre social de la future maman, l'unanimité est loin d'être faite au sein du corps médical.

Toutefois, sans être ni médecins ni savants, nous avons quelques bons conseils à vous donner.

Si vous le faites, il est plus important que jamais de boire modérément. En prenant trop de bière, de vin ou de spiritueux, vous pourriez nuire et à l'enfant que vous portez, et à vous-même.

Comme il vous faut penser pour deux, vous seriez sage de consulter votre médecin. Il faudra bien sûr l'écouter, même s'il vous recommande de ne rien prendre pendant votre grossesse.

Après tout, rien ne vaut le bonheur de célébrer la santé d'un bébé nouveau-né.

### Seagram

La modération, nous y croyons.  
Nous l'affirmons depuis 1934.



C.P. 847, Succursale H, Montréal, Québec H3G 2M8

**guérin**  
l'éditeur  
qui  
édite

### Cours de français

Méthodes et techniques  
du savoir-écrire

Armand Daigneault

22 cm x 20 cm

234 p. 12.95\$



**En vente  
dans toutes  
les  
librai-  
ries**

Cet ouvrage s'adresse particulièrement aux élèves qui ont choisi l'orientation Lettres. Il contient l'essentiel des méthodes et techniques concernant les principaux travaux qu'on demande dans cette orientation (description, essai, résumé de lecture, etc.). Chaque leçon contient une explication de la technique étudiée et des exemples qui illustrent cette technique. Les exemples sont tirés de manuels de dictionnaires, d'études ou d'oeuvres littéraires. Sec. V, Cégep, adultes

**guérin** éditeur limitée  
4574 rue SAINT-DENIS  
MONTRÉAL H2J 1L3  
Tél.: (514) 842-3481

Vous ne savez pas écrire le français, ne consultez pas l'Office de la langue française achetez tout simplement le cours de français de A. Daigneault.

En vente dans toute bonne librairie et aux librairies Guérin:

4560 rue Saint-Denis  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil  
Longueuil, Québec  
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 843-6241



## LE PARI QUÉBÉCOIS DU GÉNÉRAL DE GAULLE

de Renée Lescop

Lorsqu'en août 1940, le général de Gaulle lança un appel au Canada, dont il avait une opinion très flatteuse, et aux Canadiens français, qui suscitaient chez lui "une vague de fierté et de douleur", il posait le premier jalon de relations très complexes — entre la France, le Québec et le Canada — qui allaient aboutir au "Vive le Québec libre"! Ce livre retrace pour la première fois tous les événements qui ont marqué ces relations.

En vente en librairie à \$11.95

**Boréal**  
EXPRESS



## LES TRIBUNAUX

## ■ Le procès de 5 agents de la GRC remis au 11 janvier

SAINT-JEAN (PC) — Le juge Jean Frederick, de la Cour des sessions de la paix, a reporté au 11 janvier le procès de cinq agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) accusés de conspiration et d'avoir mis le feu à une grange qui servait, selon la police, de lieu de rencontre pour des éléments radicaux au début des années 1970.

Les policiers sont au nombre de 17 agents de la GRC qui devront répondre à diverses accusations relativement à des activités illégales entreprises par la police fédérale pour briser ce que les autorités policières croyaient être à cette époque des forces subversives.

L'inspecteur Bernard Blier, le sergent Donald McCleery (qui n'est plus en service), les agents Richard Daigle et Bernard Dubuc et le caporal Normand Chamberland sont accusés d'avoir mis le feu à une grange en 1972. La police soutient qu'il était nécessaire de mettre le feu à la grange pour empêcher la tenue d'une rencontre de membres du Front de libération du Québec (FLQ) et des envoyés de l'organisation américaine Black Panthers.

Daigle, Dubuc, Chamberland et McCleery doivent également répondre à des accusations d'entrée par effraction et possession de dynamite relativement au vol de 56 bâtons de dynamite sur un chantier de construction à Saint-Grégoire-d'Iberville.

La semaine dernière, un juge a accordé aux avocats représentant une quinzaine d'agents de la GRC jusqu'au 16 novembre pour présenter une motion demandant que les accusations soient abandonnées.

Le procureur de la Couronne Jean-Pierre Bonin a indiqué hier que les procédures au tribunal de Saint-Jean ont été reportées jusqu'à ce que soient entendues les causes en novembre.

## ■ Allan Singer affiché: «Ici on parle anglais»

Comme d'autres procédures concernant la Loi 101 sont en cours, le juge Roger Craig, de la Cour des sessions de la paix, a préféré hier reporter au 8 décembre le procès intenté contre l'homme d'affaires montréalais Allan Singer.

L'Office de la langue française (OLF) accuse M. Singer de ne pas s'être conformé à la Loi 101 particulièrement en ce qui a trait à l'affichage unilingue français le 1er février dernier.

Au moment où l'accusé anglophone témoignait hier, il a été question d'une affiche installée bien en évidence dans son établissement du 5211 rue Sherbrooke ouest, et sur laquelle on pouvait lire en... français: «Ici on parle anglais.»

Après avoir relevé qu'un de ses commis, un francophone, avait trouvé cela «bien drôle», M. Singer a déclaré ne pas se souvenir d'avoir mis à la porte, en août 1978, un représentant de l'OLF venu sur place pour voir comment on appliquait la Loi 101.

Appelé à son tour à témoigner, ce représentant, M. Picard a affirmé qu'il se souvenait bien, quant à lui, d'avoir été expulsé du commerce de M. Singer. Un de ses confrères a indiqué pour sa part que plusieurs rappels concernant le respect de la Loi 101 avaient été expédiés à M. Singer mais que celui-ci refusait d'y donner suite.

Au départ, le procureur de l'accusé, Me Claude-Armand Sheppard, avait réclamé que la procédure se déroule uniquement en anglais mais le juge Craig, après avoir dit qu'il était francophone, a répliqué qu'il n'avait aucune honte à parler l'une ou l'autre langue et que les témoins pourraient se faire entendre dans la langue de leur choix. B.M.

## ■ Trudeau et Niding doivent subir leur procès

L'ex-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Gérard Niding, et l'ingénieur Régis Trudeau, de la firme Trudeau et Associés, devront subir leur procès sous des accusations de fraude et de corruption relatives à la construction du complexe olympique.

C'est la décision rendue hier par le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, qui avait été saisi d'une requête pour cassation de citation à procès.

Niding est accusé de fraude et de corruption dans l'octroi de contrats pour des travaux relatifs à la construction des installations olympiques, alors que Trudeau est soupçonné d'avoir corrompu l'ancien président du comité exécutif en lui donnant ou offrant une récompense en échange de l'aide reçue pour l'obtention de contrats relatifs au complexe olympique.

Hier, le juge Greenberg a déclaré qu'il avait relu toutes les notes sténographiques de l'enquête préliminaire et qu'il demeurait personnellement convaincu qu'il y avait dans celles-ci suffisamment de matière pour citer les deux hommes à procès. B.M.

## ■ Poursuivi pour tentative de fraude contre une caisse

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (PC) — Un avocat de Saint-Georges-de-Beauc, Me Roger Doyon, a comparu hier en cour pour répondre à dix accusations relatives à une présumée tentative de fraude de \$150,000 contre la Caisse d'entraide économique de Dorchester, en 1976.

Me Doyon devra répondre à quatre accusations de faux témoignages, quatre de production de faux documents, une accusation de tentative de fraude et une autre de complot en vue de commettre une fraude.

Son enquête préliminaire a été fixée au 4 novembre tout comme celle des six autres accusés qui ont comparu la semaine dernière dans la même affaire. Me Doyon a choisi un procès devant juge et jury.

## Vous êtes sélectif?

Votre carrière ou profession répond à ce critère? Cependant votre vie sentimentale... elle... Est-elle laissée à tout hasard? N'êtes-vous pas parmi ceux et celles qui désirent partager les instants si précieux de la vie avec un être compatible et agréable? La recherche est cependant longue et ardue et vous n'avez pas toujours le temps à disposition, pourquoi ne pas la confier à des experts?

L'Institut de la Rencontre Humaine vous propose une méthode qui facilite cette recherche, la rend concluante et ainsi, donne un VISAGE À VOS RÊVES...

Institut de la Rencontre Humaine  
847 rue Cherrier  
(angle St-André)  
métro Sherbrooke  
9 h 30 à 21 h

524-1176



## L'OSM en tournée nord-américaine

par Marc Morin  
de la Presse Canadienne

Une tournée nord-américaine amènera l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) dans neuf villes du Canada et des États-Unis, du 2 au 15 novembre. Elle recevra l'aide financière de la Banque de Montréal.

C'est ce qu'ont annoncé hier, en conférence de presse, MM. Zarin Mehta, directeur général de l'OSM, et William D. Mulholland, président du conseil et chef de la direction de la banque, en présence de M. Charles Dutoit, qui sera au pupitre pour les dix concerts.

M. Mehta a souligné que bien «qu'il n'y ait rien d'illégal à ce que des institutions financières aident les arts, il est rare qu'une grande banque internationale subventionne à ce point une entreprise artistique aussi éloignée du monde financier». C'est la première fois qu'une tournée de l'OSM est soutenue financièrement par l'entreprise privée.

Pour expliquer l'importance de cette première tournée nord-américaine, M. Mehta a affirmé qu'«un orchestre comme le

notre doit à son auditoire régulier et à lui-même de faire la preuve de sa compétence, de son art et de son importance au-delà de sa zone immédiate d'influence».

Une des raisons qui incitent l'OSM à partir en tournée est, selon M. Mehta, que «sous la direction de Charles Dutoit, l'OSM a enregistré, depuis un an, six disques pour Decca-London, et que le contrat actuel prévoit six autres enregistrements d'ici deux ans». Les premiers disques disponibles sur le marché ont été reçus de façon enthousiaste par la critique tant locale qu'internationale.

Pour sa part, M. Mulholland a rappelé que la Banque de Montréal, établie dans cette ville depuis 164 ans, «a voulu, par cette subvention et par l'aide qu'elle a apportée à l'orchestre par le passé, témoigner de sa foi en l'orchestre lui-même, certes, mais aussi faire part de sa confiance en la vitalité et en l'avenir de toute la vie intellectuelle et artistique de Montréal».

C'est la première tournée nord-américaine dans l'histoire de l'OSM. L'orchestre a déjà fait des tournées en Europe, en 1962 et 1966. En 1970, il s'est produit au Japon lors de l'exposition universelle d'Osaka. En 1976, l'OSM a visité New York, Paris, Londres, Edimbourg et Prague.

## Le comité de révision sur la mousse d'urée-formol

## L'industrie qualifiée de mise en scène le rapport intérimaire du «comité d'experts»

par Gilles Provost

OTTAWA — Lorsque le gouvernement canadien a interdit la mousse isolante d'urée-formol (MIUF), en décembre dernier, il cherchait surtout à devancer une décision semblable des États-Unis et à préserver sa crédibilité auprès de la population, croient les porte-parole de l'industrie canadienne de l'isolation thermique.

Quant au rapport intérimaire du comité d'experts «indépendants» qui a proposé une telle interdiction le 8 décembre, ce n'était à leurs yeux qu'une mise en scène montée

par des fonctionnaires fédéraux pour rendre vraisemblable une intervention «précipitée» de la ministre de la santé nationale, Mme Monique Bégin.

Devant le comité de révision qui réexamine le bien-fondé de cette interdiction, les représentants de l'industrie ont souligné hier que le fameux rapport intérimaire du 8 décembre a été intégralement rédigé par un fonctionnaire du ministère de la Santé, le Dr G.S. Wiberg.

Témoignant sous serment, ce dernier a reconnu que le rapport intérimaire était une copie conforme (une photoco-

pie, même) d'une autre étude rédigée par une équipe de fonctionnaires et qui circulait à l'intérieur du ministère de la Santé depuis juin 1980.

M. Wiberg a expliqué hier qu'il a dû se contenter de rajouter quelques passages originaux à un document qui existait déjà parce qu'il n'avait pas eu le temps de faire mieux avant le 8 décembre.

Pressé de questions par le représentant de l'Association canadienne de l'industrie chimique, M. Robert Nelson, le Dr Wiberg a d'ailleurs reconnu qu'il s'était lui-même fait l'avocat d'un moratoire temporaire auprès des autres

membres du comité.

Cette décision cruciale, a-t-il précisé, n'a pourtant pas été prise en assemblée régulière du comité. M. Wiberg dit avoir suggéré l'idée par téléphone à chacun des membres et, devant leur accord général, il l'a formulée en leur nom dans le rapport intérimaire.

Ce document stratégique et contesté a d'ailleurs été remis au gouvernement avant même que les membres du comité puissent en prendre connaissance, a aussi reconnu le Dr Wiberg. Les cinq experts n'ont pu discuter du document qu'à l'occasion de leur réunion du

15 décembre.

A cette occasion, le comité a apporté des amendements au rapport rédigé par le Dr Wiberg mais ces amendements ne figurent pas dans la version que Mme Monique Bégin a rendue publique le 17 décembre, lorsqu'elle a annoncé l'interdiction de la MIUF.

Enfin, M. Wiberg a reconnu hier qu'il «n'est pas impossible» que la décision de bannir la MIUF ait été prise au sein du gouvernement avant que le rapport intérimaire des experts ne lui ait été remis.

Il semble qu'un des membres du comité ait protesté publiquement contre la «manipulation» dont le rapport aurait été l'objet. À la suite de cette protestation, l'avocat du gouvernement recommanda à M. Wiberg de demander à chacun des membres une confirmation écrite de son accord.

Cet avocat, Me Samuel, a déposé hier devant la commission copie de trois lettres de confirmation, rédigées au printemps et à l'été derniers, c'est-à-dire plusieurs mois après les événements. Il y manque la lettre du Dr John Cleary, celui-là même qui avait protesté. M. Cleary travaille pour la compagnie Celanese, aux États-Unis.

Selon M. Wiberg, M. Cleary a quand même confirmé verbalement son accord; il aurait

refusé de le faire par écrit sur recommandation des avocats de sa compagnie. M. Cleary doit d'ailleurs venir témoigner lui-même à Toronto, la semaine prochaine.

Autre élément curieux: le rapport final du comité des cinq experts préconise que l'interdiction gouvernementale ne s'applique qu'aux résidences, la MIUF demeurant autorisée pour les usages commerciaux et non-résidentiels.

Le gouvernement, par contre, n'a fait aucune distinction. Selon M. Wiberg, l'interdiction est plus facile à appliquer de cette façon. Les représentants de l'industrie chimique insinuent toutefois qu'il s'agit d'une distraction de fonctionnaires pressés: plutôt que de récrire un nouvel arrêté ministériel, on aurait simplement répété l'interdiction temporaire en la rendant permanente.

Hier après-midi, un ancien fonctionnaire d'Énergex qui a ensuite travaillé pour General U.F. Foam Inc., M. Geodon Vardi, a expliqué aux commissaires les erreurs techniques qui avaient provoqué des dommages importants à la maison de Mme Pierrette Bastien, de Montréal. Selon lui, la compagnie Isolation Gemini a confié le travail à un employé qui n'avait jamais fait cela de sa vie, et les produits ont été mal posés.

## Les employés de soutien des cégeps tiennent des assemblées de protestation

par Paule des Rivières

Les 3.100 employés de soutien des cégeps affiliés à la CSN ont tenu une série d'assemblées générales hier midi pour protester contre 260 coupures de poste imminentes. Dans sept cégeps, les réunions se sont poursuivies et transformées en débrayage.

La CSN, et plus précisément sa Fédération des employés de services publics (FESP),

est présente dans 32 des 46 collèges du Québec. Les protestations d'hier s'inscrivent dans une «semaine de manifestation contre les coupures».

Même si la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) regroupe également des employés de soutien dans des collèges, elle n'a pas participé hier aux mouvements de protestation, notamment parce qu'elle n'a pas encore en mains les chiffres exacts relatifs aux coupures de poste.

Mais même séparément, les deux centrales sont d'accord pour dénoncer les coupures dans le secteur de l'éducation. Et, au cours du week-end, la CEQ tiendra un colloque réunissant près de 400 personnes, qui discuteront des effets des restrictions budgétaires et, sans doute, des remèdes à y apporter.

Quant à la FESP, que préside Mme Céline Lamontagne, elle a expliqué hier que le geste des employés de soutien visait d'abord à informer les parents et le public en général.

«Globalement, nous protestons contre le choix politique que le gouvernement du Québec a posé en comprimant le budget de l'éducation, même si la clientèle des cégeps est à la hausse», a dit Mme Lamontagne.

Elle n'a pas pour autant épargné les directions de collèges qui, bien que manœuvrant à l'intérieur d'un corridor étroit, effectuent des choix budgétaires. À preuve, la grande diversité dans les coupures de postes des employés de soutien.

Dans l'ensemble les coupures dans le personnel de soutien-personnel de secrétariat, d'assistance à l'enseignement, préposés aux laboratoires, centres de documentation, etc. — frapperont 8,3% des employés à partir du 1er octobre.

Au cégep du Vieux-Montréal, par exemple, 23 postes, 9% du total, ont été

abolis et 23 employés occasionnels et étudiants ont été embauchés à moindre salaire, au grand dam du syndicat des employés de soutien.

Le cégep montréalais est au nombre de ceux qui ont débrayé hier après-midi; les autres sont Alma, Chicoutimi, Drummondville, Joliette, Saint-Jean-sur-le-Richelieu, Limoilou et Trois-Rivières.

Les budgets des administrations collégiales sont répartis dans différentes «enveloppes» et celle des salaires du personnel enseignant constitue une catégorie à part, dont la gros-

seur est fonction d'un nombre d'enseignants déterminé; à l'opposé, les montants prévus pour les professionnels et les employés de soutien font partie d'une enveloppe plus générale incluant aussi diverses dépenses reliées à l'administration.

«La grande majorité des cégeps ont choisi de couper dans le personnel de soutien», a déclaré Mme Lamontagne hier en conférence de presse. Pour l'instant, elle ignore combien d'employés remerciés ont leur sécurité d'emploi et seront payés.



La Chambre de commerce  
du district de Montréal

COLLOQUE  
INNOVATION TECHNOLOGIQUE  
ET STRATÉGIE INDUSTRIELLE

le mardi, 13 octobre 1981

de 8h30 à 15h30 - Hôtel Méridien

Ce colloque a pour but de permettre aux milieux d'affaires de mener une réflexion sur cette question et d'apporter des recommandations et des éléments de solution

Les conférenciers sont les suivants:

9h15 - M. Basile Benetateau Président

Northern Telecom Canada Ltée

Thème: «The decline and fall of Canada»

9h45 - M. Camille Dagenais

Président du Conseil d'administration et chef de la direction

du Groupe SNC

Thème: «Innovation technologique et stratégie industrielle: une crise de volonté»

10h30 - Dr. Larkin Kerwin

Président du Conseil national de recherches du Canada

Thème: «Un placement urgent»

12h30 - Déjeuner-causerie

Conférencier: M. Raymond Royer Président

Division Transport en commun Bombardier Inc.

Thème: «Le transport en commun et la technologie»

14h15 - Panel

M. Thomas Schur Président du Conseil d'administration

Dominion Bridge - Sulzer Inc.

Thème: «Le défi suisse»

14h45 - M. Laurent A. Nadeau Président

COMTECH INC.

Thème: «La PME et la stratégie industrielle»

Les exposés seront faits en français et en anglais.

Un service de traduction simultanée vous sera offert.

POUR RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

appelez: Danielle Lalonde à 866-2861, poste 42

## PROSPECTIVE

UQAM - 4 octobre 1981

ATELIERS D'INTRODUCTION  
aux méthodes prospectives

1. ALTERNATIVES EN HABITATION, Christian Ouellet, GRACE
2. DE QUELQUES CRITIQUES DES TECHNIQUES ET MÉTHODES DE PROSPECTIVE, Pierre-André Julien, UQTR
3. INITIATION À LA TÉLÉMATIQUE, Michel Cartier, Laboratoire Télématique
4. LA PRÉVISION ET MAÎTRISE DE LA TECHNOLOGIE, Michel Rigaud et Daniel Leblanc, École Polytechnique
5. LES ANALYSES SYSTÉMIQUES APPLIQUÉES À LA PROSPECTIVE, Jean-Claude Huot, École Polytechnique
6. LES CHOIX ÉNERGÉTIQUES DE L'AVENIR, Jean-Marc Carpentier, Radio-Canada
7. DES SCÉNARIOS ÉNERGÉTIQUES, André Delisle, Québec Science
8. L'INFORMATIQUE INDIVIDUELLE, UN OUTIL NEUF, Yves Leclerc, La Presse

Durée: 5 heures (excepté No 4 - 2 1/2 hrs)

Inscription: 20\$ (étudiants 10\$)

Organisés par:

## SERA

Société d'étude et de réflexion sur l'avenir

3579, rue de Bullion

Montréal, Qué.

H2X 3A1 tél.: 845-4419

Parution le 1er octobre 81:

INVENTAIRE-QUÉBEC 81

Répertoire des intervenants en

prospective et en recherche de pointe,

Montréal, SERA éditeur, 88p. 4\$



## EN FORMEZ-VOUS!

Le YMCA offre un programme complet de conditionnement physique et d'activités sportives à tous ceux qui veulent se défendre et se mettre un peu plus en forme.

Nos installations et nos locaux, entièrement rénovés, sont maintenant des plus beaux et des plus modernes.

Nous vous proposons un abonnement d'un an ou de six mois à un coût des plus compétitifs, incluant

un grand nombre d'activités. Notre tarif pour tous nos sports de raquette est de \$4.00 par période soit \$2.00 par personne. Vous pouvez profiter de toutes nos autres activités à des prix parmi les plus bas en ville.

INFORMEZ-VOUS! 849-8393

De plus, pour tous ceux qui viendront s'inscrire avant le 17 octobre, nous offrons, gratuitement, une évaluation physique complète.

Soyez en forme! Informez-vous!

1450, rue Stanley, Montréal, Québec 849-8393

YMCA



## en bref...

### ■ Promesse d'aide au dernier-né des pays

OTTAWA (d'après la CP) — Le Canada s'est engagé hier auprès du Belize, qui vient d'accéder à son indépendance, à lui apporter une aide politique en cas d'agression. Dans un communiqué émis à l'occasion de l'entrée de ce nouveau pays dans la famille des nations, le gouvernement canadien note que le conflit entre le Guatemala et le Royaume Uni au sujet de Belize n'est pas encore réglé. Belize était colonie britannique jusqu'à hier, et ses habitants s'inquiètent toujours des visées du Guatemala, son voisin. En cas d'agression contre cette nouvelle nation, Ottawa tenterait, par voie de négociations, de régler le conflit sans effusion de sang.

### ■ Clark connaît ses ennemis

KELOWNA, C.-B., (PC) — Le chef de l'opposition, M. Joe Clark, s'attend à ce que son leadership soit une fois de plus remis en question avant les prochaines élections, mais reste convaincu qu'il pourra redevenir premier ministre. Déclarant hier à Kelowna, en Colombie-Britannique, qu'il avait le contrôle de sa formation politique grâce notamment à l'appui de l'exécutif national, M. Clark a ajouté qu'«après une longue convalescence, le Parti conservateur tournerait le dos aux dernières élections et se préparait aux prochaines.» Reconnaissant que certains conservateurs restaient opposés à son leadership, M. Clark a expliqué que ce courant avait toujours existé au sein du parti et ce, bien avant qu'il n'en arrive à la barre. «Sans aucun doute, d'autres voix s'élèveront, mais j'estime que la question de base a été réglée au sein du parti», devait-il indiquer. Plus «mûr» que lorsqu'il fut brièvement à la tête du gouvernement fédéral, M. Clark estime être prêt à affronter l'électorat lors du prochain scrutin qui devrait avoir lieu, selon lui, dès l'an prochain. Défendant le récent remaniement de son cabinet fantôme, M. Clark a conclu que sa formation présenterait «un visage nouveau» aux Canadiens lors des prochaines élections.

### ■ Les prochaines élections: une sorte de référendum

THURSO (PC) — Le ministre du Développement économique du Québec, Bernard Landry, a prédit que la prochaine élection générale au Québec pourrait être une sorte de référendum sur la souveraineté-association. Parlant devant une cinquantaine de partisans du PQ dans ce petit village du comté de Papineau, M. Landry a ajouté que «dans le cadre de notre second mandat, nous reviendrons à une proposition plus simple, soit un programme d'association et de souveraineté. L'objectif que nous recherchons dès le départ.» La souveraineté-association est aussi importante maintenant», a-t-il dit, «qu'elle l'était à l'époque du Ralliement pour l'Indépendance nationale (RIN),» le premier parti indépendantiste à faire son apparition au début des années 60. M. Landry, qui estime que «de bons arguments économiques» militent pour la souveraineté, a critiqué les fédéralistes qui ont répandu des «mensonges» durant la campagne du référendum, l'an dernier, et qui ont tenté de terroriser le Québec à propos des prix du pétrole.

### ■ Le prix Esdras-Minville à Jean-Charles Falardeau

Le prix de sciences humaines Esdras-Minville 1981 de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient d'être décerné pour l'ensemble de son oeuvre à M. Jean-Charles Falardeau de l'Université Laval. Fondé il y a deux ans, le prix Esdras-Minville, dont les deux premiers lauréats ont été MM. Richard Arès et Fernand Dumont, perpétue la mémoire de l'un des grands Québécois de la première partie du siècle, qui a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la pensée économique-sociale et philosophico-nationale du Québec. Le prix comporte une bourse de \$1.500 et la médaille Bene merenti de patria. La remise officielle du prix aura lieu le 6 octobre à l'occasion d'une réception en l'honneur du lauréat.

### ■ M. Trudeau aux antipodes

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Trudeau quittera Ottawa vendredi pour se rendre en Australie où se déroulera une conférence des chefs des gouvernements du Commonwealth. Un itinéraire préliminaire précise que M. Trudeau passera la nuit en Alaska dimanche, avant de se rendre à Séoul, capitale de la Corée du Sud, pour y effectuer une visite de trois jours. Le premier ministre quittera Séoul le mardi 29 septembre pour arriver à Melbourne le lendemain, jour de l'ouverture des assises du Commonwealth.

### ■ Loteries: les jeux ne sont pas encore faits

WINNIPEG (d'après la PC) — Les ministres responsables des loteries dans les provinces de l'Ouest sont d'accord: ils doivent rencontrer leurs collègues de l'Est pour discuter avec eux du projet d'Ottawa de créer une nouvelle loterie fondée sur les résultats de certains matches de sport. Le ministre des Sports du Manitoba, M. Bob Banman, a expliqué hier qu'il faudrait que ses collègues et lui déterminent quelle position les provinces peuvent adopter devant le projet du fédéral. Au Québec, la Régie des loteries et courses consultera la population en prévision d'une refonte de sa réglementation. Le président de la Régie, M. Pierre Langevin, et le ministre de qui relève l'organisme, M. Raynald Fréchette, ont annoncé l'horaire de ces audiences, qui débiteront le 8 octobre à Montréal, pour se poursuivre à Hull et à Jonquière le 15, à Rouyn et à Trois-Rivières le 22, à Rimouski le 28, à Sept-Îles le 29 et à Québec et Sherbrooke le 5 novembre. Toute personne désireuse de se faire entendre devra déposer son mémoire à la Régie des loteries et courses une semaine à l'avance au moins.

### ■ Noranda: le syndicat déjà parle d'une longue grève

ROUYN (PC) — Les négociations en vue de mettre un terme à la grève des 850 employés de la compagnie Noranda ont repris, hier, en présence d'un conciliateur nommé par le gouvernement provincial. Mais, même après le dépôt de nouvelles offres patronales, les dirigeants syndicaux continuent de parler d'une longue grève même si elle n'a débuté que samedi dernier. Il s'agit du premier débrayage à ces installations de la Noranda depuis 1953 et il survient peu de temps après le dépôt des nouvelles offres patronales. Les grévistes, membres de la CSN, sont sans contrat de travail depuis le 31 août et ils ont voté à 76% pour le rejet des offres.

## Beaujolais Nouveau

Le Beaujolais Nouveau arrivera bientôt...

Chaque année, avec les premières neiges, les gastronomes du Québec font un accueil chaleureux à ce vin fruité rappelant étrangement des saveurs de fruits sauvages...

Ce que vous ne savez pas, c'est que vous pouvez dès maintenant placer votre commande par nos bons offices via les services compétents de la S.A.Q.

Pour tous renseignements, écrivez ou téléphonez à:

**Consortium Gilcarvin Inc.**

4555 Old Orchard

Montréal, Qué. H4A 3B8

tél.: 484-4418

Avec l'Office des producteurs de lait du Québec

## Églantine a réappris à bien manger à 78 ans

par Renée Rowan

Grâce à l'Office des producteurs de lait du Québec, Églantine, 82 ans — elle ne cache pas son âge, elle en est même fière — vient de publier son premier livre: *La nouvelle vie d'Églantine*.

Au lancement de ce premier roman québécois sur l'alimentation — elle a toutes les prétentions, Églantine — elle avait invité beaucoup de beau monde: des diététistes, des in-

firmières, des journalistes et même des ministres.

*La nouvelle vie d'Églantine*, on l'aura peut-être deviné, est un nouveau programme de nutrition lancé par la Fédération des producteurs de lait du Québec en collaboration avec le ministère des Affaires sociales (MAS) et dont la clientèle cible est le troisième âge.

Les personnes âgées, ce n'est un secret pour personne, s'alimentent assez mal: les

études s'accordent pour dire qu'elles manquent surtout de vitamine A, de calcium et de fer. Cette mauvaise nutrition, qui est souvent à l'origine de bien des maux, est due à plusieurs raisons: un manque d'information, un manque d'intérêt, l'ennui, l'isolement et des moyens financiers réduits. Mais il paraît, affirme Églantine, que l'on peut arriver à bien se nourrir même avec des petits moyens: tout est question d'équilibre et de

savoir-faire.

Dans son roman d'une soixantaine de pages, Églantine raconte ses aventures: une hanche fracturée parce qu'elle manquait de calcium, son séjour à l'hôpital et sa rencontre avec Augustine, qui lui a permis de réapprendre à manger, à voir ce que c'était qu'une alimentation équilibrée. Églantine, qui a rencontré la presse hier midi, n'a pas hésité à affirmer qu'il est possible, même à un âge dit

avancé, de briser le cercle de ses mauvaises habitudes alimentaires: il suffit de vouloir.

Mais Églantine ne se contente pas de raconter sa vie et avec l'aide de toute une équipe de professionnels qui ont collaboré à ce projet — infirmière, diététiste, auxiliaire familiale et autres — elle livre tous ses secrets et donne même des recettes.

Églantine a connu son heure de gloire en fin de semaine puisqu'elle a elle-même présenté son roman aux 1.100 participants au congrès de la Fédération de l'âge d'or qui avait lieu au Reine-Elizabeth, où elle a été accueillie de façon très chaleureuse. On raconte même qu'elle a reçu une ovation debout. Ses succès rejaillissent sur l'auteur de ce roman original, Francine Dufresne, qui a même accepté de prêter ses traits à Églantine.

Quant au MAS, il a accordé une somme de \$10.000 pour la formation des diététistes du réseau des départements de santé communautaires (DSC) et des centres locaux de santé communautaire (CLSC) qui, à leur tour, travailleront à la formation des intervenants

auprès des personnes âgées de façon à diffuser le plus largement possible la bonne nouvelle.

Trois sessions de formation de trois jours chacune auront lieu, une à Québec, deux à Montréal, fin novembre, début décembre. On se doute bien que sous la verve et la poésie d'Églantine se cache une documentation didactique soigneusement mise à jour par une équipe multidisciplinaire, documentation qui servira de base à ces sessions de formation.

Publiée par l'Office des producteurs de lait du Québec, une première édition de 100.000 exemplaires de *La Nouvelle vie d'Églantine*, sera distribuée gratuitement dès la fin de septembre dans les CLSC et les DSC. Si toutefois une personne âgée ne faisait pas partie de cette clientèle et était intéressée à ce «roman» éducatif, elle peut se le procurer gratuitement en s'adressant à la Fédération des producteurs de lait du Québec, Service de promotion et de publicité, 515 avenue Viger, Montréal H2L 2P2, ou en téléphonant au 288-6141.

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

# Une prime, ça se contrôle

## ...contrairement à l'inflation!

Depuis 1976, les prix à la consommation ont augmenté de 48,5%, le taux horaire des garagistes de 53% et le coût des pièces de 94,7%\*. Ces hausses affectent évidemment les primes d'assurance auto. Mais quand on comprend le système de tarification, on peut faire certains choix qui influent sur le montant de la prime.

### Ça dépend de vous...



On peut se constituer un bon dossier de conducteur en améliorant ses habitudes de conduite.

C'est ainsi qu'il existe un écart de 35% entre la prime d'un conducteur qui n'a pas eu d'accident depuis cinq ans et un autre qui en a eu.

Les nouveaux conducteurs ont aussi intérêt à suivre des cours de conduite. Ils peuvent ainsi obtenir une réduction sur la prime d'environ 25%.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter votre courtier, votre assureur ou le BAC.



Bureau d'assurance du Canada

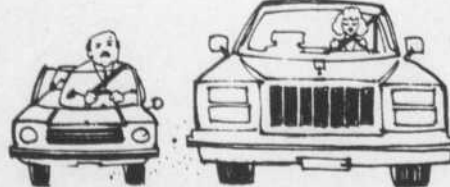
Téléphone: (514) 866-9801  
(sans frais) 1-800-361-8220

\*Source: Statistiques Canada

### du choix de votre voiture...

Les primes sont établies aussi en fonction de la valeur du véhicule. En choisissant un modèle plus petit ou moins cher, vous pourriez économiser entre 10% et 20%.

En plus de réduire votre prime et le coût d'achat, ces voitures consomment moins d'essence... et c'est là une considération importante de nos jours!



### et de son utilisation.

L'usage que vous faites de votre voiture influe également sur la prime. Par exemple, si vous prenez les transports en commun plutôt que d'utiliser votre voiture pour aller au



travail, votre prime baissera d'environ 10%. Sans oublier que vous diminuez vos risques d'accidents, vos coûts d'essence et de stationnement en plus de prolonger la vie de votre véhicule.





# L'accord Ottawa-Edmonton oblige Victoria à réduire ses visées sur le gaz naturel

par Daniel Raunet

VANCOUVER — La Colombie-Britannique devra passer sous les fourches caudines de la politique nationale de l'énergie si elle veut bénéficier comme l'Alberta de la réduction à zéro du montant de la taxe fédérale sur le gaz naturel. C'est ce qui ressort d'une première série de pourparlers tenus hier à Vancouver par le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, et son homologue provincial, M. Bob McClelland. Lorsqu'Edmonton et Ottawa avaient conclu leur accord énergétique au début du mois, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, avait cru pendant quelques heures que l'entente constituait une bonne nouvelle pour son gouvernement. Il avait dû rapidement déchanter après

avoir constaté que l'abolition de la taxe fédérale sur le gaz naturel ne s'appliquait ni à sa province ni à la Saskatchewan. De toute évidence, M. Bennett a trop mis sur l'Alberta pour défendre ses intérêts dans le cadre de l'alliance entre Edmonton et Victoria scellée l'an dernier. M. Lalonde a déclaré à Vancouver que «le gouvernement du Canada est prêt à signer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique la même entente que celle qui est survenue avec le gouvernement de l'Alberta». Pour Edmonton cependant, le gaz naturel n'est qu'une des composantes d'un accord prévoyant avant tout une hausse massive des prix du pétrole. Victoria de son côté n'a guère de concessions à espérer d'Ottawa en échange de son alignement au sujet du gaz.

En décembre dernier, M. McClelland avait donné l'ordre à la B.C. Petroleum Corporation, agence provinciale de mise en marché des produits pétroliers, et à la société d'Etat B.C. Hydro de ne pas verser à Ottawa le montant de la nouvelle taxe fédérale de 30 cents par 1,000 pieds cubes de gaz naturel. Victoria contestait alors la juridiction d'Ottawa dans le domaine. À la fin du mois dernier, la Colombie-Britannique avait accumulé \$23 millions d'impôts non payés dans un fonds spécial. Pour M. Lalonde, il ne fait aucun doute que la province devra rendre gorge: «La population de l'Alberta a payé cette taxe et continue de la payer. Alors on s'attendrait à ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique fasse comme c'est le cas en Alberta, c'est-à-dire que cette taxe soit

payée au gouvernement du Canada.» Le ministre provincial de l'Énergie, M. McClelland, a par ailleurs laissé entendre qu'il lui faudrait avaler une deuxième pilule: la prise en charge, comme l'Alberta, du coût du programme de canadienisation de l'industrie pétrolière sur son territoire. Cette concession devrait coûter à Edmonton environ \$4 milliards de subventions en cinq ans. M. McClelland a admis de son côté que pour la Colombie-Britannique, il s'agissait de «plusieurs centaines de millions de dollars». L'accord Ottawa-Edmonton a fait perdre au gouvernement de la Colombie-Britannique une bonne partie de sa force de négociation. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le ton se soit nettement adouci depuis quelques jours à Victoria. M.

Bennett a fait volte-face la semaine dernière à propos d'une question liée à la négociation en cours, celle de la construction d'un gazoduc vers l'île de Vancouver. La province préconisait jusqu'à présent un tracé méridional avancé par la société d'Etat B.C. Hydro dans le but déclaré de se passer de la permission de l'Office national de l'énergie. M. Bennett vient d'abandonner cette position et de se prononcer en faveur de la présentation de projets concurrents dans le cadre d'audiences publiques. Cette solution réclamée depuis longtemps par Ottawa permettra d'examiner le projet d'un gazoduc situé plus au nord et défendu par West Coast Transmission. M. McClelland a admis que cette question faisait partie des sujets soulevés lors de ses entretiens d'hier avec M. La-

londe.

Les deux ministres se rencontreront à nouveau le 3 octobre pour poursuivre les négociations. Entre-temps, M. Lalonde se rend aujourd'hui à Regina, où le sujet de l'abolition de la taxe sur le gaz naturel sera probablement évoqué. Contrairement à la Colombie-Britannique, qui s'est lancée dès le début dans une contestation de front de la politique fédérale en la matière, la Saskatchewan a adopté une attitude moins agressive, ce qui devrait faciliter les négociations. Avant la conclusion de l'accord Edmonton-Ottawa, le premier ministre de la Saskatchewan, M. William Blakeney, avait parlé de soumettre la légalité de la taxe à l'examen des tribunaux, mais son gouvernement s'est pour l'instant abstenu de toute initiative concrète en ce sens.



Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, et son homologue de la Colombie-Britannique, M. Bob McClelland, ont rencontré la presse hier à Vancouver. (Photolaser CP)

Un «avis» du Comité de la santé mentale sur les enfants placés

## Le Québec devrait avoir une politique familiale cohérente

par Marie Laurier

Le Québec devrait élaborer une politique familiale claire et cohérente fondée sur le bien-être de l'enfant et sur la responsabilité parentale, dans un souci de prévention de même que pour diminuer le nombre des jeunes en difficulté.

Voilà une des principales recommandations faites par le Comité de la santé mentale du Québec (CSMQ) qui rend public aujourd'hui même un premier «avis» portant sur le placement des enfants. Cet organisme consultatif du ministère des Affaires sociales existe depuis 1971 et il a pour mandat de procéder à la réalisation de travaux de planification reliés au domaine de la santé mentale en collaboration avec le personnel de ce ministère. Il est composé de dix membres nommés par décret du Conseil des ministres du Québec et son président actuel est le Dr Gaston Harnois, psychiatre et directeur général du Centre psychiatrique Douglas.

Le document de 72 pages fait écho à une étude publiée en 1978 et intitulée *Opération 30,000*, qui révélait certaines données significatives concernant les 24,500 enfants vivant en milieu substitut au Québec. De ce nombre, près de 17,000 vivent en famille d'accueil, plus de 6,000 en centre d'accueil alors que les autres enfants placés sont répartis entre les ressources de groupe (779) et les ressources complémentaires (560).

Depuis ce temps et à la lumière de multiples consultations faites auprès des intervenants qui s'occupent des enfants-problèmes, le CSMQ croit que les efforts déployés, pour valables et efficaces qu'ils soient, demeurent encore insuffisants et dispersés. Aussi recommande-t-il une meilleure concertation entre les ministères concernés par le placement des jeunes en difficulté, soit ceux des Affaires sociales, du Développe-

ment social, de l'Éducation et de la Justice. De même, il fait appel à la collaboration de toute la société québécoise, des bénévoles, des groupes communautaires et des établissements du réseau de services sociaux, et de santé, bref à une volonté collective d'assurer la réinsertion sociale des jeunes.

Une autre recommandation souligne l'urgence pour le ministère des Affaires sociales de se doter d'un système de cueillette de données permettant de connaître l'évolution du phénomène de la mésadaptation sociale au Québec.

Tout en concédant que la situation a sans doute évolué depuis la publication d'*Opération 30,000*, en raison notamment de l'entrée en vigueur de la Loi de la protection de la jeunesse (en janvier 1979), le Comité croit toutefois que l'impact de ces changements n'a pas modifié sensiblement la situation: «On ne peut affirmer que toutes les décisions de placement favorisent maintenant le développement optimum de l'enfant et le respect intégral de ses droits.» D'ailleurs, souligne-t-on encore, «la diversité des points de vue exprimés depuis la mise en application de la Loi 24 démontre nettement que l'ajustement n'est pas encore fait. Le tiraillement quasi permanent des systèmes judiciaire et social, quant à l'approche à utiliser et quant aux moyens à privilégier pour venir en aide à l'enfant et lui offrir un milieu de vie adéquat, ne fait que traduire l'absence d'une philosophie commune d'intervention.» Aussi les «conseillers» du MAS invitent-ils les personnes concernées à se soucier de la situation de ces enfants trop souvent «oubliés» ou «mal-aimés».

*Opération 30,000* révélait que le nombre d'enfants pla-

cés au Québec équivalait à un ratio de 13,3 par 1,000 enfants de moins de 18 ans vivant au Québec en avril 1978. On observe deux catégories, soit les 5-13 ans (46%) et les 14-18 ans; ces chiffres prennent une grande importance en termes de besoin de scolarisation, puisque 82% des enfants placés sont considérés comme étudiants. Or plus de 50% d'entre eux affichent un retard scolaire et cela s'explique par les nombreux changements de logement et d'institution. Ce qui fait dire au CSMQ: «Le déracinement qu'engendre le placement dépasse largement la rupture du seul milieu familial.»

Selon les prévisions faites au moment de l'étude *Opération 30,000*, plus de 11,000 enfants ne pourront réintégrer leur milieu naturel de vie. Cette constatation amène le CSMQ à plaider en faveur de la mise sur pied de mesures dynamiques qui seraient de nature à «assurer à ces jeunes un milieu de vie permanent». Les modifications apportées à la Loi de l'adoption se veulent une contribution en ce sens, mais elles ne conviennent évidemment pas à tous les enfants.

Certaines questions viennent à l'esprit: qu'arrive-t-il des autres? En l'absence de leurs parents naturels, accorde-t-on aux parents de fait tous les pouvoirs et obligations nécessaires au développement de l'enfant? Le CSMQ, sans prétendre pouvoir répondre, revendique néanmoins un soutien plus solide aux familles d'accueil et une continuité dans les programmes de réinsertion offerts par les CLSC, les Départements de santé communautaire, les Centres de services sociaux et les organismes communautaires de tous ordres.

Le Comité de la santé mentale du Québec déplore juste-

ment le «peu d'impact» des programmes offerts un peu partout et souligne l'importance d'assurer un soutien au milieu substitut pendant le placement d'un enfant. À cet égard, il prie le ministère des Affaires sociales de «publier» beaucoup plus le rôle social et humain de la famille d'accueil.

«Sans être alarmiste, lit-on en page 42, de son avis, il y a lieu de s'inquiéter du vieillissement des familles d'accueil et de la difficulté grandissante à jouer ce rôle dans notre société (...).»

Quant au rôle de l'école, il est sévèrement remis en cause, les auteurs de l'analyse ayant découvert que l'école se révèle souvent pour l'enfant-problème «un monde de marginalisation», ce qui invite à la tenue d'un véritable débat de fond sur cette question.

On s'inquiète également de

la faiblesse de la complémentarité des divers établissements et des conflits de juridiction, par exemple entre les CLSC, les CSS et les Centres d'accueil.

Au nom des «besoins de l'enfant», il devrait plutôt y avoir une mise en commun des ressources et des services.

«Nous ne sommes pas parvenus à identifier de motifs suffisamment valables pour justifier la non-intégration des services», avouent les analystes.



Montréal  
(514) 343-6385

Quelques paragraphes du document intitulé *Avis sur les enfants placés* s'intéressent aux jeunes handicapés ou multi-handicapés et l'on s'interroge sur le respect des droits de ces enfants tels que définis par l'article 8 de la Loi sur la protection de la jeunesse.

La réinsertion sociale étant l'étape ultime du processus de placement sur le plan chronologique, le Comité de la santé mentale du Québec estime que cet objectif doit être

recherche dès le début du placement d'un enfant, pour ensuite l'amener à acquiescer progressivement son autonomie, et cela même à l'intérieur d'une institution ou dans son milieu familial substitut.

Le CSMQ a constaté aussi une situation des plus délicates au plan des ressources de sécurité pour les jeunes délinquants mais il précise que l'augmentation de la criminalité juvénile n'est pas particulière au Québec. Cependant il faut remarquer que la notion

de «service» devrait primer sur celle des «places disponibles» en milieu carcéral.

Enfin, les auteurs concluent à la nécessité de poursuivre les efforts de tous pour améliorer les services à l'enfant placé. Ils suggèrent plus particulièrement la prévention du placement, l'humanisation des services et la concertation de ces efforts, une philosophie globale qui devrait être la préoccupation de toute la société et une priorité pour les prochaines années.

### Les avenirs Nord-Sud : Y a-t-il un rôle particulier pour le Canada ?

6e Conférence annuelle de l'Association canadienne des études prospectives

Hôtel Sheraton Mont-Royal - 1, 2, 3 octobre 1981  
UQAM - 4 octobre 1981

RÉSERVEZ MAINTENANT !

### M. Bergeron nommé à Tokyo

QUÉBEC (PC) — M. Marcel Bergeron vient d'être nommé délégué du Québec à Tokyo, annonce le bureau du premier ministre, M. René Lévesque.

Âgé de 59 ans, M. Bergeron était sous-ministre responsable du commerce extérieur au ministère de l'Industrie et du Commerce.

### VOYAGEZ À PRIX RAISONNABLE!

Nous nous spécialisons dans les vols, groupes, charters pour France, Italie, Espagne, Allemagne, Israël, Mexico, Floride et Sud Amérique...

### EUROPE-SÉCIAUX LONDRES-AMSTERDAM \$459

|                  |            |
|------------------|------------|
| Bruxelles        | \$400 u.s. |
| Francfort        | \$450 u.s. |
| Madrid           | \$490 u.s. |
| LeCaire/Beyrouth | \$740 u.s. |

### ALLERS SIMPLES

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Paris           | \$299 u.s. |
| Londres         | \$249 u.s. |
| Bruxelles       | \$200 u.s. |
| LeCaire/TelAviv | \$499 u.s. |
| Vienne          | \$260 u.s. |
| Madrid          | \$250 u.s. |

### SOLEIL

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Floride (en tout temps)  | \$175 |
| Mexico (avion seulement) | \$390 |
| Cancun                   | \$295 |
| New-York                 | \$ 66 |

### POUR NOËL

C'est dès maintenant qu'il faut réserver

### VOYAGES EURO-AMERICAN

72 ouest, rue Sherbrooke  
Tél: 282-1022 en tout temps  
Détenant d'un permis du Québec

### Quelques données du rapport du CSMQ

■ Selon Statistique Canada, le pourcentage de divorces pour l'année 1979 est de 31%, soit près de un divorce sur trois mariages enregistrés pendant l'année.

■ On notait en 1976, dans Recensement du Canada, que 9% de la population infantine du Québec vivait au sein d'une famille monoparentale. Dans *Opération 30,000*, on constatait que, dans 26% des cas, les enfants vivant en milieu substitut avaient comme responsable légal la mère seule, et dans 17% des cas, le père seul.

■ 82% des jeunes visés par *Opération 30,000* étaient étudiants. De ce nombre, 24% ont un retard léger (un an), 15% un retard moyen (deux ans) et 15% un retard grave (trois ans). L'ensemble des enfants vivant en milieu substitut et affichant un retard scolaire constitue donc 54% de la population étudiante.

### ÉTONNEZ VOTRE SALLE DE BAIN!

Depuis bientôt 4 ans, Monsieur Baignoire de Ville Saint-Laurent a réamalgamé au fameux procédé "FLEXALINE" au delà de 2000 baignoires dans la seule région de Montréal.

La SOLUTION définitive aux baignoires rugueuses! Parfaites SUR PLACE en MOINS DE 6 HEURES!

Consultation et expertise sans obligation



Renseignements:  
**336-1133**

V. St-Laurent  
382-5302

Garantie formelle!

Régulier et King Size



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Format King Size: "goudron" 11 mg, nicotine 1.0 mg. Régulier: "goudron" 9 mg, nicotine 0.9 mg.



## Un musée à la mémoire de Dag Hammarskjöld

par Françoise Côté  
de la Presse Canadienne

Vingt ans après la fin tragique de la mission de paix au Congo de l'ancien secrétaire-général des Nations-Unies, M. Dag Hammarskjöld, on se prépare à édifier un musée consacré au travail de l'ONU en Afrique. Il sera nommé «Dag Hammarskjöld Memorial» et perpétuera la mémoire du premier diplomate international des années 50.

Le neveu de l'ancien secrétaire-général de l'ONU, M. Knut Hammarskjöld, directeur général de l'IATA (l'Association internationale du Transport aérien) a révélé, au cours d'une entrevue à Montréal, qu'un geste positif est fait depuis deux ans en Afrique pour évoquer cet accident. Le conseil de ville de N'Dola, avec le concours de l'industrie et de gouvernements est à mettre sur pied un musée, qui ne vise pas surtout à rappeler l'accident mais plutôt à montrer l'œuvre accomplie par les Nations Unies dans l'ensemble de l'Afrique.

«L'idée est née il y a environ deux ans. Depuis on a cherché à organiser le financement qui sera assuré à la fois par l'industrie suédoise engagée dans l'exploitation minière de la Copperbelt, en Zambie, ainsi que par les gouvernements suédois et zambien, tandis que les intérêts locaux fournissent le site», explique M. Hammarskjöld.

C'est dans la nuit du 17 au 18 septembre 1961 que l'avion suédois DC-6B, piloté par l'ONU, qui transportait le secrétaire-général et quinze autres personnes, dont un secrétaire canadien, Mlle Alice Lalande, s'est écrasé dans la jungle africaine à seulement neuf milles et demi de l'aéroport de N'Dola où il devait atterrir.

À la fin d'une mission-éclair de pacification dans l'ancien Congo belge, devenu indépendant, (aujourd'hui le Zaïre) M. Hammarskjöld avait accepté de rencontrer le

chef sécessionniste du Katanga, Moïse Tshombé. Il espérait négocier un cessez le feu entre les troupes katangaises et le contingent de l'ONU et tenter d'assurer une réconciliation des leaders congolais.

Il a fallu une douzaine d'heures pour que la disparition de l'avion de Hammarskjöld soit annoncée par les autorités de l'ancienne Rhodésie après la dernière communication entre la tour de contrôle de N'Dola et l'appareil. Quand les équipes de sauveteurs ont finalement atteint le lieu de l'écrasement il n'y avait qu'un seul survivant, un garde de sécurité onusien, le sergent américain Harold Julian, qui devait mourir quelques jours plus tard sans pouvoir fournir d'éclaircissements sur la tragédie.

Tous les autres occupants de l'avion étaient morts, le secrétaire général de l'ONU ainsi que les neuf autres fonctionnaires internationaux qui l'accompagnaient et les cinq membres de l'équipage suédois.

Dans la consternation générale qui a suivi l'accident, plusieurs hypothèses ont été émises quant à ses causes. Il a été question aussi bien de sabotage, d'attaque armée par le réactif de combat katangais, tout comme de tentative d'enlèvement de Hammarskjöld.

Il y a eu trois enquêtes sur l'accident de N'Dola l'une par les autorités suédoises, puisqu'il s'agissait d'un appareil de la Suède, l'une par les autorités rhodésiennes de l'époque et en une troisième enquête par les Nations Unies. Les rapports rejettent tous dans leurs conclusions les hypothèses de sabotage, de tentative de détournement et d'attaques. Ils écartent également l'erreur du pilote parce qu'ils n'ont pu trouver aucune véritable preuve, même si le rapport de l'ONU ne rejette pas la possibilité que l'appareil ait perdu sa marge de sécurité au moment de la descente dans un moment de distraction.



M. Dag Hammarskjöld

**Il y a  
20 ans,  
le drame  
de N'Dola**



Mlle Alice Lalande



Personne n'a survécu à l'écrasement de l'avion dans lequel le secrétaire général des Nations unies, M. Dag Hammarskjöld, avait pris place. Les secouristes ont trouvé l'appareil dans la forêt non loin de N'Dola, en Rhodésie. (Photo UPI)

## Alice Lalande voulait vivre l'histoire

La tragédie aérienne qui a plongé le monde dans la consternation il y a 20 ans, avec la mort de l'ancien secrétaire canadien-français, Mlle Alice Lalande, dont et de quinze autres personnes dans la jungle africaine a touché le Canada qui comptait parmi les victimes une secrétaire canadienne-française, Mlle Alice Lalande, dont le souvenir est perpétué à Joliette par une rue et une place.

C'est parce qu'elle a voulu vivre l'histoire plutôt que de la suivre dans les journaux qu'Alice Lalande est entrée dans l'histoire au prix de sa vie en 1961. En effet, comme le rappelle sa sœur, Mlle Annette Lalande, qui a aussi travaillé à l'ONU, lorsque M. Hammarskjöld a décidé de se rendre à N'Dola pour rencontrer le président Moïse Tshombé de la province sécessionniste du Katanga, la jeune femme a dit: «Une rencontre historique, je tiens à y être, je pourrai certainement me rendre utile.»

Elle avait l'habitude des moments historiques, puisqu'elle avait été la secrétaire d'un autre fonctionnaire supérieur de l'ONU mort tragiquement, le comte Folke Bernadotte, assassiné en Palestine. Mlle Lalande était bien connue aux Nations-Unies pour sa disponibilité pour les missions.

Elle avait été une des premières Canadiennes à se présenter aux examens d'admission du personnel des Nations Unies en 1946. Être secrétaire dans un organisme international va bien au-delà des fonctions habituelles d'une secrétaire; celle-ci doit pouvoir rédiger, traduire, servir d'interprète et même au besoin déployer des talents de diplomate accompli. Elle doit aussi posséder de rares ressources de débrouillardise.

Au secrétariat de l'ONU à New-York, on disait d'Alice Lalande qu'elle était «une perle». Comme secrétaire du comte Bernadotte elle a assisté à la signature des accords d'armistice en 1948 au Proche Orient. Elle s'est retrouvée à Genève pour la première et la deuxième conférence de l'ONU sur l'usage pacifique de l'atome.

Mais c'est surtout à Gaza et au Congo qu'elle a rempli ses deux plus dangereuses missions. Elle avait aussi accompagné Dag Hammarskjöld lors de la dernière visite du secrétaire général en Afrique du Sud. F.C.

## Des ressortissants marocains réclament le rétablissement des droits dans leur pays

par Angèle Dagenais

Une centaine de ressortissants marocains vivant au Québec réclament le rétablissement des droits démocratiques et humains au Maroc, compromis à nouveau par l'arrestation, le 9 septembre, d'un député socialiste M. Mohamed Mansour, du premier secrétaire du principal parti d'opposition, M. Abderrahman Bouabid (Union socialiste des forces populaires) et de tous les membres du bureau politique de ce parti, avec occupation de son siège et confiscation de ses archives.

Selon un journaliste marocain, M. Driss Daddi, qui s'est chargé du travail d'information et de mobilisation auprès des Marocains vivant au Québec, ces arrestations correspondent à une interdiction de fait de l'opposition socialiste au Maroc.

M. Daddi travaillait jusqu'au 20 juin au journal du parti socialiste de M. Bouabid (USFP) dont les deux éditions, française (*Libération*) et arabe (*Al Moharrir*) ont été interdites par le pouvoir.

Le 20 juin correspond à une date sanglante où un millier de personnes, manifestant contre des hausses de 15% à 85% de six denrées de base dans un vaste mouvement de grèves et protestations générales, ont été tuées à Casablanca par les forces de l'ordre. Les organisateurs syndicaux de ces manifestations, précise M. Daddi, avaient été arrêtés la veille, le 19 juin, mais les travailleurs avaient décidé, malgré tout, à faire connaître leur mécontentement.

Le procès des dirigeants de l'Union socialiste des forces populaires est fixé à vendredi, 25 septembre. De fortes peines sont anticipées, précise M. Daddi. En effet, récemment un syndicaliste a été condamné à trois ans et demi de prison pour simple appel à la grève. Les accusations portées contre les membres du parti

socialiste sont de deux ordres: atteinte à la sécurité de l'État et à l'ordre public.

Le juriste arabe invité récemment à la réunion annuelle du conseil international d'Amnistie internationale qui s'est tenue à Montréal, Me Abderrahman Youssoufi, aussi membre du bureau politique de l'USFP, n'a pu être arrêté, a indiqué le journaliste marocain, parce qu'il se trouve actuellement à Paris. M. Youssoufi ou lui-même ne peuvent rentrer présentement au Maroc sans encourir le risque d'être arrêtés.

Dans la conférence qu'il a donnée à Montréal devant les membres d'Amnistie, M. Youssoufi avait insisté sur les violations des droits démocratiques et des droits de la personne qui ont cours dans ce pays depuis 20 ans. Le rapport d'Amnistie pour l'année 1980 fait état de nombreux emprisonnements politiques, de procès irréguliers, de détentions sans jugements, de tortures et de mauvais traitements de prisonniers au Maroc; il faut également état d'arrestations de masse pouvant atteindre des milliers de personnes au cours d'événements publics et de condamnations pouvant aller jusqu'à cinq ans pour activités syndicales ou politiques.

Selon le journaliste marocain de passage à Montréal, les actions présentes du régime d'Hassan II laissent prévoir un durcissement et possiblement un retour à l'état d'exception qui a régné de 1965 à 1975 dans ce pays où aucune opposition n'était tolérée. L'assouplissement constaté à l'endroit du parti socialiste, affirme M. Daddi, est bien terminé. Hassan II, ajoute-t-il, n'a toléré l'USFP que parce que ce parti prônait comme lui la «marocanité du Sahara occidental». Or, l'entente sur ce dossier s'est dégradée récemment devant les compromis effectués par le roi devant d'autres intervenants dans ce conflit et la te-

nue d'un référendum au Sahara occidental.

Le parti socialiste marocain qui a toujours favorisé la récupération des provinces sahariennes souhaite le peuple marocain dans sa totalité s'exprime sur le Sahara occidental et non seulement les Sahraouis vivant encore dans leur pays ou les exilés sahraouis vivant en Algérie et en Mauritanie.

De plus, affirme M. Daddi, le parti socialiste n'a pas ménagé récemment ses critiques envers le régime d'Hassan II qui a conduit le pays à une crise économique dramatique et qui est l'aboutissement de 20 ans de choix politiques et économiques faits sans tenir compte des besoins de la population. M. Daddi affirme que l'exploitation des matières premières du Maroc (phosphates principalement) et le développement de monocultures (agrumes, primeurs) dans le but de satisfaire prioritairement les besoins des marchés extérieurs européens et américains a conduit le pays à la faillite.

La Banque Mondiale, rappelle-t-il, classe le Maroc au rang des pays les plus pauvres avec huit millions de «pauvres absolus» sur une population totale de 20 millions. Le chômage sévit de façon chronique à plus de 30% de la population active masculine (les femmes ne comptent pas dans l'économie du pays). Le pays vit également une poussée démographique extraordinaire: 55% de la population n'a pas 20 ans. L'infrastructure scolaire, précise M. Daddi, est insuffisante; la santé publique est gratuite mais il n'y a pas de médicaments dans les hôpitaux.

Pour se faire soigner les gens doivent aller dans des cliniques privées qui exigent des prix exorbitants. Il n'est pas étonnant que parmi les nombreux prisonniers d'opinion au Maroc, on retrouve des syndicalistes et des employés des secteurs de la santé et de l'éducation comme le constate le rapport d'Amnistie Internationale.

Pour M. Daddi, il faut faire des pressions de l'extérieur du Maroc maintenant parce qu'à l'intérieur les forces d'opposition au régime sont complètement muselées. Le parti socialiste de M. Mitterrand en France a déjà demandé, par l'intermédiaire de son bureau politique, la libération immédiate de M. Bouabid. Le Maroc a répondu avec vivacité contre cette «immixtion» du Parti socialiste français dans les affaires du Maroc et s'étonne qu'il prenne la défense aveugle d'une position anti-référendaire au Sahara occidental (*Le Monde*, 11 sept.). L'opposition marocaine en exil, précise M. Daddi, essaie de sensibiliser des organismes humanitaires et des ressortissants marocains à faire des pressions pour faire libérer les prisonniers politiques et rétablir la démocratie au Maroc.

## Un appel pathétique du Tchad à l'Institut international du droit d'expression française

Un «appel pathétique» a été lancé en fin de semaine par le ministre de la Justice du Tchad, M. Delwa Kassiré Coumakoy, aux 158 participants au 14e congrès de l'IDEF (Institut international de Droit d'Expression française) lors de la clôture de ses assises à Montréal.

Il a demandé à l'IDEF et à tous les pays membres d'apporter «au service judiciaire tchadien dans les formes jugées opportunes, l'assistance nécessaire pour la remise en état des équipements matériels et surtout de la documentation juridique indispensable».

Le ministre Tchadien de la Justice avait expliqué que la guerre tragique dont son pays vient à peine d'émerger a laissé un lourd bilan de destruction.

Il a donc demandé aux juristes francophones représentant 38 pays à Montréal, «d'être nos interprètes auprès des États et organisations internationales susceptibles de nous aider, d'aider le peuple tchadien à avoir sa liberté et à reconquérir son espérance de vie, sa capacité, son unité, sa fierté».

Le 14e congrès de l'IDEF, dont le thème était «les mécanismes de protection des droits fondamentaux» entend réunir en une publication les quelque 60 communications entendues à Montréal pour en faire l'un des premiers recueils en langue française sur les droits fondamentaux.

Me Gerald-A. Beaudoin, vice-président, de l'IDEF a annoncé la publication de ce recueil en esquissant la synthèse des travaux du

congrès avant qu'un large groupe de participants effectue une visite à la Baie James.

Parmi les 38 pays, qui participent à l'IDEF, Me Beaudoin a noté que «chacun des pays a sa façon de protéger les droits fondamentaux. Mais il existe des courants, des recoupements d'un pays à l'autre».

Certains pays protègent leurs droits fondamentaux en les inscrivant dans leur constitution. Dans certains cas les tribunaux se reconnaissent un contrôle de la constitutionnalité des lois; dans d'autres, les déclarations ont valeur d'inspiration pour le législateur et le juge. Ailleurs, c'est le Parlement qui a le dernier mot en vertu du principe de la souveraineté parlementaire. Enfin d'autres pays, comme le Canada, ont choisi un compromis entre la suprématie judi-

ciaire et la suprématie parlementaire.

Me Beaudoin a rappelé que «les débats sur la façon de protéger les droits demeurent éternels... mais le but visé doit être le même partout: les droits de la personne sont inaliénables».

Interrogé sur la situation de protection des droits en pays francophones, Me Beaudoin a d'abord noté que la francophonie a hérité de l'immense apport de Me René Cassin, l'un des auteurs de la Charte des droits de l'homme des Nations unies, René Cassin, décédé il y a quelques années, a d'ailleurs été le premier président de l'IDEF, dont le second et actuel président est M. Edgar Faure, ancien ministre français.

Me Beaudoin note cependant que la francophonie a

une approche différente en ce qui concerne la défense des droits fondamentaux du Commonwealth britannique.

Par ailleurs le Canada et l'Ile Maurice, deux pays membres de l'IDEF, ont l'expérience d'avoir vécu sous deux régimes de droit britannique et français. Ils bénéficient d'une «interpénétration de deux sortes de mécanismes juridiques de protection des droits», dit Me Beaudoin. Il souligne le fait particulier du Canada qui a même trois façons de le faire. Il le fait un peu à la façon anglaise de protéger les droits; il pense aussi à les interpréter de la façon américaine par l'enchaînement des droits dans la constitution et il est sensible aux valeurs françaises parce qu'une partie de notre droit vient de la France.

## MAGAZINE DU RÉVEIL *Les Prouesses du matin*

AVEC JACQUES PROULX



Jacques Proulx vous apporte au lit le petit déjeuner de l'actualité: informations, nouvelles du sport, météo, bulletins de circulation, tout cela épicé d'humour!

Du lundi au vendredi  
**5h15/8h45**

# CKAC 73

à l'écoute de la vie, dès le saut du lit!

### LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN:

L'AFFAIRE DES FEMMES

LE TUDÉ NATIONALE DE DÉPISTAGE

(514) 876-7431



L'eau  
potable  
c'est important

AQTE



## INFORMATIONS INTERNATIONALES

# Haig critique l'URSS en termes modérés

NATIONS UNIES. (AFP) — La modération relative des critiques lancées hier contre l'Union soviétique par le secrétaire d'Etat américain Alexander Haig a surpris nombre de diplomates et d'observateurs à l'Assemblée générale des Nations unies.

Cette allocution, faite 48 heures avant la première rencontre entre M. Haig et le ministre soviétique des Affaires étrangères Andreï Gromyko, a porté presque exclusivement sur la question de l'aide économique accordée au pays du tiers-monde par les pays industrialisés.

Les observateurs à l'ONU avaient prédit que M. Haig se livrerait à une attaque en règle contre l'interventionnisme soviétique, en prévision de son premier contact direct avec le chef de la diplomatie soviétique. Depuis son entrée en fonction, il y a exactement huit mois, le général Haig n'a laissé passer aucune occasion de tirer à boulets rouges sur le Kremlin.

Mais il s'en est tenu hier à dénoncer, en des termes moins durs que ceux qu'il utilise habituellement, le comportement de l'URSS et du Vietnam en Afghanistan et au Cambodge, comportement qui constitue, selon lui, un «défi

aux droits fondamentaux de tous les États souverains».

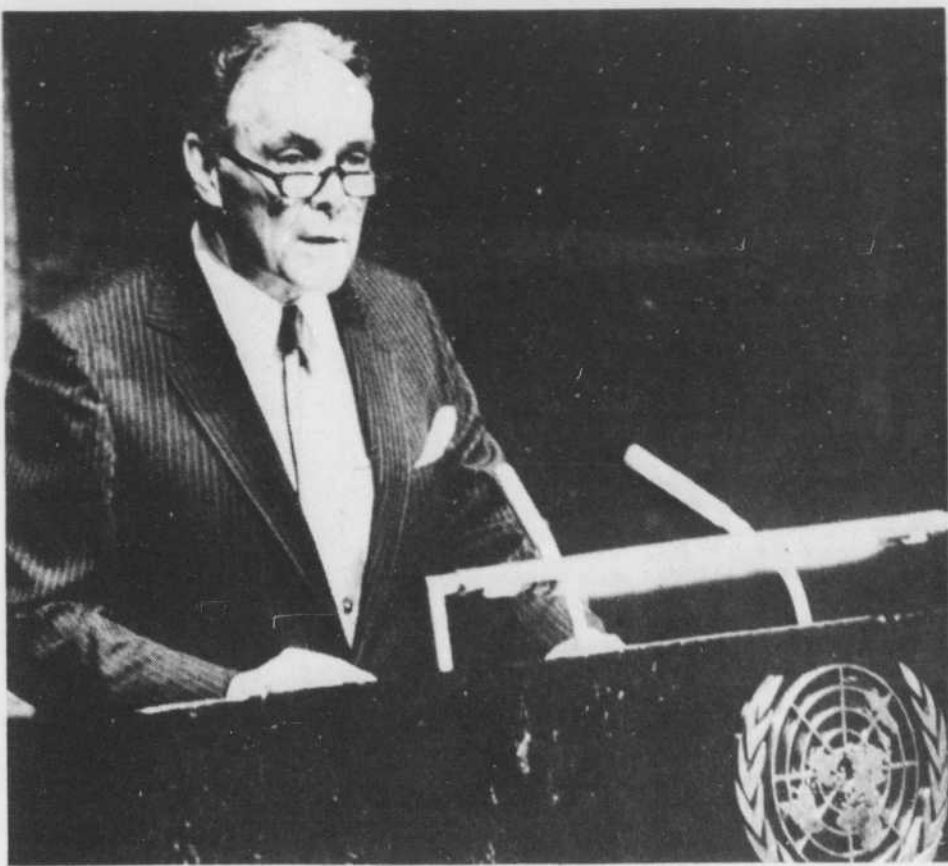
Dans l'ensemble, les premières réactions officielles et officieuses au discours du général Haig ont été plutôt favorables.

Ainsi, le ministre canadien des Relations extérieures, M. Mark McGuigan, a déclaré que les propos tenus par le secrétaire d'Etat américain étaient «exemplaires» et «très constructifs».

On indiquait également dans l'entourage du ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, que le chef de la diplomatie française considérait le discours de M. Haig comme assez positif, notamment dans la mesure où ce dernier a souligné que le président Ronald Reagan se rendrait le mois prochain au sommet Nord-Sud de Cancun (Mexique) dans un esprit «constructif et de coopération».

Les États-Unis, a indiqué M. Haig, annonceront d'ici à l'ouverture du sommet de Cancun, le 22 octobre prochain, une série de propositions précises relatives aux relations entre pays riches et pauvres.

Le gouvernement Reagan est prêt à continuer à jouer un rôle important sur le plan de l'aide économique aux pays



Le secrétaire d'Etat Alexander Haig à la tribune des Nations unies. (Photolaser AP)

les plus défavorisés, a déclaré M. Haig.

Mais il a ajouté que les pays sous-développés devraient renoncer à formuler des demandes d'aide «déraisonnables» et devraient plutôt compter plus largement sur la libre entreprise et les investissements étrangers.

Le secrétaire d'Etat a aussi insisté sur le fait que les États-

Unis n'avaient «aucune intention» d'octroyer une quelconque aide économique aux pays qui «encouragent la violence internationale».

Le gouvernement américain, a-t-il dit, continuera à accorder une aide à la sécurité aux pays du tiers-monde qui doivent faire face à des «menaces extérieures» afin de décourager toute «aggression in-

ternationale».

M. Haig, qui a par ailleurs rencontré hier au cours d'un déjeuner de travail le secrétaire au Foreign Office, Lord Carrington, doit parler avec M. Gromyko de l'ouverture et du calendrier initial de négociations américano-soviétiques sur la réduction des armes eurostratégiques, rappelle-t-on.

# Le gouvernement belge démissionne

BRUXELLES (Reuter) — M. Mark Eyskens, premier ministre belge, a présenté hier soir la démission de son gouvernement au roi Beaudouin, a annoncé le palais royal.

Selon le communiqué du palais royal, le roi Baudouin a demandé au gouvernement de rester en place pour assurer la gestion des affaires courantes.

C'est la quatrième fois en l'espace de seize mois qu'un gouvernement belge démissionne.

La coalition dirigée par M. Eyskens rassemblait les ailes francophone et flamande des Partis chrétien-social et socialiste. Elle bénéficiait au Parlement de l'appui de 140 des 212 députés.

Les observateurs estiment que sa chute pourrait conduire à l'organisation de nouvelles élections.

La démission de M. Eyskens est principalement due à l'intransigence des ministres PSB qui ont décidé vendredi dernier de ne plus assister au conseil des ministres tant qu'il ne serait pas exclusivement consacré au problème du financement de Cockerill-Sambre.

Les pertes de la firme, située en Wallonie, bastion du PSB, et qui emploie 28.000 ouvriers, s'élèvent actuellement à 25 millions de dollars par mois.

De leur côté, les banques privées ont refusé d'avancer de l'argent au gouvernement pour le financement de Cockerill-Sambre, déjà fortement endettée.

M. Eyskens avait déclaré pour sa part que cette question ne devait pas éclipser toutes les autres.

Deux conseils des ministres extraordinaires, hier, n'ont pas permis de résoudre le différend, ce qui a conduit le premier ministre à présenter sa démission.

«C'est le premier jour de l'automne. Les feuilles tombent, et le gouvernement aussi», a-t-il dit au cours d'une conférence de presse à la sortie du palais royal.

Le premier ministre démissionnaire a indiqué que le financement de la sidérurgie était une affaire possible, mais que la pression socialiste sur la coalition était devenue intolérable.

«Nous ne sommes pas vraiment tombés à cause du problème de l'acier, mais à cause des méthodes inacceptables utilisées. Certaines personnes ne respectaient tout simplement pas les règles de base qui rendent un gouvernement possible», a-t-il ajouté.

M. Eyskens a en outre estimé que tout nouveau blocage des affaires gouvernementales aurait entraîné une aggravation de la crise économique que traverse le pays.

# Catholiques jugés en Tchécoslovaquie

PRAGUE (AFP) — Huit militants catholiques tchécoslovaques, dont quatre prêtres, passeront en jugement au cours de trois procès qui se dérouleront à partir de la fin de la semaine dans des villes différentes, a-t-on appris hier de source proche des accusés à Prague.

En dehors du procès de six personnes prévu à Olomouc (Moravie) à partir de lundi prochain pour «commerce illégal» de livres religieux, deux autres audiences se dérouleront pour «entrave à la réglementation des activités religieuses». Elles concerneront le prêtre de la congrégation des Salésiens Gunter Matej Romf (37 ans) à partir de vendredi, à Bratislava (Slovaquie), et Josef Kordik (33 ans), également prêtre, lundi prochain, à Louny (au nord-ouest de Prague).

# Washington bloque des avoirs iraniens

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les États-Unis ont indiqué, hier qu'ils débloquent les fonds iraniens dépendant de l'ancienne ambassade de la république islamique à Washington lorsque Téhéran fera de même pour les propriétés de la mission diplomatique américaine en Iran.

Le département d'Etat, rappelle-t-on, a annoncé, hier matin, que les propriétés dépendant de l'ambassade d'Iran, fermée après la rupture des relations diplomatiques entre Washington et Téhéran en avril 1980, de même que les comptes bancaires de cette ambassade et des consulats iraniens, étaient gelés jusqu'à nouvel ordre.

Ces propriétés, selon plusieurs organes de presse américains, sont évaluées à deux millions de dollars.

M. Alan Romberg, l'un des porte-parole, a précisé, hier après-midi, que les États-Unis estimaient que les propriétés diplomatiques respectives des deux pays n'étaient pas incluses dans les accords d'Alger de janvier 1981 qui prévoyaient la restitution des fonds iraniens bloqués aux États-Unis.

En conséquence, selon Washington, le gouvernement iranien aurait dû remettre à l'ambassade de Suisse, qui

représente les intérêts des États-Unis en Iran, la jouissance de l'ambassade et des consulats américains de même que les comptes bancaires de la mission diplomatique américaine.

«Nous ne retiendrons les propriétés du gouvernement iranien, a dit M. Romberg, que jusqu'à ce que l'Iran rende notre ambassade à la Suisse».

M. Romberg a souligné que les États-Unis ne revenaient pas sur les accords d'Alger et en a donné pour preuve le transfert de deux milliards de dollars d'avoirs iraniens vers l'Iran le mois dernier.

Le porte-parole n'a pas voulu donner d'évaluations précises des propriétés diplomatiques américaines en Iran.

D'autre part, une commission chargée d'examiner l'indemnisation des anciens otages a recommandé au gouvernement de leur verser une «prime de détention» exonérée d'impôts de 12,5 dollars par jour de captivité. La durée de leur détention a été de 444 jours. Chacun d'eux recevrait 5.550 dollars.

La commission a également recommandé le versement aux anciens otages de primes au montant illimité pour les soins médicaux ou psychiatriques qu'ils pourront recevoir en raison de leur captivité.

# Le Belize est indépendant

BELIZE (AFP) — Le prince Michael de Kent, représentant la famille royale britannique, a remis hier au premier ministre, M. George Price, les pouvoirs constitutionnels de l'ancien Honduras britannique, qui a accédé à l'indépendance à minuit hier matin, sous le nom de Belize.

Une pluie torrentielle, qui a retardé de deux heures la levée du drapeau bleu de Belize, a obligé les 2.000 invités à se réfugier sous une tente. Le prince de Kent est resté à l'intérieur de la demeure présidentielle, en compagnie des membres de la junte de gouvernement du Nicaragua et des autorités de Belize.

La passation des pouvoirs s'est faite à Belmopan, capitale de Belize, construite il y a une dizaine d'années dans le centre du pays et qui compte environ 4.000 habitants.

La responsabilité de la défense et des relations extérieures, assumée jusqu'à présent par la Grande-Bretagne, reviendra à Belize. Cependant, à la suite d'un accord spécial entre les deux pays, les trou-

pes anglaises assureront, pour une période indéterminée, l'indépendance de l'ancienne colonie britannique dont l'effectif militaire est de 500 hommes seulement.

Au Mexique, le grand pays voisin, l'indépendance de l'ancien Honduras britannique a eu un écho favorable dans la presse.

Le quotidien *Excelsior*, qui s'est félicité de l'événement, s'est étonné de la réaction du secteur gouvernemental guatémaltèque, qui revendique des droits sur Belize. Le journal a souligné que le Mexique a abandonné depuis longtemps toute prétention sur le pays voisin, en vertu du droit des peuples à l'autodétermination.

A Guatemala, on a rappelé que le gouvernement ne reconnaît pas Belize, mais on excluait, dans les milieux gouvernementaux et militaires, l'éventualité d'une intervention militaire guatémaltèque dans le nouvel État, en particulier tant que les forces britanniques seront sur place.

# Faites-vous des bénéfices?



# Les services de transmission du GCI de Bell vous aident à enrayer les fuites de bénéfices.

Le **Groupe des communications informatiques** de Bell vous aide à augmenter la rentabilité de votre entreprise. Que vous possédiez un ordinateur ou que vous en utilisiez un à temps partagé, le GCI vous permet d'acheminer instantanément votre information partout au Québec, au Canada et à l'étranger.

Accélérez le traitement de vos commandes, écourtez vos délais, obtenez une meilleure gestion des stocks, facturez et effectuez vos recouvrements plus rapidement.

Chef de file en son domaine, le GCI de Bell s'est bâti une réputation de fiabilité. Communiquez avec l'un de ses conseillers pour convertir vos bénéfices en bénéfices.

**Tél.: 1-800-361-8441**

**GCI** La téléinformatique partout au pays grâce à votre compagnie de téléphone

**Le Groupe des communications informatiques**

Bell Canada

**Vente de départ...**

**DESSINS**

de 1975 à 1978

**Jean-François L'Homme**

4328 Drolet

tél.: 845-7720

Ouvert dim. 20 sept. de 12h à 22h  
Lun. 21 sept. et mar. 22 sept. de 18h à 22h



## Le Pentagone cherche à convaincre le Congrès d'accepter la vente des AWACS

BASE D'ANDREWS (Maryland) (AFP) — Le Pentagone a lancé, hier, une opération de relations publiques sans précédent en invitant les membres du Congrès à visiter un avion-radar AWACS pour tenter de les convaincre de ne pas s'opposer à la vente de cinq de ces appareils à l'Arabie saoudite.

Par petits groupes de dix personnes, les parlementaires et la presse ont été admis dès le lever du soleil à visiter un AWACS sur la base militaire d'Andrews, près de Washington, où le Pentagone avait dépêché ses meilleurs spécialistes pour cette opération «portes ouvertes» qui durera deux jours.

«Je ne crois pas que cet avion présente un danger pour Israël», a affirmé le général John Piotrowski, responsable de la flotte des 24 AWACS, qui avait été chargé, croquis à l'appui, de plaider la cause du gouvernement Reagan.

La partie s'annonce difficile. Le Congrès, qui a jusqu'au 30 octobre pour se prononcer pour ou contre ce projet de vente, s'est montré jus-

qu'à présent très réceptif aux arguments du puissant groupe de pression pro-israélien, farouchement hostile à la livraison de cinq AWACS à l'Arabie saoudite à partir de 1985.

Entre 50 et 56 sénateurs sur 100 seraient prêts, selon les adversaires de la vente, à voter contre ce projet auquel s'oppose également une majorité des 435 membres de la Chambre des représentants.

Le gouvernement, qui a plus ou moins renoncé à convaincre la Chambre, porte actuellement tous ses efforts sur le Sénat. Le secrétaire d'État, M. Alexander Haig, a affirmé, dimanche, que les 50 sénateurs qui viennent de signer une lettre pour s'opposer à cette vente, n'étaient pas aussi convaincus qu'on pouvait le croire. «Je pourrais vous nommer 12 sénateurs susceptibles de revenir sur leur décision», a déclaré M. Haig lors d'une interview à la télévision américaine.

La président Reagan est cependant bien décidé à user de toute son influence pour éviter un vote négatif au Congrès dans cette affaire que les observateurs politiques conside-

rent comme un test crucial pour la politique étrangère du gouvernement.

Le Pentagone a donc entrepris de démontrer que d'une part les AWACS ne constituaient pas un danger sérieux pour Israël et que, d'autre part, leur déploiement en Arabie saoudite était «vital pour la défense des intérêts américains».

«L'AWACS est un avion purement défensif», a déclaré le général Piotrowski qui s'est employé à expliquer la vulnérabilité des champs pétroliers d'Arabie saoudite sans la présence de ces avions-radars américains.

«Je reviens d'Arabie saoudite. Les radars Hawk que les Saoudiens ont installés au bord du Golfe sont totalement inadéquats pour prévenir une attaque aérienne venue d'Iran», a ajouté le général.

En raison de leur faible portée, ces radars ne donnent à

l'armée saoudienne qu'une à deux minutes pour contrer une attaque de bombardiers ennemis. Un AWACS, opérant à cent km à l'intérieur du territoire saoudien, porte à onze minutes ce délai, rendant ainsi possible une riposte au-dessus du golfe.

Un AWACS, une version modifiée du Boeing 707, facilement reconnaissable au radar-soucoupe de 9 m de diamètre installé sur le dos de l'appareil, peut détecter un avion ennemi volant en rase-mottes ou à quelques mètres au-dessus de la mer, à plus de 300 km de distance.

Le général Piotrowski a, d'autre part, réaffirmé que les AWACS destinés à l'Arabie saoudite ne seront pas équipés du matériel électronique permettant de neutraliser les méthodes de brouillage utilisées par l'ennemi. «Cela devrait rassurer les Israéliens qui sont passés maîtres dans

l'art du brouillage», a-t-il ajouté.

Afin d'apaiser Israël et de faire accepter par le Congrès américain la vente à l'Arabie saoudite les gouvernements américain et saoudien auraient trouvé un compromis concernant l'utilisation éventuelle des avions par ce pays, rapporte le TIME dans sa dernière édition.

Selon l'hebdomadaire, l'Arabie saoudite aurait accepté: — de ne pas communiquer à d'autres pays les informations recueillies par les AWACS et de ne pas employer d'étrangers susceptibles d'avoir accès aux avions.

— de permettre aux États-Unis l'accès aux renseignements recueillis par les appareils même après le départ de l'équipe américaine d'assistance technique.

— de ne pas utiliser les AWACS en dehors de l'espace aérien saoudien.

## Les rabbins feront pression sur Begin

JÉRUSALEM (Reuter) — La polémique sur les fouilles archéologiques de la Cité de David, à Jérusalem, risque de dégénérer en crise politique majeure pour la coalition gouvernementale de M. Menahem Begin.

L'affaire a rebondi dimanche lorsque le procureur général, M. Yitzhak Zamir, a estimé que le grand rabbin Shlomo Goren n'avait aucun droit à interdire les recherches qui, selon les Juifs ultra-orthodoxes, profaneraient un ancien cimetière juif.

Le grand rabbin d'Israël a réagi avec vivacité à l'arrêt de M. Zamir, qui va dans le sens de celui rendu le 4 septembre par la Cour suprême. «Je rejette cette décision qui a pour objectif d'autoriser l'État à détruire à volonté des tombes israéliennes», a déclaré hier le dignitaire religieux.

En raison du poids politique accru des religieux sur la fragile coalition de M. Begin depuis les élections du 30 juin, l'affaire de la Cité de David risque de compliquer un peu plus la tâche du président du conseil.

Dans les milieux politiques, on estime que le grand rabbin ainsi que d'autres responsables religieux vont maintenant se battre pour que la promesse faite par M.

Begin de faire voter une loi donnant aux rabbins le droit d'empêcher la profanation de cimetières juifs se réalise le plus vite possible.

Au cours de la laborieuse formation du gouvernement Begin, ce dernier s'était engagé, en échange du soutien des formations religieuses à la Knesset, à faire adopter une série de lois à caractère religieux.

L'influence politique croissante des rabbins est considérée avec appréhension dans les milieux laïcs israéliens qui craignent que nombre de pratiques édictées par la religion, comme le strict respect du repos du Sabbat ou la non-mixité sur les plages, n'aient force de loi.

Pour sa part, le conseil supérieur du rabbinat a été convoqué demain pour débattre de l'affaire de la Cité de David. Cette instance pourrait, dit-on, organiser la semaine prochaine un rassemblement de tous les rabbins d'Israël pour protester contre la décision de M. Zamir.

Par ailleurs M. Aharon Abouhatsera, ministre israélien des Affaires sociales, poursuivi pour détournement de fonds, a bénéficié hier d'une injonction de la Cour suprême ordonnant la suspension de son procès.

## Mitterrand se rendra en Israël

NATIONS UNIES (AFP) — La France et Israël ont entamé hier aux Nations unies à New York un dialogue qui se poursuivra très prochainement au plus haut niveau entre les deux pays, après 14 ans de méfiance mutuelle.

À l'issue d'un entretien d'une heure et demie avec le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, le chef de la diplomatie française, M. Claude Cheysson, a annoncé que le président François Mitterrand se rendrait en visite officielle en Israël au début de l'an prochain. Cette visite sera précédée par celle de M. Cheysson à Jérusalem en novembre ou décembre. M. Shamir a en effet renouvelé l'invitation qui avait été faite au ministre français des Relations extérieures.

Aucun chef d'État français ne s'est rendu en Israël depuis la création de l'État hébreu et les relations privilégiées qui existaient entre les deux pays ont connu une détérioration constante après la guerre de six jours en 1967.

Dès son entrée à l'Élysée, le président François Mitterrand avait annoncé son intention de se rendre un jour en Israël et sa volonté de rééquilibrer les rapports de la France avec l'État hébreu sans pour autant affecter les bonnes relations qu'elle maintient avec les pays arabes.

À l'issue de son entretien avec M. Shamir, M. Cheysson a déclaré que la France entendait établir avec Israël «un dialogue normal», dont l'absence depuis de si longues années a été une anomalie. Il a précisé que ce dialogue serait établi tant au niveau politique qu'au niveau technique par des échanges de délégations ministérielles et parlementaires.

M. Cheysson a indiqué que ses conversations s'étaient déroulées dans une bonne atmosphère. Les déclarations faites par le ministre français le mois dernier lors de sa tournée à Amman, Beyrouth et Damas avaient suscité de vives critiques en Israël. M. Cheysson s'était prononcé sans la moindre ambiguïté pour le droit du peuple palestinien à un État et il avait rencontré le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, à Beyrouth.

### cartes d'affaires

**DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE**  
**866-0404**  
**DEKABEK LTÉE**

**ENFIN!**  
**MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE**  
Praxis 35 d'Olivetti  
Trois espaces  
Dispositif de correction  
Flèche d'écriture (marginale)  
et cartouche-ruban interchangeable  
SÉRIEUSE • COMPACTE  
**CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.**  
7035 av. du Parc, Montréal  
**270-1141**

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS**  
Fondée en 1982  
Brevets d'invention  
Marques de commerce  
Dessins industriels • Droits d'auteur  
1514, Docteur Pontifex  
Montréal H3G 1X5 Tél. (514) 934-0272  
Téléc. 05-268656 CABLE MARION  
Télécopier international Xerox 400

866-2421 866-2421  
**Notaire**  
Me Robert Couillard  
1 Place Ville Marie  
Bureau 2403 Montréal

**INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR**



# PROJETS EN TÊTE RESSOURCES EN MAIN

Participer au mieux-être de la collectivité, c'est important. Vous avez de bonnes idées pour faire travailler les gens de votre milieu? Il peut s'agir de protection de l'environnement, de conservation de l'énergie, d'aide aux handicapés, de développement économique communautaire à long terme, etc. Le Programme des Projets de développement communautaire du Canada peut vous assurer les moyens de les réaliser.

Votre projet est parrainé par une association, une agence de développement communautaire, un groupe de commerçants ou d'industriels, une université, un CEGEP ou des municipalités s'il y a consentement de la province, une coopérative, un conseil de bande ou un organisme établi: vous êtes admissible au Programme des Projets de développement communautaire du Gouvernement du Canada.

Le Gouvernement canadien met à votre disposition les ressources financières nécessaires. Le Programme des Projets de développement communautaire a été conçu dans le but de favoriser la création d'emplois à travers le pays et plus particulièrement chez certains groupes souvent moins favorisés, tels les jeunes, les femmes, les handicapés et les autochtones.

Passez à un Centre d'Emploi du Canada où nous répondrons à toutes vos questions et vous remettrons tous les documents nécessaires.  
**Hâtez-vous, la date limite d'inscription est LE 9 OCTOBRE 1981.**  
Vos projets valent la peine qu'on s'en occupe!



Emploi et Immigration Canada

Lloyd Axworthy, Ministre

Employment and Immigration Canada

Lloyd Axworthy, Minister

# Canada

## ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS,



- **LE DEVOIR** vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.
- **LE DEVOIR** vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- **LE DEVOIR** vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- **LE DEVOIR** a aussi ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

← Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case Postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9. →

Ci-inclus \$..... pour une période de..... mois

à compter du.....

Nom.....

Adresse.....

## TARIFS d'abonnement période scolaire

| DURÉE            | TARIFS  |
|------------------|---------|
| 6 mois           | \$38.00 |
| 7 mois           | \$43.00 |
| 8 mois           | \$48.00 |
| 9 mois           | \$53.00 |
| 10 mois          | \$59.00 |
| aussi disponible |         |
| 12 mois          | \$70.00 |

**Être mieux informé à meilleur compte**



## INFORMATIONS INTERNATIONALES

# Les pertes soviétiques en Afghanistan sont évaluées à 10,000 tués ou blessés

BRUXELLES (AFP) — Les pertes soviétiques en Afghanistan depuis décembre 1979 sont évaluées à quelque dix mille hommes tués ou blessés et environ mille véhicules détruits. Ces estimations ont été faites hier à Bruxelles par des experts américains actuellement en tournée d'information dans plusieurs capitales européennes. Ces fonctionnaires américains qui ont demandé à ne pas être identifiés, sont normalement en poste dans des secteurs proches de ce pays. Ils ont entrepris cette tournée à la demande du département d'Etat.

Selon ces fonctionnaires, la guerre, vingt mois après l'intervention soviétique, est dans une impasse militaire totale.

Aucun des deux camps ne peut l'emporter étant donné le rapport des forces actuel.

Ils ont évalué les effectifs soviétiques à 85,000 hommes appuyés par 20,000 à 30,000 soldats d'une armée afghane décimée par «un flot continu de désertions». Les effectifs des guerilleros sont d'environ 70,000 hommes.

L'équipement de ces derniers reste primitif. A ce jour, ont déclaré ces experts, ils ne disposent toujours pas de missiles anti-aériens SAM-7 pour lutter contre avions et les hélicoptères blindés MI-24.

Contrairement à ce qui s'est passé au Cambodge «aucune preuve directe» n'a pu être recueillie, ont-ils affirmé, montrant l'utilisation d'armes

biologiques du type micro-toxines ou «pluie jaune», en Afghanistan.

Toutefois, les témoignages de réfugiés, ont-ils déclaré, sur la mort mystérieuse de villageois correspondent exactement à ceux recueillis dans les régions d'Asie du Sud-Est, où ces armes ont été employées.

Les experts ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les troupes soviétiques. Ils ont déclaré qu'en août dernier, des colonnes blindées ont tenté de pénétrer sans succès pour la quatrième fois dans la vallée de Panshir à quelque 40 km au nord de Kaboul.

L'URSS a déployé en Afghanistan plusieurs régiments de parachutistes et des divisions

d'infanterie portée. Les relevés par unités s'opèrent tous les six mois, chaque soldat restant environ un an en Afghanistan.

Par ailleurs, les forces armées afghanes ont pénétré dans la vallée du Panshir, l'un des bastions de la résistance islamique, a annoncé hier Radio-Kaboul captée à Islamabad.

La radio a affirmé que les troupes du régime afghan avaient lancé une «opération pour expulser les éléments contre-révolutionnaires» de cette vallée située à une centaine de km au nord-est de Kaboul. Selon la résistance afghane, les forces soviéto-afghanes ont tenté en vain par cinq fois en moins de deux ans de reconquérir ce secteur.

L'armée afghane a engagé d'importantes forces dans cette bataille qui a été couronnée de succès, poursuit Radio-Kaboul. Selon elle, deux camps de la guérilla ont été démantelés, les rebelles ont souffert des pertes importantes et une grande quantité d'armes et de munitions a été saisie par les forces gouvernementales.

Des voyageurs occidentaux qui reviennent d'Afghanistan ont affirmé que les détachements soviéto-afghans, forts de 15,000 hommes, avaient

lancé l'opération le 2 septembre.

Selon ces sources, les forces soviéto-afghanes avaient pris le contrôle des villages de Shotel et Zaman Koh, à l'entrée nord de la vallée, et, au sud de celle-ci, de la partie située au pied des collines Sinjan. Ces troupes seraient également entrées dans Dashtri, situé à trois km à l'intérieur de la vallée, le 9 septembre dernier.

Des médecins français engagés dans des opérations humanitaires ont dû évacuer la vallée, affirment ces mêmes sources.

Dans un premier temps, début septembre, des Migs 27 soviétiques ont effectué des patrouilles de reconnaissance, relatent les voyageurs occidentaux. Le 4, les Migs ont bombardé par endroits la vallée et parachuté des troupes. D'autres avions lâchaient des tracts exigeant «l'évacuation de la vallée» et la reddition des rebelles dans les 48 heures.

À l'expiration de l'ultimatum, poursuivent ces sources citant des témoins sur place, l'aviation soviétique a effectué d'importantes bombardements sur les villages de Parandev, Bazrak et Rokha. Les raids aériens se sont poursuivis jusqu'au 10 septembre, affirment-elles.

## Un indépendantiste tué en Nouvelle-Calédonie

PARIS (Reuter) — Un suspect a été arrêté hier après l'assassinat samedi soir de M. Pierre Declercq, membre de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et secrétaire général de l'Union Calédonienne (indépendantiste).

L'annonce en a été faite par M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, au cours d'une conférence de presse.

L'identité du suspect n'a toutefois pas été révélée. M. Emmanuelli l'a présenté comme un homme jeune, d'origine européenne «qui a des opinions politiques connues» et qui aurait par le passé proféré des menaces contre les indépendantistes.

Le procureur de la République a ouvert deux informations: l'une pour homicide volontaire et l'autre pour association de malfaiteurs.

Parallèlement, les mesures de sécurité ont été renforcées dans l'île: deux escadrons de gendarmerie (une soixantaine de gendarmes) ont été dépêchés sur place depuis la Polynésie française, et cent autres gendarmes sont partis de Paris pour Papeete, chef-lieu de la Polynésie.

Le haut-commissaire français pour le territoire doit prendre un décret interdisant le transport d'armes sur toute l'étendue du territoire, a précisé M. Emmanuelli.

À l'occasion d'une visite effectuée en Nouvelle-Calédonie à la mi-août, M. Emmanuelli avait devant l'Assemblée territoriale dénoncé des «injustices» qui avaient, a-t-il dit, heurté sa conscience d'homme.

M. Emmanuelli entendait ainsi dénoncer ce qu'il appelait à la fin du mois d'août, lors d'une conférence de presse à Paris, les injustices du «pouvoir blanc».

«J'ai vu des choses qui sont, je le répète, difficilement acceptables et qui ont heurté

ma conscience d'homme. Je fais allusion à des situations dont il faut bien dire, si l'on cherche des épithètes, et je prends mes responsabilités, que le terme de coloniales n'a pas été tout à fait évacué».

«Je sais qu'en disant cela je fais de la peine et je sais que je heurte. Mais je voulais dire en débutant, le moment de la franchise est venu», avait ajouté M. Emmanuelli.

Le secrétaire d'Etat a estimé hier, en réponse à des questions, que ces propos ne pouvaient pas être à l'origine de l'assassinat de M. Declercq dont les obsèques seront célébrées jeudi.

De son côté, M. Pierre Mauroy, premier ministre, a dénoncé hier le «lâche assassinat» de M. Declercq avant d'annoncer des mesures pour retrouver les auteurs du meurtre et éviter une aggravation de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Selon le correspondant du quotidien *Le Monde*, des militants indépendantistes armés de fusils ont dressé des barrages hier dans l'est de l'île et à proximité de Nouméa en signe de protestation contre l'assassinat.

Dans un éditorial, le journal estime que cet événement «risque de porter à un degré explosif la tension politique qui règne en Nouvelle-Calédonie depuis que les socialistes ont pris le pouvoir en métropole».

Lors des élections présidentielles et législatives de cette année, les résidents de Nouvelle-Calédonie d'origine européenne s'étaient pour la plupart prononcés en faveur de l'ancienne majorité politique. En revanche, la population mélanésienne, d'où sont issus divers groupes favorables à l'indépendance, avait voté pour les socialistes et leur candidat François Mitterrand.

## Namibie: Washington veut régler le problème

ZURICH (Reuter) — Les entretiens américano-sud-africains sur le plan de Washington pour accélérer l'accession de la Namibie à l'indépendance se sont engagés hier à Zurich dans le plus grand secret. Mais certains indices permettent d'entrevoir des chances de progrès.

La délégation américaine est dirigée par M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires africaines, et la délégation sud-africaine par M. Brand Fourie, principal négociateur pour la Namibie.

Les entretiens pourraient durer deux jours, a déclaré un porte-parole de l'ambassade américaine.

À Windhoek, M. Dirk Mudge, président (blanc) de l'Alliance démocratique de La Turnhalle, parti multiracial au pouvoir en Namibie, a déclaré au cours d'une interview que l'éventualité d'élections libres et équitables dans ce territoire semble désormais pouvoir se transformer en réalité.

L'Afrique du Sud et les États-Unis semblent vouloir mener à bien les longues négociations sur l'indépendance, a-t-il dit.

«Je crois que nous devons prendre très au sérieux la dernière initiative américaine. Je ne crois pas que l'indépendance puisse être reportée indéfiniment. Les Américains ne permettront pas qu'on les pousse à gauche et à droite», a ajouté M. Mudge.

Selon la presse sud-africaine, la question pourrait être réglée cette semaine à Zu-

rich et lors de conversations, jeudi à New York, entre les cinq pays occidentaux constituant le «groupe de contact» à la recherche d'une solution au problème namibien.

*The Citizen (Le Citoyen)*, journal généralement pro-gouvernemental, affirme que les entretiens de Zurich sont particulièrement décisifs. Le *Rand Mail*, quotidien de l'opposition écrit que Zurich servira de pierre de touche aux propositions américaines.

Selon le *Rand Mail*, le plan américain pour résorber le principal différend, qui concerne la force de paix de l'ONU envisagée pour la Namibie, prévoit un contingent bien moins important que celui de 7,500 soldats initialement proposé.

Le journal précise que la force sera composée, dans sa majorité, de troupes provenant des pays du «groupe de contact»: France, Canada, États-Unis, Grande-Bretagne et Allemagne de l'Ouest.

Il ajoute que les États-Unis ont un calendrier précis pour les élections, l'an prochain, et l'accession à l'indépendance, en janvier 1983.

Les initiatives tendant à l'indépendance en étaient arrivées au point mort en janvier dernier, faute d'un accord sur le plan parrainé par les Nations unies entre l'Afrique du Sud, la SWAPO et le «groupe de contact» au terme d'une conférence à Genève.

Le plan américain a été mis au point à la suite d'un périple qu'a conduit M. Crocker dans plusieurs capitales africaines cette année.

M. Crocker ainsi que le secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, ont manifesté de l'optimisme ces dernières semaines quant aux chances de parvenir à une solution.

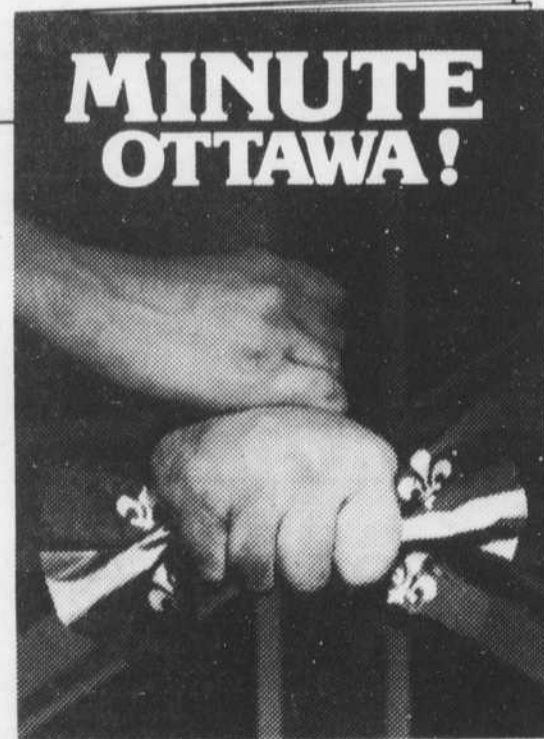
# C'EST MAINTENANT QUE ÇA SE PASSE!

Les conséquences concrètes qu'entraînerait l'adoption du projet constitutionnel d'Ottawa sur le développement du Québec,

c'est ça :

- les services québécois de main-d'oeuvre bousculés
- les programmes québécois d'aide aux entreprises... en danger
- notre langue d'enseignement remise en cause
- la politique d'achat du gouvernement du Québec déclarée suspecte
- notre politique agricole affaiblie
- l'avenir des PME québécoises compromis

...et bien d'autres conséquences.



Vous voulez en savoir davantage? Procurez-vous la brochure du Gouvernement du Québec intitulée «Minute Ottawa!». Elle est disponible gratuitement dans toutes les succursales de la Société des alcools du Québec, à tous les comptoirs, propriété de Loto-Québec, et dans tous les bureaux de Communication-Québec.

Pour de plus amples renseignements sur ce sujet important téléphonez à Communication-Québec.

Moi,  
**je m'informe**  
sur le dossier constitutionnel

 Québec

  
**VINCENT**  
COIFFEUR POUR HOMMES  
MANUCURE

HOTEL RITZ-CARLTON  
1228, RUE SHERBROOKE OUEST  
MONTREAL, QUE.

Rendez-vous 842-5754  
842-4212



# L'après-élection selon Claude Ryan

DEPUIS au moins deux ans, les réunions du Conseil général du Parti libéral du Québec ressemblaient de plus en plus à des séances de travail d'un parti assuré d'exercer les responsabilités du pouvoir, d'un gouvernement en attente. Ces espérances, fondées sur des succès politiques répétés et d'importance, s'écroulèrent le soir du 13 avril dernier. En effet, même si un demi-million d'électeurs de plus qu'en 1976 avaient opté pour le PLQ, ce dernier s'est retrouvé minoritaire et plongé dans une situation douloureuse et difficile selon les termes mêmes du chef du parti.

M. Ryan s'adressait samedi dernier aux membres du Conseil général du PLQ. Son message sobre et direct témoigne de la force et de la discipline intellectuelle de l'homme, d'un grand courage politique et d'un sens aigu des réalités. Les nostalgiques des cassettes de M. Bourassa ne priseront pas cette exigente remise en question que propose le chef. Ils trouveront de nouveaux motifs pour critiquer le style et le ton de celui qu'ils adulaient un certain soir référendaire de mai 80 et qu'ils abandonnèrent cruellement et visiblement au soir de la défaite électorale en avril dernier. Cependant, ils auraient intérêt à lire et à méditer le document de Claude Ryan. En effet, si le PLQ qui «présente des signes de déclin et des germes d'effritement» veut échapper à ces signes, il doit, parmi d'autres ajustements, répondre aux questions que pose le document du chef: Quel parti? Quel état et quelle société? Quel avenir pour le Québec?

Les tentations sont fortes d'éviter l'une ou l'autre de ces questions. Elles apparaissent à plusieurs comme superflues, risquées voire inutiles — la faiblesse du parti serait ailleurs. On fera le procès du chef. On stigmatisera ses méthodes de travail et sa conception de l'organisation politique. Bref, on maquillera tant bien que mal ces réalités qu'on ne veut pas voir et que pointe avec insistance le document de M. Ryan.

La première condition d'une relance du PLQ, selon l'analyse de son chef, «sera de nous entendre sur la nature et la portée du message que nous proposons». La démarche est essentielle. Ces dernières années, le PLQ est devenu un rassemblement de groupes disparates. Les motivations de ceux qui y ont adhéré sont si diverses qu'elles ont finalement

érodé pour plusieurs la crédibilité du PLQ. Or cette crédibilité est un facteur déterminant si le parti veut conquérir des clientèles nouvelles en particulier «chez les jeunes, les travailleurs syndiqués et dans des milieux ayant une formation académique plus poussée».

A tous ceux qui rêvent de mimer l'occupant actuel de la Maison-Blanche et d'importer ses méthodes de gouvernement, le chef de l'opposition rappelle que cette philosophie et cette politique contredisent un aspect essentiel de la tradition du Parti libéral et des orientations profondes de la société québécoise. Pour le chef du PLQ, le rôle du gouvernement dans la société doit plutôt s'inspirer d'un idéal de justice et de partage. Il doit garantir «la justice sociale et l'acceptation audacieuse de réformes nécessaires». Bref, pour les nostalgiques de l'ancien régime du laissez-faire absolu et pour ceux qui se laissent séduire par les discours, les thèses et les actions de la «nouvelle droite», le document d'orientation de M. Ryan constituera une profonde déception. Pour ceux qui, tout en condamnant les excès de la bureaucratisation et de la centralisation, le gaspillage et le gonflement des budgets publics, restent sensibles aux inégalités et souhaitent le maintien d'une vigoureuse intervention de l'État pour les réduire, le discours du chef libéral sera reçu avec soulagement et intérêt. Les perspectives critiques qu'il laisse entrevoir sont en effet plus rassurantes et plus responsables que l'opération aveugle de compressions imposées par l'actuel gouvernement du Québec.

L'acceptation claire et franche de «la question nationale» comme «un fait fondamental et partie intégrante de l'expérience et de l'héritage communs des québécois» constitue, à n'en point douter, l'un des aspects les plus importants de ce document. On a dit que le chef du PLQ a été l'otage de son caucus au sujet de cette question. En la plaçant devant le parti et en soulignant l'urgence de son examen, M. Ryan cherche à se libérer des contraintes internes que l'on sait et à dépasser la situation «injuste et brutale» faite au PLQ par le gouvernement fédéral actuel. En affirmant sans ambiguïté que la responsabilité des libéraux du Québec doit viser à défendre, à promouvoir et à illustrer les droits et les intérêts du Québec, le chef de l'opposition renoue avec la

tradition historique de son parti.

De plus, en confessant que la stratégie récente du parti à ce sujet ne lui a guère été profitable, il annonce le dépassement d'attitudes négatives et stériles dans les prises de position à venir du PLQ au sujet de la décision imminente de la Cour suprême et par rapport au dossier «épineux» du partage des recettes fiscales. Certes le chef de l'opposition ne renie pas son engagement envers l'option fédéraliste canadienne. Au contraire, son parti demeure sur la scène québécoise «le défenseur attitré» et le «promoteur» de cette option. Cependant, il insiste plus que jamais sur le caractère prioritaire de l'engagement de son parti envers le Québec. Il rappelle de plus la nécessité de changements constitutionnels acceptables et acceptés par les provinces. Sur les difficultés de concilier dans une synthèse originale l'option canadienne et l'engagement prioritaire envers le Québec, le document, dont ce n'était pas d'ailleurs l'objectif, reste silencieux.

Le chef du PLQ rappelle aussi aux militants de son parti que ce dernier n'est pas une succursale ou un vassal du Parti libéral canadien. Sa doctrine constitutionnelle en particulier ne peut et ne doit pas être mise en cause dès qu'elle paraît s'opposer à celle du parti fédéral. Instruit et meurtri par la manipulation et le manque de courtoisie dont il fut la victime, M. Ryan n'ignore sans doute pas qu'au sein de son parti ce message et ces propositions ne feront pas l'unanimité et susciteront des réactions très vives.

Le message du chef du PLQ s'adresse avant tout aux membres inquiets d'un parti bouleversé par une défaite «imprévisible» et douloureuse. Il suscitera des oppositions et des refus nombreux. À la réflexion cependant, une majorité des militants du PLQ devraient conclure à la pertinence des remises en cause et à la qualité des solutions que propose le chef du parti. En effet, elles ont le grand mérite de dépasser les appétits des groupes d'intérêts, économiques ou autres, qui ont cru un moment et artificiellement que le PLQ était un instrument docile de leurs privilèges et préjugés. En rappelant la vocation de ce parti dans la société québécoise et dans le débat constitutionnel canadien, Claude Ryan a bien servi le parti et le Québec.

Jean-Louis ROY

## LETTRES AU DEVOIR

### ■ Une lenteur qui se paie

Au cours des années, nos dirigeants se sont plu à établir un réseau assez vaste de services gouvernementaux dont le financement relevait du trésor public. Que nous ont-ils offert jusqu'à maintenant?

Que ce soit au Bureau des véhicules ou de placement, on constate une lenteur des services et une indifférence flagrante de la part des employés. Au Bureau des véhicules par exemple, qu'il y ait foule ou non, le personnel fait preuve d'un «je-m'en-foutisme» alarmant. Peu importe que nous soyons pressés, que nous ayons fait des pieds et des mains pour les rejoindre, ils nous reçoivent toujours avec la même froideur. Et lorsqu'ils nous répondent, c'est plus souvent qu'autrement pour nous dire qu'il nous manque un bout de papier.

Si vous discutez leurs directives, gare à vous! On vous expédiera sûrement à la queue... Quant au Bureau de placement, qui place-t-il?

Différents problèmes tout aussi ennuyeux surviennent dans d'autres services. Si aucune mesure n'est prise en ce sens, peut-être nous paierons-nous le luxe d'une nouvelle voiture à chaque année faute de chemin carrossable, ou encore celui d'un verre d'eau au même prix que l'essence!

Vous en conviendrez, d'énormes lacunes font de nos services gouvernementaux des réalités pitoyables à voir et difficile à vivre. Le stress constitue un des plus grands maux de notre société, c'est vrai, mais les gens qui oeuvrent au sein de tels services ne doivent sûrement pas en souffrir. Par contre, ils excellent à mettre à vif les nerfs des citoyens les plus calmes.

Si l'État exerceait un contrôle plus rigoureux de la situation, le problème serait déjà à moitié résolu, n'est-ce pas Messieurs les ministres? Ceux-ci proclament que l'essor de notre société, l'une de leurs plus grandes préoccupations, a besoin de nouveaux capitaux. Mais les utiliseront-ils de façon aussi efficace que ceux dont ils disposent à l'heure actuelle? Quand de vrais «services» nous seront-ils offerts?

François PERREAULT  
Nathalie-Catherine PICHE  
L'Assomption, 14 septembre

### ■ Celanese: déménagement à Toronto

Dans LE DEVOIR du mercredi 19 août, M. Michel Nadeau a écrit: «Dontar est une compagnie essentiellement anglophone... Au moment du débat sur la loi 101, elle déplaça une partie de sa division des produits chimiques à Mississauga. Le quotidien *The Gazette* s'éleva alors contre le fait que ce mouvement était bini par le président du Conseil du Patronat, M. Pierre Côté, administrateur de Dontar...»

Dans une lettre que j'ai fait parvenir au *Devoir* le 25 août, je demandais à Michel Nadeau de donner ses références exactes. Le *Devoir* publiait ma lettre le 12 septembre et y ajoutait une réponse de Michel Nadeau référant à un article publié par *The Gazette*, le 10 août 1979 (deux ans après le débat sur la loi 101), sous le titre: «The irony of Pierre Côté: He moves jobs to Toronto», laissant ainsi croire aux lecteurs du *Devoir* que les affirmations antérieures du journaliste étaient fondées, malgré ce que je pouvais en dire.

Or l'article auquel réfère M. Nadeau n'a aucun rapport avec le dossier Dontar. De plus, c'est un article dans lequel le journaliste de *The Gazette* y va de ses propres interprétations, sans présenter mon opinion. Il s'agissait alors du déménagement à Toronto d'un groupe de 26 cadres de la division des produits chimiques de Celanese. Je suis président du Conseil de Celanese et j'ai eu effectivement à expliquer publiquement cette décision. Comme *Le Devoir* du 11 août 1979 le confirme, j'ai expliqué cette décision par le fait que les activités de la division des produits chimiques de Celanese se situent à Edmonton et à Cornwall et que son marché est à 70% à l'ouest du Québec.

Rien dans mes propos ne liait cette décision au «débat sur la loi 101»; il ne s'agissait pas de la «division des produits chimiques de Dontar»; j'ai tout simplement exposé les facteurs économiques qui expliquaient la décision de Celanese. Nul doute que je n'apprends rien au journaliste qui a mis presque un mois avant de trouver un semblant de réponse à la question que je lui avais posée. À l'origine, il m'a attribué des propos qui, non seulement ne sont pas les miens, mais contredisent l'essentiel des positions que je défends. Par la suite, au lieu de rétablir honnêtement les faits, il fabrique un semblant de preuve. C'est induire en erreur un public qui ne retournera pas à la *Gazette* du 10 août 1979.

Je dénonce ce procédé que je n'hésite pas à qualifier de malhonnête.

Pierre CÔTÉ  
Président du C.P.Q.  
Montréal, 14 septembre

M. Côté joue sur les mots et les compagnies... Il a parfaitement raison de dire qu'il s'agit de Celanese au lieu de Dontar mais ce détail ne change absolument pas la situation décrite dans mon article et celui de *The Gazette*. M.N.

### ■ Au secours d'un handicapé mendiant

Toutes les manifestations auxquelles a donné lieu l'Année internationale des handicapés nous auront permis de nous sensibiliser aux problèmes particuliers de ces personnes et je nous en félicité! Malheureusement, il y a un grand «mais» qui me hante depuis longtemps à ce sujet et je voudrais vous en faire part. Je veux ici déplorer une situation dont j'ai été très souvent témoin à Montréal, lorsque j'y habitais et qui n'a pas changé depuis mon départ, comme me l'ont tristement rappelé mes fréquents retours chez moi.

Il s'agit du sort indigne que l'on fait à un homme gravement handicapé physiquement et autrement selon toute apparence. Cet homme est toujours en «poste» devant les grands magasins ou près des stations de métro du centre-ville. Il est écrasé comme un gros paquet dans un fauteuil roulant, essayant tant bien que mal de retenir d'un bras tordu une boîte de conserves vide servant à recueillir les oboles des passants.

J'ai déjà assisté à ses tentatives désespérées pour manger un smoked meat d'une main, en poursuivant son «travail» de

l'autre, en s'efforçant de ne pas tomber de son fauteuil roulant. Il semblait complètement absorbé par les efforts prodigieux qu'il lui fallait accomplir pour une bouchée de viande qui lui échappait... C'était grotesque.

Je n'insisterai pas davantage sur le sort tragique de cet homme que beaucoup d'entre vous auront reconnu, j'en suis convaincu.

Il me semble qu'en cette Année internationale des handicapés, on pourrait trouver mieux pour cet homme que de l'abandonner tous les matins aux regards et aux sentiments gênés de milliers de personnes qui s'en vont travailler la tête pleine de leurs propres problèmes.

Ce n'est pas le handicap de cet homme qui me trouble. C'est l'exploitation éhontée à laquelle s'adonnent ses «tuteurs», qui viennent le conduire au boulot en voiture de luxe... Ce n'est pas une voiture de luxe dont cet homme a besoin, il me semble, ce sont des soins médicaux et un peu de respect humain.

En guise de contribution à l'amélioration du sort des handicapés, j'invite tous les citoyens respectueux du droit des autres à une existence décente à dénoncer, par la voix de votre journal, cette injustice et cette exploitation.

Si nous pouvions, ensemble, aider cet handicapé — ostensiblement utilisé à des fins mercantiles — il me semble que nous aurions contribué positivement à la sensibilisation publique que l'Année internationale des handicapés voulait promouvoir.

Sinon, nous aurons toujours la possibilité de lui lancer une pièce de monnaie de temps à autre.

Rino MORIN

Fredericton, 18 septembre

### ■ Bâtir le Québec du plutonium

On annonce pour mars 1982 la mise en marche du réacteur de la centrale Gentilly II. Nous voilà devant un fait accompli, le Parti québécois et Hydro-Québec nous font entrer dans l'ère du plutonium et sans nous demander notre avis. Pourtant depuis quelques années, les mouvements écologiques du Québec demandent sans succès un débat sur l'énergie.

Les Québécois se sentent à l'abri avec le moratoire sur le nucléaire, mais pendant ce temps on édifie Gentilly II au coût de \$1.3 milliard et cela pour pouvoir garder un oeil sur cette technologie.

Il semble qu'il faille que le Québec fasse aussi sa part dans l'équilibre de la terre atomique; que fera-t-on des 400 à 500 lbs de plutonium que le fonctionnement de Gentilly II laissera chaque année sur le territoire québécois? On sait que, recyclé, ce produit sert surtout à la fabrication de bombes atomiques et qu'il pose de graves problèmes de stockage car sa demi-vie est de 24,400 années. De plus plusieurs savants affirment que quelques millièmes de grammes peuvent causer le cancer du poulmon.

Où est la nécessité des Québécois de posséder sur leur territoire une technologie qui met en danger la vie de la planète toute entière? Aurons-nous le courage de dire non à la fabrication du plutonium en terre québécoise? Faudra-t-il aller se faire matraquer pour exprimer notre désaccord? Il ne reste que peu de temps, mars 82 s'en vient.

Jean CLOUTIER

Granby, 18 septembre

### ■ Le droit des plus riches

Depuis toujours, la très grande politisation du sport est flagrante, ce sport que les commentateurs sportifs ont pourtant sans cesse décrit comme une sorte de vertu, vierge ou sans tache, en se scandalisant des crises qui les dérangeaient eux-mêmes en tant que vendeurs ou idéologues. Quand on voit les États-Unis en tête de tout, plus ou moins ex-aequo avec la Russie, il me semble que c'est évident. Suivent toujours ensuite les autres pays, selon un ordre de richesse. Les plus riches, comme par hasard, sont toujours les meilleurs!

Au Québec et au Canada on vient d'avoir une belle illustration de cette réalité par les derniers Jeux du Canada: l'Alberta vient en effet d'avoir des poussées de «talent» qui correspondent, par hasard encore, avec l'organisation de sa nouvelle richesse.

Et vive l'idéal olympique, qui donne aux plus riches l'impression d'avoir le plus de talent. Et qui malheureusement en vain, comme par hasard, tous les autres.

Guy ROULEAU

Montréal, 9 septembre

### ■ Contre Mathias Rioux

À écouter *Face-à-face* à CKVL ou à voir Mathias Rioux à l'écran de Radio-Québec, on s'aperçoit, sans trop de difficulté, que malheureusement les péquistes ne sont pas des mieux représentés.

Si M. Rioux, du haut de sa prétention verbale, prétend être progressiste par rapport au représentant libéral qu'est Jean Cournoyer, il se trompe royalement! Les propos de M. Rioux tant sur les Américains que sur la structure politique des États-Unis démontrent, sans l'ombre d'un doute, qu'il souffre d'un manque profond de connaissances.

Aussi, lorsqu'il prétend avoir pour mission de défendre les intérêts idéologiques du PQ on est bien forcé d'admettre que face à Jean Cournoyer, Rioux n'est pas de taille d'autant plus qu'il défend ses thèses avec mépris. Je me demande si, au Parti québécois, on ne sait pas interroger sur l'opportunité de déléguer un meilleur représentant que ce mauvais analyste.

Pierre TREMBLAY  
Montréal, 21 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois, \$41.00; trois mois, \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).



# L'enclume de l'austérité budgétaire

Après Yves Bérubé, qui martèle jour après jour sur l'enclume de l'austérité budgétaire, voici Jacques Parizeau qui dévoile par anticipation aux contribuables la situation presque désespérée des finances publiques du Québec. Comme si les efforts du premier, responsable des dépenses, ne suffisaient pas à combler les attentes du second, chargé des revenus. En dépit des inévitables sacrifices qu'il invite la société à consentir, le président du Conseil du trésor paraît moins pessimiste, moins catastrophiste surtout que le ministre des Finances dont l'analyse s'apparente par moments à une vision dantesque. M. Parizeau, avec son incomparable sens de la formule que lui envient beaucoup d'hommes politiques, parle en effet d'un terrible «cul-de-sac» des finances publiques; évoque une nouvelle «crise d'octobre»; affirme qu'Ottawa tente délibérément «d'étrangler» le fonctionnement du gouvernement québécois et, à l'intérieur, appelle à la résistance contre la «fronde fiscale».

### ■ Propos d'actualité

Les données de l'OCDE révèlent que le Canada dépense plus que tout autre pays du monde pour l'éducation de ses enfants et, selon le dernier annuaire du Canada, c'est le Québec, même avant l'Alberta, qui consacre à l'éducation le plus d'argent par habitant.

Yves Bérubé, président du Conseil du Trésor du Québec.

(Discours prononcé en diverses régions du Québec au cours du mois de septembre 1981).

Que le ministre doit insister davantage en cette fin d'année difficile sur la gravité du contexte budgétaire découlant de la conjoncture économique, les contribuables du Québec ne s'en étonneront pas, leur sort n'étant pas sensiblement différent, somme toute, que celui des hommes et des femmes des autres sociétés occidentales. On se raille sans peine aux démonstrations faites par M. Bérubé en faveur d'une réduction du déficit, de l'élimination des dépenses inutiles ou marginales, de la diminution de la croissance des hausses annuelles. Les deux ministres ont expliqué clairement qu'il ne saurait être question d'accroître le fardeau fiscal, déjà plus lourd au Québec que partout ailleurs, qu'il faut en conséquence pratiquer des coupures de l'ordre d'un milliard dans les crédits des ministères.

Cet excellent exercice pédagogique aurait dû commencer beaucoup plus tôt, ce qui aurait épargné à divers secteurs de la société les fâcheuses surprises de compressions réalisées précipitamment et unilatéralement. La franchise virile et la politesse de la transparence qu'on admire ces jours-ci ne prévalaient pas en d'autres temps, par exemple à la veille des élections, quand fut déposé un budget dont le premier ministre révélait récemment qu'il avait été préparé à la hâte. Il y a longtemps que MM. Bérubé et Parizeau connaissent la vérité budgétaire du Québec, savent que cette société vit au-dessus de ses moyens et emprunte démesurément aux ressources de l'avenir, à des taux de plus en plus élevés. L'opération entreprise par le gouvernement s'imposait depuis plus de cinq ans et sans doute eût-elle été plus efficace, plus équitable au surplus, si les

compressions avaient été effectuées graduellement.

Ce qui affole M. Parizeau à présent, c'est la perspective des prochaines négociations fédérales provinciales pour le renouvellement des accords fiscaux. Le ministre a parfaitement raison de prévenir que cette étape sera décisive puisque les trois grands modes de paiement du gouvernement fédéral (péréquation, programmes établis et ententes) représentent pour le Québec plus de \$4 milliards, soit le quart des ressources totales.

Mais, avant même que les discussions aient commencé, M. Parizeau se demande si seulement elles auront lieu et, dans la meilleure des hypothèses, annonce qu'elles se dérouleront dans l'acrimonie et que le Québec y perdra de \$400 à \$500 millions en deux ans. Il en vient à la conclusion qu'Ottawa veut résoudre son problème de déficit en aggravant celui des provinces. C'est la théorie, chère à M. Parizeau, de la neige rejetée dans le jardin du voisin.

On s'étonne que M. Parizeau, d'ordinaire respecté et souvent redouté à Ottawa, prévoit avec une facilité aussi déconcertante l'échec des négociations provinciales avec ses collègues fédéraux, sur la seule foi de récentes déclarations de son homologue fédéral, M. MacEachen, annonçant que le Trésor canadien songe à réduire ses transferts de \$1,5 milliard aux provinces au cours des 24 prochains. Il s'agit là, on s'en doute un peu dans une fédération comme la nôtre, d'une position de négociation. À qui fera-t-on croire que les provinces, le Québec en particulier, se soumettront docilement à une telle position fédérale, d'autant que le gouvernement d'Ottawa, grâce à l'accord sur les hydrocarbu-

res avec l'Alberta, va augmenter ses rentrées de plusieurs milliards. C'est dire que cette espèce de résignation du ministre est suspecte. On pourrait penser qu'il veut à son tour rejeter la neige sale de la dernière tornade budgétaire dans le jardin d'Ottawa, le coupable parfaitement désigné pour assumer l'odieuse de décisions impopulaires auxquelles le gouvernement Lévesque pourrait devoir se résigner dans le prochain budget...

Michel ROY

### ■ «Allô, tu m'entends»

(Lettre adressée à Monsieur Michel Roy.)

Votre billet à Guy Maufette quittant les ondes de Radio-Canada était d'un goût délicat et plein de finesse exquise. (Le DEVOIR du 8 septembre). Il en était de même des émissions de Guy Maufette: je pense surtout au *Cabaret du soir* qui penche et à *Allô, tu m'entends?*, cette splendide émission de l'après-midi, quel pont durant les heures creuses de l'après-midi! Notre oreille a toujours su, Guy Maufette l'a toujours su.

La lectrice que je suis désire dire instantanément à Guy Maufette, en paraphrasant les mots d'une chanson de Jacques Brel, «Ne nous quittez pas!»

Suzanne CASTAGNER-JANELLE  
Montréal, 17 septembre



## Le défi du PLQ

## S'identifier au Québec d'aujourd'hui

Si on veut, en parlant de la question québécoise, évoquer l'existence au Québec d'une société profondément distincte du reste du Canada en raison de son caractère français, et d'une société qui est toujours, à cause de cela, à la recherche des meilleures voies de son épanouissement, nous devons accepter d'emblée la «question nationale» québécoise comme un fait qui nous concerne au plus haut point, qui fait partie de notre expérience et de notre héritage communs. Cette société est la nôtre. Nous en faisons partie de plein droit. Ses recherches, ses hésitations, ses anxiétés, ses aspirations, ses projets d'avenir sont les nôtres.

## La politique linguistique

Dans la première version du Livre rouge publiée en janvier dernier, notre programme linguistique, prenant les droits de la majorité pour acquis, traitait surtout des droits minoritaires: cette approche prêtait flanc aux critiques de nos adversaires. Dans sa version finale, le Livre rouge contenait des propositions qui font aux droits de la majorité la place première qui leur revient. (...)

Afin de dissiper toute ambiguïté, nous devons affirmer clairement que nous sommes résolus à bâtir au Québec une société dont la forme, l'esprit et les institutions communes seront imprégnés de la culture française. Mais parce que les communautés minoritaires sont aussi une dimension essentielle du Québec moderne, nous devons assurer la reconnaissance raisonnable de leurs droits linguistiques et culturels. Nous devons en particulier reconnaître la place spéciale de la communauté anglophone, laquelle, en plus d'être partie intégrante de l'histoire du Québec, parle une langue qui est la deuxième langue officielle du pays au plan fédéral et la langue usuelle de tout un continent dont nous faisons partie. Mais l'affirmation première et fondamentale doit être celle du caractère français de la société québécoise. Nous maintiendrons un régime raisonnable pour l'anglais et d'autres langues, mais sans jamais prétendre à l'illusoire parallélisme juridique dont certains rêvent encore.

Le corollaire logique de cette position sera l'exigence voulant qu'en dehors des domaines de compétence strictement fédérale, le Québec soit complètement maître de la politique linguistique sur son territoire et qu'aucune de ses attributions

## par Claude Ryan

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, prononçait samedi soir, devant les militants de son parti réunis en conseil général, un important discours d'orientation intitulé: «Le Parti libéral du Québec et l'après-élection.» Nous reproduisons ici des extraits de ce discours portant sur le PLQ et la «Question nationale» québécoise.



M. Claude Ryan

inespérée de se remettre en selle:

■ sur la scène québécoise, l'élection du 13 avril a reporté le Parti québécois au pouvoir. Nonobstant le résultat du référendum, le Parti québécois n'a aucunement abandonné son option fondamentale. Il entend continuer à la promouvoir activement. Néanmoins, il a reçu, comme gouvernement, le mandat de continuer à gouverner le Québec sous le régime fédéral actuel et de défendre dans ce cadre les intérêts du Québec.

Le PLQ, dans tout cela, s'est trouvé coincé d'une manière injuste et brutale. Sur la scène québécoise, il est présentement le seul parti qui, tout en défendant l'option du fédéralisme canadien, ait pris la peine de se donner à cette fin un programme clair, cohérent, complet et démocratiquement approuvé par ses militants réunis en Congrès général en février et mars 1980. Mais par une conjonction regrettable d'événements, le programme constitutionnel du PLQ n'a jamais pu jusqu'à ce jour être présenté efficacement à la population.

Lors du référendum, le PLQ dut faire alliance avec d'autres partis provinciaux ou fédéraux qui avaient accepté de défendre l'option fédéraliste canadienne. Il fut

convenu, vu les circonstances, que chaque parti mettrait en veilleuse ses projets particuliers de réforme pendant la campagne référendaire et que l'on ferait la lutte autour de thèmes généraux acceptés de tous. Pendant les mois qui suivirent le référendum, le projet fédéral de charte constitutionnelle et l'opposition qu'il suscita entre le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral prirent la vedette. Le projet constitutionnel du PLQ fut relégué au second plan dans les préoccupations des médias et de l'opinion publique.

Ignoré par ses alliés référendaires fédéraux, qui ont mis de l'avant et promu leur projet de réforme constitutionnelle sans égard aux représentations qui leur avaient été faites quant à la stratégie à suivre et aux principes à respecter; attaqué par ses adversaires péquistes qui le dénonçaient à tour de bras et faussement comme l'allié docile du grand frère fédéral; le PLQ, devant l'imminence de l'élection, adopta une ligne de conduite prudente, critiquant le projet fédéral dans ses aspects inacceptables mais évitant de faire cause commune avec le PQ dans la croisade que celui-ci voulait instituer. Si l'on considère les résultats de l'élection, cette stratégie ne nous a guère été profitable. Dans le contexte nouveau où nous sommes à la suite de l'élection du 13 avril, nous devons adopter une ligne de conduite plus claire et plus ferme. Cette ligne de conduite devrait comporter les éléments suivants:

■ dans la gestion des affaires constitutionnelles courantes et de toutes les questions ayant une incidence constitutionnelle, nous devons nous percevoir, penser, agir et prendre position comme un parti fondamentalement et résolument québécois. La perspective concrète et journalière de notre Parti doit être la défense, la promotion et l'illustration des droits et des intérêts du Québec. Nous devons défendre à temps et à contre-temps le territoire, les pouvoirs législatifs, les institutions, les valeurs propres, les intérêts du Québec. Ainsi, les deux ordres de gouvernement doivent aborder cet automne le dossier épineux du partage des recettes fiscales au cours des cinq pro-

chaines années. Dans l'examen de cette question, notre Parti doit se faire l'avocat exclusif des intérêts du Québec. Il doit viser à obtenir le maximum d'avantages pour le Québec.

Des personnes et des partis militent et sont élus au plan fédéral pour servir le Québec dans la perspective de l'intérêt général de tout le Canada, dans les domaines qui relèvent de la compétence constitutionnelle du pouvoir fédéral. Laissons ces personnes et ces partis assumer cette responsabilité. Veillons pour notre part aux implications de leurs décisions pour le Québec. Notre responsabilité est d'abord québécoise. Assumons-la pleinement, sans nous départir de l'esprit de dialogue et de collaboration qui sied à tout partenaire en régime fédéral. Les Albertains en font autant. N'importe quel parti ou gouvernement oeuvrant au plan provincial le fait déjà et continuera à le faire.

À l'endroit du gouvernement péquiste et de ses intentions avouées ou cachées, nous ne saurions évidemment nous départir de l'attitude de méfiance que nous inspire la situation équivoque dans laquelle il s'est lui-même placé. Mais nous devons examiner à son mérite chaque question qui se présentera, dans la seule perspective de l'intérêt supérieur du Québec. C'est dans cette perspective que nous devons définir nos prises de position. En nous laissant guider uniquement par une méfiance qui est par ailleurs légitime, nous risquerions de nous enliser vite dans des attitudes négatives et stériles;

■ en plus d'être résolument québécois, le PLQ demeure sur la scène québécoise le défenseur attitré et le promoteur de l'option fédéraliste canadienne. Il ne doit rien négliger pour mettre cette option en valeur, d'autant plus que la propagande des adversaires à l'encontre du fédéralisme se fera de plus en plus omniprésente et arrogante. Mais le PLQ devra aussi souligner qu'à ses yeux comme à ceux de milliers de Québécois, l'adhésion au fédéralisme canadien postule que ce régime doit évoluer vers des formes et des modes de fonctionnement plus acceptables au Québec. (...)

Autant nous sommes engagés envers l'option fédéraliste canadienne, autant nous devons faire valoir, par contre, que notre premier engagement est d'abord envers le Québec et qu'il postule des changements que nous jugeons indispensables.

## Le PLQ et le PLC-Q

Par-delà la question constitutionnelle et même la question linguistique, un défi beaucoup plus large et exigeant nous est posé: c'est l'identification en profondeur de notre parti à la réalité québécoise d'aujourd'hui dans toutes ses dimensions.

Au Québec, des milliers de nos concitoyens se définissent de plus en plus comme Québécois. Ce changement traduit sans doute chez plusieurs une option arrêtée en direction de la séparation politique. Chez d'autres, il exprime plutôt l'émergence d'une conscience québécoise, une culture québécoise, une fierté québécoise, d'un sens d'appartenance à une société et à un peuple distincts, d'une volonté de vie originale dont l'inspiration première est notre attachement profond à la culture française. Non seulement notre Parti ne doit-il pas refuser ces réalités nouvelles, mais il doit faire en sorte qu'elles s'affirment avec la pleine et légitime participation de tous les Québécois, sans distinction d'origine, sans exclusive et sans mesquinerie.

Si nous savons favoriser et susciter la participation de tous les Québécois à ce mouvement d'affirmation de la conscience et de la culture québécoises, l'affirmation sera plus riche, plus nuancée, plus généreuse, plus respectueuse de la diversité, plus ouverte sur les réalités du monde nord-américain qui nous entoure. Notre défi consiste non pas à étouffer ou à contenir dans des bornes étroites la recherche vitale d'un peuple qui veut définir et affirmer son identité, mais à l'assumer activement et généreusement de manière qu'elle soit vraiment la démarche de tous les Québécois et qu'elle puisse se concilier harmonieusement avec l'adhésion libre au fédéralisme canadien et l'acceptation réaliste des réalités de notre contexte nord-américain.

## RÉPUBLIQUE

## École publique c. école privée

## Une question de justice sociale

Force de le voir œuvrer depuis cinq ans à la fermeture d'une centaine d'écoles publiques, nous avons fini par nous résigner à ce que le président de la plus importante Commission scolaire du Québec se porte périodiquement à la défense de l'école privée (LE DEVOIR, 27-8-81). Mais que Maurice Champagne-Gilbert, un défenseur des droits et libertés, réclame lui-aussi le maintien d'un réseau privé subventionné par l'État, voilà de quoi en surprendre plus d'un (LE DEVOIR 15-9-81).

M. Champagne-Gilbert devrait pourtant savoir mieux que quiconque que les droits individuels ne sont pas sans limite, qu'ils peuvent même devenir illusoire si un certain nombre de droits collectifs ne sont pas assurés. Que signifie le droit à l'éducation et à l'égalité des chances pour l'enfant de Pointe-Saint-Charles ou de Petite-Bourgogne, quand il voit diminuer d'année en année les ressources allouées à son école? Par ailleurs, lorsque certains groupes réclament le libre choix de la langue d'enseignement au nom des droits individuels, personne n'ignore qu'il s'agit là d'une façon de vouloir maintenir les privilèges d'une minorité. Donner raison à celle-ci, ce serait aller à l'encontre des droits de la majorité. Il arrive aussi parfois que les droits d'un groupe entrent en conflit avec ceux d'un autre. Lesquels devraient alors prévaloir? La récente loi 24 nous a fait comprendre que les droits des enfants existent, indépendamment de ceux des parents et des institutions. Quand on réclame le droit à l'école privée, le fait-on au nom du droit d'exister des institutions, du droit des parents à choisir l'école de leurs enfants ou du droit des enfants eux-mêmes? Quels sont, pouvez-vous me dire, les recours possibles d'un enfant face à une institution privée qui décide de l'exclure? Il n'en existe pas. Cette institution brime alors les droits individuels, ceux des enfants qu'elle rejette parce que non conformes au type d'élève qu'elle souhaite accueillir.

La problématique des droits individuels contre les droits collectifs n'est donc pas aussi simple que le laisse entendre. Or, pourquoi suggérer, comme on le fait allégrement en d'autres milieux, que seuls les premiers sont garants de la démocratie, alors que le spectre du totalitarisme se profile derrière les seconds?

Le problème actuel de l'école privée,

## par Raymonde Savard

L'auteur est professeur de sociologie au Cégep Bois-de-Boulogne. Elle réplique au texte de M. Maurice Champagne-Gilbert paru dans cette page le 15 septembre.

c'est qu'elle est demeurée privée dans son fonctionnement administratif et pédagogique, dans son recrutement et son accessibilité, alors qu'elle est devenue publique dans son financement. Tous la subventionnent par leurs taxes; un petit nombre seulement y a accès. L'école privée compte au nombre de ces extravagances que la société québécoise croyait pouvoir se permettre, quand les écoles débordaient d'enfants et que les ressources semblaient encore illimitées. Elle relève de ces incohérences sociales d'hier, dont il faut subit aujourd'hui les conséquences: en plein processus de nationalisation de l'éducation, le gouvernement acceptait de subventionner massivement, à même bien sûr les deniers publics, un système d'écoles privées qui devait bientôt perdre ce caractère de complémentarité prévu par la loi 56. C'est comme si, au moment de nationaliser l'électricité, on avait décidé de continuer à entretenir un réseau privé appelé à entrer en compétition avec le réseau alors nationalisé! Dans le domaine de l'éducation, c'était encore plus grave: le réseau privé ne devait pas tarder à devenir la filière dorée vers les études supérieures, d'où sont toujours exclus les enfants provenant de couches importantes de la population.

S'il est un type d'école qu'il faut défendre au Québec, en 1981, c'est bien plutôt l'école publique. Car c'est l'existence et la qualité de celle-ci qui sont en péril. Le droit des gens à une bonne école communautaire devrait exister dans les faits, pas seulement dans les discours. Et le droit des enfants à une école relativement stable devrait aussi être respecté.

Si on lui en donne les moyens, si c'est vers elle que convergent d'abord toutes les ressources servant présentement au maintien de systèmes parallèles, l'école publique saura offrir la diversité pédagogique qui convient et ainsi s'inscrire dans son milieu environnant. Pourquoi laisser entendre qu'elle devrait nécessairement

devenir uniforme et standardisée, uniquement parce qu'elle est publique et ouverte à tous?

Pour ma part, je vis dans un quartier où la diversité des écoles élémentaires publiques existe bel et bien, et où la seule école secondaire publique francophone en est une à dimension humaine permettant des rapports harmonieux entre parents, enseignants, élèves et directeurs. Nos écoles se sont avérées être de véritables pôles de développements social et culturel dans un milieu pluraliste. On y pratique le décloisonnement des groupes d'âge, des groupes ethniques et des confessions religieuses.

On offre aussi un ensemble de services à la population environnante. Et pourtant année après année, depuis déjà trop longtemps, ces mêmes écoles sont menacées de fermeture; elles ne ré pondraient plus aux normes d'entassement d'enfants prévues pour l'école publique durant les années 60. En même temps, toujours dans ce quartier, les écoles privées pullulent et jouissent de la plus grande stabilité. Elles vont même jusqu'à se payer le luxe de sélectionner et de remercier des enfants... que l'école publique se doit d'accueillir en tout moment de l'année scolaire.

Dans d'autres quartiers montréalais, et contre la volonté des parents s'il vous plaît, on a fermé plusieurs écoles toutes fortement enracinées dans leur milieu. C'est donc bien peu d'avoir à déboursier en 1981, 4% de plus pour l'éducation de nos enfants, en comparaison de ce que les parents du secteur public ont dû assumer depuis 6 ou 7 ans. Que de temps et d'énergie engloutis dans des réunions, des affrontements, des stratégies, des mobilisations en vue de conserver leur école de quartier. Et le sentiment de frustration et d'impuissance devant des décisions irrévocables. Sans parler de l'insécurité d'une année à l'autre...

Que représentent vos 4% à côté de ce que doivent subir des centaines d'enfants qu'on décide en haut lieu de déplacer, de reloger, d'entasser ici ou là des sacs de farine dans des entrepôts? Vous n'ignorez pas que l'école publique subit à elle seule, depuis quelques années, tout le poids de la décroissance démographique et des restrictions budgétaires. Ne croyez-vous pas qu'il est grand temps qu'on demande au système privé d'assumer sa part? Il n'y a pas encore lieu de sonner l'alarme!

S'il faut se réjouir de la grande place laissée chez nous à l'exercice des libertés individuelles, on ne peut éviter la question de savoir qui doit les assumer: l'État ou les individus? On peut choisir de «rouler en Cadillac ou Chevrolet», comme aime le dire le président de la CECM. Il est aussi permis d'habiter la ville, la campagne ou la banlieue. Selon son goût, on lira LE DEVOIR. La Presse, le Journal de Montréal ou même The Gazette, et on suivra les émissions des Radio-Québec, de Radio-Canada, de CTV, ou de TVA, etc. Il est aussi possible d'envoyer ses enfants à l'école privée.

Un État ne pourrait limiter l'exercice de tels droits s'en se trouver sur la pente du totalitarisme. Mais doit-on demander à l'État d'assumer financièrement l'exercice des droits résultants de nos choix individuels. Surtout dans le contexte actuel de rareté de ressources? En ce qui a trait au droit à l'enseignement privé, ni la Charte des Nations-unies, ni l'article 42 de la charte québécoise n'en exigent autant de l'État.

Robert DESROCHES

Bernard CARIGNAN

L'Assomption, 14 septembre

**ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**  
Corporation professionnelle d'exercice exclusif  
régie par le Code des professions  
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3  
Téléphone: (514) 288-3256

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ALLAIRE, GOYETTE, NADEAU, ROBERGE &amp; CIE</b><br>Comptables agréés<br>35 Dufferin<br>Granby, Qué. J2G 4W5<br>Tél.: 514-375-4400                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>DUNWOODY &amp; COMPAGNIE</b><br>Comptables Agréés<br>1440, rue Ste-Catherine ouest<br>Suite 510 — 561-9081<br>Montréal, Québec H3B 1B8<br>Bureaux dans les principales villes du Canada et ailleurs associées à travers le monde                                                                                        | <b>MAHEU, NOISEUX, ROY &amp; ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>2 Complexe Desjardins, Bureau 2600<br>C.P. 153, Montréal H5B 1E6<br>Tél.: (514) 281-1555<br>Tél.: 055-60917<br>Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Québec, Lévis et Moncton<br>Société Nationale Collins Barrow<br>Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes<br>Représentation dans les grands centres financiers internationaux | <b>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE &amp; ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>Montréal, Québec, Ottawa, Chicoutimi, Thetford Mines, Hull<br>17ème étage, Tour de la Bourse<br>Montréal, Québec, H2Z 1G9<br>Représentation à travers le Canada par<br>DOANE RAYMOND ASSOCIÉS<br>Représentation internationale par<br>GRANT THORNTON International                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>ARTHUR ANDERSEN &amp; CIE</b><br>Comptables Agréés,<br>800 Boul. Dorchester ouest,<br>Montréal, H3B 1X9<br>861-1641<br>Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>ERNST &amp; WHINNEY</b><br>Comptables Agréés<br>Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde                                                                                        | <b>MACGILLIVRAY &amp; BRUNEAU</b><br>Comptables Agréés -<br>Chartered Accountants<br>1155 Dorchester ouest<br>Montréal, P.Q. H3B 3T9<br>(514) 871-8830<br>National<br>MACGILLIVRAY & CO.<br>Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde                                                                                                                                                                                            | <b>RICHTER, USHER &amp; VINEBERG</b><br>Comptables Agréés<br>Montréal - Toronto<br>Associés - Résidents à Montréal<br>Gail Vinberg, C.A. Howard Simon, C.A.<br>Marvin Corbin, C.A. Barry Climen, C.A.<br>Amel El-Bach, C.A. David A. Vinberg, C.A.<br>Gerald S. Gooding, C.A. Alan Warner, C.A.<br>Irene Rissman, C.A. John J. Barber, C.A.<br>J. Yves Touss, C.A. Richard A. Vinberg, C.A.<br>Sudrey M. Khashanary, C.A. Philip M. Masi, C.A.<br>Donald Pinsky, C.A. Patrick H. Ho, C.A.<br>1 Westmont Square<br>Montréal, Québec H3Z 2Z9<br>831-2511                                                                                                                                            |
| <b>BERNIER &amp; BISSON</b><br>Comptables Agréés<br>Georges Bernier, C.A.<br>Maurice Bisson, C.A.<br>60, St-Jacques, Suite 601<br>Montréal — 845-0209                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>R. Gauvin, C.A. B. Dumas, C.A.<br>R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.<br>G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A.<br>M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A.<br>A. Gervais, C.A.<br>1200, avenue McGill College<br>Suite 1100<br>Montréal, Québec, H3B 4G7<br>871-8901 | <b>MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU &amp; ASSOCIÉS</b><br>C.P. 95<br>1, Complexe Desjardins<br>Montréal (Québec)<br>H5B 1B2<br>(514) 281-1850<br>Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier, Sept-Îles<br>Société Nationale<br>WARD MALLETTE<br>Représentation internationale dans 45 pays<br>BINDER DIJKER OTTE & CO.                                                       | <b>ROBERT SAINT-DENIS &amp; CIE</b><br>Comptables Agréés<br>7000, Avenue du Parc,<br>Montréal H3N 1X1 — 274-2787                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>BOISJOLI, HOUGHTON &amp; CIE</b><br>Comptables Agréés<br>1440 ouest, rue Ste-Catherine<br>Suite 525 — 861-2888<br>Louis Albert Bojoli, C.A.<br>Maurice Sabat, C.A.<br>Michel Sabat, C.A.<br>861-8521<br>Montréal Québec Hull<br>Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Burnaby, Nanaimo, Grande Colonne.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>GRIGNON, DE PALMA, POINIER &amp; ASSOCIÉS</b><br>Société Nationale<br>CAMPBELL SHARP<br>Comptables Agréés<br>500 Place d'Armes, Suite 1700<br>Montréal, Québec, H2Y 2J1<br>845-7211                                                                                                                                     | <b>MESSIER, BOURGEOIS &amp; CIE</b><br>Comptables Agréés<br>50, Place Crémazie,<br>Suite 1410<br>Montréal - H2P 2T9<br>384-7430                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>SAMSON, BELAIR &amp; ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>Québec - Montréal - Ottawa - Toronto -<br>Calgary - Vancouver - Rimouski -<br>Trois-Rivières - Sherbrooke -<br>Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Îles -<br>Matane<br>Fort Lauderdale (U.S.A.)<br>Suite 3100, Tour de la Bourse<br>Montréal, Qué. H4Z 1H8<br>(514) 861-5741                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>CLARKSON - GORDON</b><br>Comptables Agréés<br>Associés-résidents<br>Montréal - Québec<br>A. Beronetti, C.A. J.P. Gravelle, C.A.<br>C.C. Blamont, C.A. M. Lantagne, C.A.<br>C.W. Bessinger, C.A. A. Lanthier, C.A.<br>T.R. Burpee, C.A. R.E. Lavioie, C.A.<br>M. Camrard, C.A. N. Leduc, C.A.<br>H.M. Caron, C.A. G. Limoges, C.A.<br>G. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A.<br>J.P. Delisle, C.A. R.J. Messier, C.A.<br>R. Fortier, C.A. J.D. Morrison, C.A.<br>S. Fraser-Gagnon, C.A. R.R. Oves, C.A.<br>G. Fréchette, C.A. R. Pearl, C.A.<br>S.R. Gagné, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A.<br>R. German, C.A. W.J. Smith, C.A.<br>G. Giroux, C.A. G.S. Wells, C.A.<br>Bureaux à:<br>St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria. | <b>HAREL, DROUIN &amp; ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>278 ouest, St-Jacques suite 600<br>Montréal H2T 1N3<br>845-9253<br>Bureaux: Montréal<br>Laval<br>Repentigny<br>Iles de la Madeleine<br>Maniwaki                                                                                                                | <b>PETRIE, RAYMOND &amp; ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>1320, boulevard Graham<br>Suite 301<br>Montréal (Québec)<br>H3P 3C8<br>Tél.: (514) 342-4740                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>THIBAUT, MARCHAND &amp; CIE</b><br>Comptables Agréés<br>110 Place Crémazie ouest<br>Suite 600<br>Montréal, Québec H2P 1B9<br>381-8233<br>Poissant, Richard et Associés<br>affiliés<br>THORNE, RIDDELL<br>Comptables Agréés<br>630 ouest, Boul. Dorchester<br>Suite 2500<br>Montréal, Québec H3B 1W2<br>Téléphone (514) 866-7351<br>À l'échelle internationale<br>McIntosh Main Lafrentz                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>CLOUTIER, COUREY, FONTAINE &amp; ASSOCIÉS</b><br>2, Place Laval<br>bureau 300<br>LAVAL, Qué. H7N 5N6<br>382-4010 - 668-6400                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>COOPERS &amp; LYBRAND</b><br>830, boul. Dorchester ouest<br>Montréal H3B 1W6<br>(514) 871-9792                                                                                                                                                                                                                          | <b>PRICE WATERHOUSE</b><br>Comptables Agréés<br>1300 McGill College<br>Montréal, Québec H3A 2G4 — 879-9050<br>21 bureaux à travers le Canada<br>Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.                                                                                                                                      | <b>VIAU, ROBIN &amp; ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>MONTRÉAL - TORONTO<br>Lucien D. Viau, C.A.<br>Armand H. Viau, C.A.<br>J. Serge Gervais, C.A.<br>Wagou Boiles, C.A.<br>Jacques R. Chadioun, C.A.<br>Jacques Jovet, C.A.<br>Louis Baril, C.A.<br>Ferd A. Chail, C.A.<br>4926, ave Verdun, Verdun<br>H4G 1N3<br>55A, Balmville Est,<br>Ste-Thérèse, J7E 1L4<br>769-3871 — 435-4691                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>COGAN, LANDONI &amp; DUBÉ</b><br>Comptables Agréés<br>3901 Jean-Talbot O. Ste. 214<br>Montréal, Québec H3R 2G8<br>Ottawa 731-7851 Ampleur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>COURTOIS, ZIRI, MALKA &amp; ASSOCIÉS</b><br>Comptables Agréés<br>387, r. des Lauriers,<br>Mon. P.Q. H2V 3K3 273-1535                                                                                                                                                                                                    | <b>LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL &amp; COHEN</b><br>Comptables Agréés<br>Montréal/Toronto<br>8500 Côte des Neiges<br>Mon. P.Q. H3B 2A1<br>(514) 341-5511<br>Membres: Groupe International des Cabinets de Comptables.                                                                                                                                                                                                                                       | <b>ZITTRER, SIBILIN, STEIN, LEVINE</b><br>Comptables Agréés<br>MONTRÉAL - OTTAWA<br>Jack E. Zitrer, C.A. Robert E. Sibilin, C.A.<br>Samuel S. Stein, C.A. Boris D. Levine, C.A.<br>Bernard A. Zitrer, C.A. David A. Stein, C.A.<br>Arnold J. Eichenbaum, C.A. Steven A. Yaffe, C.A.<br>Marion S. Zitrer, C.A. Barry A. Tashbaum, C.A.<br>Gerald A. Stein, C.A. Stanley Rowe, C.A.<br>Jeffrey J. Payne, C.A. Norman Daltonman, C.A.<br>Robert S. Jones, C.A. Mervin L. Fogelbaum, C.A.<br>Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Lyman, C.A.<br>Jack Klein, C.A. Robert J. Zitrer, C.A.<br>Harry Rosenfeld, C.A. Marshall B. Kesten, C.A.<br>6115 Sherbrooke ouest<br>Westmount, Qué. H3Z 1K9 833-5112 |



## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Piperno

gouvernement italien pour obtenir l'extradition de Francesco Piperno s'inscrivent dans la répression des intellectuels de gauche en Italie.

Mlle Petruszewicz prétend que son fiancé n'aurait aucune objection à rentrer immédiatement en Italie si on pouvait lui promettre qu'il serait immédiatement traduit devant la justice.

Mais, poursuit-elle, un inculpé peut être gardé en détention préventive pendant 12 ans tandis qu'on se prépare à son procès.

C'est ce qu'il ne peut accepter, dit-elle, en rappelant que près de 2.000 prisonniers politiques attendent dans les prisons italiennes d'être cités à leurs procès.

### ◆ Laval

niers, qui pourraient être revendus aussi avec un profit considérable. Enfin, le 13 juin 1979, Construction Velum vendra ses terrains restants à sa firme sœur, Les Placements Silène au prix de 8½ cents le pi. ca.

Quant à Construction Jante Inc., qui appartient aux mêmes personnes, elle achète, le 4 février 1976 — quatre mois seulement avant l'annonce par Laval de son programme d'acquisitions de terrains, une autre groupe de lots, qui appartiennent aux parties 304 et 305 de la paroisse Sainte-Rose et jouxtent le parc industriel à agrandir. De Mme Béatrice Chamberland et de huit membres de la famille Filiatrault, Construction Jante Inc. achète en effet des terrains d'une superficie totale de 2.644,491 pi. ca. au prix de \$271,705, soit 10 cents le pi. ca.

Quatre mois plus tard, le 7 juin, le règlement L-3147 de Ville Laval prévoit l'acquisition de gré à gré ou l'expropriation d'une portion de 1,668,380 pi. ca. des terrains achetés en février par Construction Jante. La ville offre en l'occurrence \$291,830, soit 17 cents le pi. ca.

La chose est déferée au Tribunal de l'expropriation. Finalement, le 7 juin 1979, et exceptionnellement, avant même l'audition de la cause devant le tribunal, Construction Jante accepte de Ville Laval rien de moins que \$322,579 pour la portion de terrain désirée par la ville, soit 20 cents le pi. ca.

Ainsi, Construction Jante réalise un profit de plus de \$150,000 sur la portion vendue et il lui reste près d'un million de pi. ca. de terrains achetés en février 1976.

Il n'est pas sans intérêt de préciser que Me Alain Côté, partenaire de Me Mercure dans Construction Velum Inc. et Les Placements Silène Ltée et, parallèlement, associé jusqu'en février dernier du premier dans le même bureau d'avocats, fut l'un des principaux organisateurs de la campagne électorale du maire Lucien Paielement de Laval en 1973, puis en novembre 1977. Cette année, son épouse Suzanne y travaille pour sa part, dans le secteur Pont-Viau.

### ◆ Ingénieurs

bordait de l'auditorium de l'édifice principal de l'université jusqu'au grand hall où les derniers arrivés devaient se contenter d'une participation grâce à la télévision en circuit fermé. L'OIQ avait convoqué cette «assemblée extraordinaire» pour une démonstration de force mais aussi pour mieux informer ses membres de sa stratégie de résistance à l'arrêté en conseil rendu public par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, le 26 juin dernier.

L'Ordre des ingénieurs, a expliqué d'entrée de jeu son président, M. Pierre Delisle, entend utiliser tous les moyens légaux pour combattre le décret. Ce n'est que si le gouvernement consentait à un «sursis» dans son application que l'Ordre accepterait la mise sur pied d'un comité conjoint OIQ-ETS pour étudier la solution à la reconnaissance professionnelle des diplômés de l'École de technologie supérieure. Le ministre a fait une proposition semblable au moment où il a communiqué sa décision mais ce comité devait, selon lui, se contenter d'étudier désormais les «modalités d'intégration» des nouveaux venus à l'Ordre des ingénieurs. L'Ordre ne veut même pas parler d'intégration et impose comme condition préalable que le futur titre de ces diplômés ne soit en aucun cas celui d'ingénieur.

génieur.

Lors d'une rencontre avec des représentants de l'OIQ, le 4 septembre dernier, le ministre aurait opposé un «non catégorique» à toute demande de sursis pour l'application de son décret.

Même s'il refuse d'entreprendre la discussion dans les conditions actuelles, M. Delisle n'en a pas moins indiqué hier à quelques reprises que l'OIQ pourrait éventuellement ouvrir ses portes, à défaut de son titre professionnel, aux diplômés de l'École de technologie supérieure. Un peu tout le monde aurait préféré que ceux-ci se donnent une corporation séparée, a-t-il expliqué, mais devant une résistance gouvernementale à la multiplication des corporations, il serait plus réaliste de penser à une «corporation mixte» où les «champs de pratique» des uns et des autres seraient clairement distingués et où la nouvelle catégorie de membres ne serait surtout pas autorisée à «porter notre titre».

La période de questions, qui a suivi de courts exposés de panelistes unanimement opposés au décret, devait toutefois démontrer que la salle s'intéressait moins aux solutions à long terme qu'aux façons immédiates de combattre le décret. Que faire, demandait-on sans cesse. M. Delisle a suggéré une action de sensibilisation auprès des membres de l'Assemblée nationale et surtout du cabinet. Mais c'est maître Émile Colas, le juriste bien connu, qui a enfin réussi à soulever littéralement les participants de leurs fauteuils en appelant à une lutte juridique sans merci pour obtenir «la nullité de ce torchon de papier» (le décret). M. Colas a obtenu de longues et chaudes ovations, au cours de sa diatribe, en comparant la présence de diplômés de l'ETS dans l'Ordre des ingénieurs à celle de «frères dans des communautés de prêtres» ou de «laveurs de planchers dans une maison bien tenue».

Cette explosion n'est plus allée sans jeter quelques désarroi sur la scène où les conférenciers avaient pris soin, jusque là, de ne pas faire montre d'hostilité à l'égard de ceux qu'ils appellent toujours des «technologues». Des panelistes comme M. Gilles Perron, président du Conseil canadien des ingénieurs, et Marcel Dufour, président de Lavalin international, s'étaient contentés d'insister sur la différence de formation entre les deux catégories de diplômés, et de s'inquiéter des répercussions de l'élargissement du titre d'«ingénieur» aux nouveaux venus de l'ETS pour la réputation des ingénieurs québécois au Canada et à l'étranger. Le plus hardi avait été le président des étudiants des écoles de génie du Québec, M. Alain Plouffe, qui a prédit «l'étouffement de l'entrepreneuriat technologique québécois» si on pouvait devenir ingénieur par la voie «moins ardue» de l'ETS.

Plusieurs dirigeants d'autres corporations professionnelles (Barreau du Québec, architectes, médecins, notaires, pharmaciens entre autres) se sont rendus au ralliement hier soir pour manifester leur appui. Le député libéral d'Outremont et ingénieur Pierre Fortier en a fait autant et son collègue John O'Gallagher, porte-parole de l'opposition pour les questions touchant les corporations professionnelles a révélé qu'il s'agissait là de la position officielle du Parti libéral du Québec. Celui-ci réclame la convocation d'une commission parlementaire et la suspension du décret jusqu'à la

Calme au milieu du brouhaha, le directeur de l'École polytechnique de Montréal, M. Roger P. Langlois, a déclaré hier soir au DEVOIR qu'il croyait le décret «prématuré» mais que l'OIQ n'aurait guère le choix, après avoir «exprimé ses frustrations», que d'arriver rapidement à un compromis qui ressemble à la corporation mixte dont parle M. Delisle.

Un comité des doyens de génie et de sciences appliquées du Québec, que préside M. Langlois, a déjà pris la même position la semaine dernière, et invité l'OIQ à rechercher, s'il le fallait, une modification à la loi régissant l'Ordre des ingénieurs. Le comité ne réclame toutefois par un sursis au décret, et M. Langlois est allé personnellement jusqu'à évoquer la possibilité, «au pire» qu'on puisse donner aux diplômés de l'ETS le titre d'«ingénieurs techniciens».

### ◆ CISM

une menace aux prérogatives de la structure qu'il dirige. Le gouvernement, a-t-il indiqué hier soir, a commencé de transférer à son bureau montréalais des montants et des responsabilités que la loi 71 créant le conseil scolaire 10 a clairement attribués.

Un exemple? Il a mentionné le fait que le ministère a confié la gestion des services de garde en milieu scolaire au bureau régional et il ne s'est pas gêné pour dire que le CISM aurait pu donner un bien meilleur service et trouver l'argent qui fait défaut.

Le CISM est un organisme mis sur pied

en 1972 avec pour mission de coordonner les activités sur l'île et de voir à une meilleure répartition des services et ressources entre les huit commissions scolaires, notamment en mettant l'accent sur l'éducation en milieu défavorisé.

Or, cela, le CISM estime l'avoir fait et très bien. Il prétend qu'il a bien administré, qu'il a fait économiser de l'argent aux contribuables et que certains de ses projets ont servi à toutes les commissions scolaires, comme, par exemple, le régime d'auto-assurances que le ministère a repris et étendu à toutes les commissions scolaires au Québec.

Le budget du CISM est de \$2,7 millions et il gère \$912 millions répartis entre huit commissions scolaires.

### ◆ Feu vert

d'arrestations procédées près de la centrale en une semaine. 450 manifestants sont encore détenus par la police.

Certains manifestants ont été appréhendés plusieurs fois. Ils protestent notamment contre le choix du site de la centrale, à quelques milliers de mètres d'une faille sismique dans le Pacifique.

Un millier de manifestants avaient passé la nuit de dimanche à lundi dans les montagnes aux abords de la centrale située en bordure de mer, entre Los Angeles et San Francisco, près de la petite ville de San Luis Obispo.

Ils ont déclaré vouloir investir pacifiquement la centrale et tenter de s'opposer au transfertement du combustible nucléaire afin de retarder son chargement.

### ◆ Varsovie

Mais, poursuit-il, faisant apparemment allusion à l'Église et au président de l'Union des journalistes polonais, M. Stefan Bratkowski — dont les interventions ont eu une fois dans le passé sauvé la situation — «bien souvent ce sont les médias et des personnalités qui sont plus liées sentimentalement et politiquement à Solidarité qu'à la raison d'État polonaise».

M. Rakowski, qui affirme «avoir des informations» selon lesquelles «beaucoup de membres de Solidarité démissionneraient volontiers s'ils n'avaient pas peur d'encourir une répression morale», se déclare néanmoins convaincu que la majorité des adhérents du syndicat «se détourneront tôt ou tard des policiers qui jouent sur les émotions, exploitent les amertumes justifiées et propagent des illusions».

Le vice-premier ministre est d'ailleurs convaincu «qu'en prêchant un programme négatif», les dirigeants de Solidarité se sont «pris à leur propre piège», car il leur sera «impossible», par la suite, de «passer à un programme positif qui comporterait obligatoirement des appels à se serrer la ceinture».

Pour M. Rakowski, en effet, «nous devons être prêts à ce que la Pologne recule d'une quinzaine d'années en arrière sur le plan socio-économique. Ce n'est pas pour un avenir radieux que nous luttons, mais pour la survie. Il faut sonner l'alarme dès aujourd'hui».

Par ailleurs Moscou a multiplié, hier les critiques contre Solidarité et les attaques contre l'attitude de l'Occident dans la crise polonaise, accentuant la pression psychologique à la veille de la deuxième session du congrès du syndicat indépendant polonais.

Le 10 septembre c'est le parti et le gouvernement soviétiques qui avaient rappelé à l'ordre la Pologne dissidente. Hier, l'agence officielle TASS a diffusé, coup sur coup, trois violents commentaires sur la Pologne. Le premier est une sévère attaque contre Solidarité accusé de «se préparer activement à des actions résolues de lutte qui visent le pouvoir politique». Selon TASS, le syndicat Solidarité remet désormais en cause les fondements même du régime socialiste. L'agence officielle soviétique affirme, notamment, que Solidarité tend à créer une «situation de conflits visant le renversement du système existant». Ce commentaire à peine diffusé, la même agence TASS publiait une longue lettre «d'ouvriers de Moscou», dénonçant sur un ton dramatique «le chaos, l'anarchie et le climat de psychose anti-soviétique» qui régneraient à Varsovie.

Ces ouvriers, cités par TASS, lancent de graves accusations contre Solidarité: «Le message provocateur (de Solidarité) aux peuples de l'Europe de l'Est n'est rien d'autre qu'une incitation directe au renversement du régime socialiste en Pologne, mais aussi dans les autres pays socialistes», affirment ces ouvriers.

En fait, l'agence officielle soviétique utilise cette lettre pour exprimer en termes très forts, mais indirectement, l'exaspération de Moscou face à la situation à Varsovie, estiment les observateurs.

La lettre, publiée par TASS, accuse les «contre-révolutionnaires polonais» d'agir sur instruction des centres subversifs et des services spéciaux occidentaux, dans le but de renverser le pouvoir. Les «ouvriers de Moscou» affirment alors: «Nous, vos frères de classe, sommes vitalement intéressés à ce que la Pologne soit un pays socialiste fort et prospère, qu'elle reste un membre solide de notre communauté socialiste».

En diffusant ce texte, TASS indique que l'opinion publique soviétique se sent directement concernée par le dérapage polonais: «Pourquoi 600.000 de nos fils ont-ils donné leur vie en libérant la Pologne?» demandent ces ouvriers soviétiques, comme pour rappeler que Varsovie a une dette envers Moscou.

Enfin, l'agence TASS a diffusé dans la soirée un troisième article consacré à la Pologne, fait exceptionnel. Cette fois, l'Occident était visé: «La Pologne est devenue aujourd'hui l'objectif numéro un de la guerre psychologique sévère que mènent certains milieux occidentaux», écrivait TASS, en s'en prenant notamment aux radios émettant en direction des pays de l'est, de la Voix de l'Amérique à Radio Free Europe en passant par la BBC et la Deutsche Welle.

TASS estime que l'Occident pousse désormais Solidarité à assumer un rôle politique. Parlant d'«ingérence flagrante de l'Occident dans les affaires polonaises», l'agence soviétique a montré du doigt la centrale syndicale américaine AFL-CIO et la CIA, mais aussi la communauté économique européenne (CEE) qui mettraient des conditions politiques à l'octroi de prêts financiers.

Pour les observateurs à Moscou, la signification de cette nouvelle campagne soviétique ne fait aucun doute: il s'agit à la fois d'inciter les autorités de Varsovie à plus de fermeté et Solidarité à plus de modération.

D'autre part, la direction de Solidarité se réunira aujourd'hui à Gdansk afin de préparer sa réponse à la déclaration de Moscou accusant le syndicat indépendant d'«anti-soviétisme».

La réunion du présidium était à l'origine prévue pour hier, mais il a été décidé

## Aide accrue aux pays les plus pauvres

# MacGuigan reconnaît le droit des Palestiniens à une «patrie»

NATIONS-UNIES (d'après AFP et PC)

— Le ministre des Affaires extérieures, M. MacGuigan a déclaré devant l'Assemblée générale qu'un règlement du conflit du Moyen-Orient devrait comprendre, outre la satisfaction des besoins israéliens de sécurité, celle «des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à une patrie à l'intérieur d'un territoire clairement limité, soit la Cisjordanie et Gaza».

On note dans les milieux canadiens que le terme de «patrie» est employé pour la première fois de source officielle canadienne dans ce contexte.

«Nous ne pouvons pas tarder davantage de progresser vers un règlement négocié de ce conflit vieux de plusieurs générations», a dit M. MacGuigan, qui a appelé toutes les parties concernées «à faire l'effort de volonté et de sagesse que commandent des décisions tout aussi nécessaires que difficiles. Parmi les domaines où des progrès s'imposent d'urgence, aucun n'est plus prioritaire que la prise de mesures pour assurer que le Moyen-Orient restera une région exempte d'armes nucléaires», a ajouté le ministre canadien.

Selon lui, la capacité de l'Union soviétique, super-puissance militaire, d'intervenir loin de ses frontières «peut représenter une menace pour la paix mondiale. Elle peut menacer également le non-alignement des pays tant qu'elle sera l'instrument d'une cynique Realpolitik, comme le démontre l'invasion de l'Afghanistan et du Kampuchéa». La modération est un «impératif pour tous du fait que les intérêts stratégiques des grandes puissances sont liés aux événements qui se déroulent dans le tiers-monde», a poursuivi M. MacGuigan.

D'autre part, le ministre des Affaires extérieures, a promis une nouvelle aide financière du Canada aux pays considérés par l'ONU comme les plus pauvres.

Dans les années à venir, a déclaré le ministre à l'Assemblée générale de l'ONU, le Canada consacrerait 0.15% de

son produit national brut à l'aide au développement des États les moins développés.

Cette promesse fait suite au compromis canadien mis au point la semaine dernière à Paris pour contribuer à assurer un certain succès à l'assemblée extraordinaire de l'ONU sur l'aide aux pays les plus pauvres.

Le projet, adopté par les délégués de 142 pays, affirme que tous les pays donateurs consentent à accroître leurs contributions et la plupart consacreront 0.15% de leur PNB aux 11 pays les plus pauvres.

M. MacGuigan a consacré la plus grande partie de son discours à l'Assemblée générale au dialogue Nord-Sud en cours entre les pays industrialisés du Nord et ceux (en voie de développement) du Sud.

Il a déclaré que le Canada espérait que la conférence au sommet qui doit réunir 22 pays le mois prochain à Cancun, Mexique, apportera la volonté politique nécessaire à faire entrer le dialogue Nord-Sud dans un contexte global.

«Pour nous, le sommet ne saurait se substituer aux négociations globales», a dit M. MacGuigan, mais, nous le voyons comme un élément catalyseur.

Le principe de la négociation globale a été surtout victime du refus du président Reagan de l'admettre. Cependant, au sommet qui a eu lieu à Ottawa en juillet, le président des États-Unis s'est dit prêt tout au moins à en examiner l'idée.

L'an dernier, à la 35ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, l'idée de négociations globales sur des questions importantes comme l'énergie, la finance et le transfert de technologie, avait débouché sur une impasse. M. MacGuigan a déclaré hier qu'il croit percevoir une volonté nouvelle d'affronter le défi. Mais, pour aboutir, toutes les parties réunies au sein de l'ONU devraient accepter des compromis.

Les pays en voie de développement, dit-il, se rapprochent de plus en plus de la scène économique mondiale. Cette inter-

dépendance à un prix. Elle tend à rendre tous les pays plus vulnérables aux chocs venus de l'extérieur et aux forces qui échappent au contrôle des gouvernements nationaux.

Le ministre canadien a souligné que l'impact des deux principales majorités introduites par le cartel du pétrole dans les années 1970, a été surtout ressenti par les pays en voie de développement.

L'inflation, les taux élevés de l'intérêt et un ralentissement de la croissance posent de sérieux problèmes aux pays industrialisés.

Mais, ce sont les pays les moins développés qui sont les plus vulnérables et dont les perspectives sont les plus sombres.

Le Canada est en faveur d'une extension des prêts de la Banque mondiale au domaine de l'énergie, notamment à la création d'une nouvelle filiale chargée des problèmes énergétiques si possible, afin d'aider les pays en voie de développement à résoudre leurs propres problèmes énergétiques.

M. MacGuigan a attiré l'attention sur la société Pétro-Canada International, nouvel instrument canadien de l'aide au développement international, qui assistera les pays en voie de développement importateurs de pétrole à exploiter leurs propres richesses énergétiques; notamment les hydrocarbures.

Le Canada, a ajouté le ministre, envisage d'aider les pays en voie de développement à accroître leur production agricole.

Comparant en importance la conférence du droit de la mer à la conférence de San Francisco fondatrice de l'ONU, M. MacGuigan a déclaré: «Elle représente un élément capital du dialogue Nord-Sud. Elle touche les intérêts de chaque État, grand ou petit, riche ou pauvre, côtier ou sans littoral. La conclusion d'un accord universel sur cette question apportera une contribution fondamentale à la paix et à la sécurité mondiale».

# Montréal empruntera sur les marchés internationaux

par Alain Duhamel

La ville de Montréal compte financer à long terme des dépenses déjà engagées par des emprunts à l'étranger. Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué hier à l'Assemblée du Conseil municipal que la Ville avait demandé la permission d'agir ainsi au gouvernement du Québec en réponse à des questions de M. Michael Faïnat, conseiller de l'opposition.

M. Lamarre n'a pas précisé les montants en cause mais il s'agit vraisemblablement de couvrir en tout ou en partie une somme de \$80.9 millions inscrite au bilan financier à titre de dépenses à financer à long terme.

L'évolution de la dette municipale inquiète le conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) qui, compte tenu de la valeur du dollar canadien à l'étranger et des taux

d'intérêt, la voit s'enfler chaque année. L'administration municipale prévoit en 1980 une dette obligatoire nette directe de 981 millions. Elle a terminé l'année avec une dette de \$1,031 millions et prévoit, cette année, une dette de \$1,039 millions.

«Notre dette augmente même avec les programmes de rationalisation, d'austérité, de coupures de programmes, de remise de projets, d'annulation, de résiliations, etc. même après avoir réduit nos projets d'immobilisations à leur plus bas niveau en 1980», a dit M. Faïnat.

À ces sommes, il faut ajouter la part de la ville de Montréal dans le financement des dettes de la Communauté urbaine et de la Commission de transport de la CUM, ce qui laisse entrevoir, selon les prévisions de M. Faïnat, une dette directe et indirecte d'environ \$1,600 millions.

Le programme triennal des immobilisations de l'administration municipale prévoit pour l'année 1982 des dépenses de

\$151.1 millions dont \$129.9 millions proviendront des offres de la Ville, le reste venant de contributions diverses du gouvernement québécois. Il s'agit d'une hausse de 53 pour cent survenant, M. Faïnat n'a pas manqué de le souligner, l'année d'une élection générale. Or, dans les trois premières années de son mandat, l'administration municipale s'est efforcée de réduire ses dépenses d'immobilisations atteignant même, en 1980, le plus bas niveau depuis huit ans.

Le conseiller du RCM s'interroge sur la valeur du programme d'immobilisations puisque l'administration municipale parvient en général à dépenser les deux tiers seulement des investissements qu'elle annonce dans ce document annuel. «Le spectacle de l'adoption de ce programme tribal d'immobilisations est une sorte de tragédie théâtrale».

L'administration municipale considère ses immobilisations comme des investissements puisque, dans plusieurs cas, elles mènent à un accroissement de la valeur de l'assiette fiscale et des recettes de l'administration. Les sommes affectées à l'aménagement du territoire, qui représente 42,8 pour cent du programme des immobilisations, constituent aux yeux de M. Lamarre des investissements qui assurent à la Ville une base de taxation élargie et productive.

«Grâce à ces efforts de planification et de rationalisation, notre administration est aujourd'hui capable de faire face à l'inflation et aux taux d'intérêts élevés, sans pour cela réduire les services à la population ou hypothéquer l'avenir de notre ville en coupant des projets d'investissements qui assureront sa prospérité future», a dit M. Lamarre.

L'administration municipale, qui a affecté une partie de son surplus d'opération de \$29 millions, réalisée l'an dernier, au paiement accéléré de ses dettes, avait émis à la fin du mois d'août des permis de construction d'une valeur de \$273,6 millions, \$54 millions de plus que l'an dernier à la même date. La dette obligatoire directe nette et les dépenses à financer à long terme comptaient pour un peu plus de dix pour cent de l'évaluation imposable en 1978. Cette proportion doit diminuer à 5,91 pour cent à la fin de cette année.

## 22 septembre

par le PC et l'AP

**1980:** des combats éclatent entre les troupes iraniennes et irakiennes et dégénèrent en une véritable guerre entre les deux pays;

**1978:** la sonde américaine Viking découvre que la planète Mars possède une calotte glacière;

**1974:** le bilan officiel du cyclone qui a ravagé le Honduras s'établit à 5.000 morts;

**1973:** Henry Kissinger est nommé secrétaire d'État et devient le premier Américain naturalisé à occuper une telle fonction;

**1970:** l'aviation royale jordanienne attaque les commandos palestiniens et les chars syriens qui ont pénétré dans les pays, les contraignant à se replier;

**1949:** l'Union soviétique fait exploser sa première bombe atomique, quatre ans après la première explosion nucléaire américaine;

**1927:** l'esclavage est aboli en Sierra Leone;

**1862:** le président Abraham Lincoln proclame que tous les esclaves seront libres à compter du 1er janvier 1863;

**1792:** la république est proclamée en France où le calendrier révolutionnaire entre en application;

**1711:** les troupes françaises s'emparent de Rio de Janeiro;

**1609:** le duc de Zerma expulse 500.000 Maures d'Espagne;

Ils sont nés un 22 septembre: Anne de Clèves, quatrième épouse du roi Henry VIII d'Angleterre (1515-1557); le philosophe britannique Michael Faraday (1791-1867); l'homme d'État sud-africain Louis Botha (1862-1919).

## AUJOURD'HUI

A 20 h 00, à l'Auditorium du Patro Le Pré-vost, 7355 rue Christophe-Colomb, le père Maurice Couture, supérieur général des religieux de Saint-Vincent-de-Paul, prononcera une conférence intitulée «Saint-Vincent-de-Paul, un saint pour notre temps». Pour inf.: 526-5937.

De 19 h 30 à 22 h 00, au 2000 ouest, rue Sherbrooke, sœur Raymonde Leclerc présentera de nouveaux chants liturgiques aux animateurs de chants d'assemblée. Pour inf. et inscription: 931-7311, poste 189.

A midi, à l'amphithéâtre G du 3200 rue Jean-Brillant, l'atelier Tiers-Monde organise la projection du film de Peter Davis: «Des générations de résistants». Ce film traite du problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Pour inf.: 343-6394.

M. Jean-Paul L'Allier, ex-ministre du gouvernement du Québec, sera le conférencier invité au déjeuner-causerie de l'Assemblée générale annuelle du Cercle de la presse d'affaires du Québec au salon Neufchâtel de l'hôtel Champlain, à 12 h 15.

L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique vous convie à une conférence sur «les mondes de l'invisible» à 19 h 30 au 7527 rue Christophe-Colomb.

L'Ordre de la Rose-Croix invite tous les chercheurs à une conférence d'information intitulée: «La Rose-Croix dans le monde moderne» à 20 h 00 au 5140 rue Saint-Hubert. Entrée gratuite.

Les membres du Conseil d'administration de la société immobilière du Canada Mirabel Ltée tiendront des audiences publiques pour entendre les vues des groupes et des individus concernés par l'avenir du territoire péri-phérique de Mirabel. Rendez-vous à 19 h 00 à

la grande salle du château de l'aéroport de Mirabel.

La Corporation Le Festival Anjou annonce la Fête du Vin qui aura lieu jusqu'au 26 septembre aux Galeries d'Anjou. Kiosques, documentation et dégustations sont prévus.

A midi, à l'hôtel Windsor de Montréal, M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec sera le conférencier invité de l'Association de placement universitaire et collégial. M. Dufour parlera «des entreprises et des jeunes diplômés». Pour inf.: 288-5161.

La Société québécoise pour la défense des animaux reçoit le docteur Corina Lupu, spécialiste des oiseaux de compagnie, qui donnera une conférence sur la nutrition, l'environnement, la santé mentale de ces bêtes. Entrée libre, à 20 h 00, à l'hôtel Reine-Élisabeth.

M. Robert de Coster, président et chef de la direction de Sidbec sera le conférencier invité lors du déjeuner-causerie du Centre des dirigeants d'entreprise qui aura lieu de midi à 14 h 00, à l'hôtel Méridien.

«La recherche de nos ancêtres et des documents les concernant», voilà le titre d'une série de vingt cours (80 heures) présentée par la Société historique du Marigot et donnée par M. Michel Barbin. Les cours se donneront tous les mardis de 19 h 30 à 22 h 30 au salon d'accueil de l'église Saint-Antoine de Longueuil. Pour inf.: 679-8169.

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à Laprairie, à l'hôtel de ville, rue Sainte-Élisabeth, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Montréal, au sous-sol de l'église Saint-Paul, rue de l'Église, de 14 h 30 à 20 h 30; au 1er étage du siège des Chemins de fer nationaux, rue LaGauchetière, de 9 h à midi et de 13 h 30 à 20 h 30.



## La télévision payante

### 1) Des promesses d'investir \$200 millions dans le cinéma

par Michel Nadeau

SAVEZ-VOUS ce qu'ont en commun l'Association de bienfaisance des policiers de Montréal, la bande des Indiens Samson en Alberta, le président de Bombardier et M. Conrad Black, le grand financier torontois?

A vrai dire, ils ne sont que quelques-uns des individus et groupes intéressés à tirer profit de la manne exceptionnelle qui va bientôt tomber sur l'industrie canadienne des télécommunications et de la production cinématographique. La télévision payante sera vraisemblablement le dernier développement majeur dans le secteur des médias d'ici la fin du siècle.

Aussi à peu près tout le monde dans le secteur financier s'associe aujourd'hui à divers groupes du domaine audio-visuel dans une tentative pour décrocher ce gros lot qui rapportera, chaque année, au moins \$150 millions à partir de 1985.

Les 28 groupes intéressés se lanceront dès jeudi matin dans un tournoi de plaidoyers en faveur de la «canadianisation» de nos petits écrans. Le Conseil pour la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes (CRTC) commencera alors à entendre les propositions de firmes intéressées à obtenir une licence pour l'exploitation d'un réseau national ou régional de télévision payante.

Chacun s'amène à Ottawa avec la promesse d'investissements d'au moins \$180 millions dans le cinéma québécois et canadien au cours des cinq prochaines années. Les plus raffinés offrent en prime un fonds spécial pour la préparation de bons scénarios (le «seeding») en vue de futurs longs métrages.

Derrière ce mécénat, se trouvent des objectifs bien normaux de rentabilité. Dans un cas, par exemple, un modeste investissement de \$6 millions rapportera au bas mot \$28 millions par année avant impôts d'ici cinq ans. Ces investisseurs traduisent correctement la formule «Pay TV» par «télévision payante».

Il faut d'abord expliquer

que, sous des dehors un peu complexes, la télévision payante est en fait un système fort simple à exploiter. Il ne s'agit nullement de ces petites boîtes métalliques qu'on installerait à côté d'un poste récepteur et dans lesquelles le téléspectateur glisserait 25 cents toutes les demi-heures. Ce n'est pas non plus la formule de ces appareils à péage qu'on trouve dans toutes les gares!

La télévision payante, telle que proposée actuellement par les principaux groupes de requérants, consiste tout simplement en un canal supplémentaire qui serait ajouté à la gamme de la programmation offerte par les câblodistributeurs. Donc, première condition, être abonné au câble!

On estime qu'entre 1,5 et 2 millions de foyers canadiens auront décidé de payer entre \$10 et \$15 (taux actuels) pour avoir accès à ces émissions qui auront la caractéristique non négligeable de ne pas être entrecoupées de messages commerciaux. Les prévisions pour le Québec tournent autour de 350.000 foyers soit environ le tiers des «familles câblées».

Donc, extérieurement, aucun changement physique ne sera apporté aux téléviseurs en place. Pour empêcher les récalcitrants de profiter à rabais de ce canal, il faudra probablement installer des filtres-bouchons pour empêcher l'entrée dans une résidence «non payante» du canal tant désiré.

L'organisation humaine est également fort simple. Une centaine d'employés sont requis pour assumer les fonctions de programmation, de transmission et de commercialisation de la télévision payante.

Dans un premier temps, l'entreprise achète des programmes réalisés par différents producteurs. Il s'agit de spectacles culturels, de matches sportifs, de dossiers d'affaires publiques ou d'émissions très spécialisées mais surtout de films, canadiens et surtout étrangers! L'expé-

rience américaine, qui remonte à 1975, révèle en effet que ce sont les longs métrages qui sont l'argument de vente principal de ce nouveau service. La plus grande entreprise dans ce domaine aux USA, Home Box Office, affiche une programmation composée en grande partie de longs métrages, de qualité variable. Le reste de la programmation joue souvent un rôle de hors d'oeuvres.

Il importe ici de rappeler les conditions qui ont poussé le CRTC à lancer publiquement l'appel d'offres de service. Depuis au moins une décennie, plusieurs groupes tentent de convaincre le ministère fédéral des Communications d'ouvrir les digues dans ce secteur «pour le grand bien-être de l'industrie cinématographique canadienne». L'organisme fédéral de réglementation a toujours repoussé ces propositions, sachant fort bien que la télévision payante serait un autre cheval de Troie pour le long métrage américain. Il y a trois ans, le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, céda en poussant un «C'est inévitable». Sous le couvert bien tranquille du Comité sur l'extension de la télévision aux régions éloignées, y compris le Grand Nord, le CRTC franchissait le Rubicon culturel, le printemps dernier.

Dans son appel du 21 avril dernier, le Conseil prévenait tout le monde de l'existence d'une condition *sine qua non*: Il n'y aura de télévision à péage qu'à la condition que ces nouveaux services constituent un apport significatif et positif pour la radiodiffusion au Canada, par l'utilisation efficace des ressources canadiennes et qu'une part des revenus qui en découlent aille à l'industrie canadienne de la production d'émissions». (Rapport Therrien, page 1).

Les paroles ne sont pas tombées dans l'oreille de sourds. Il suffit de lire les demandes de licences pour constater l'intérêt subit des différents promoteurs à tout ce qui peut être production canadienne.

Dans certains projets, c'est au rythme de 40 à 50 films par année qu'on promet d'acheter la production des entreprises cinématographiques.

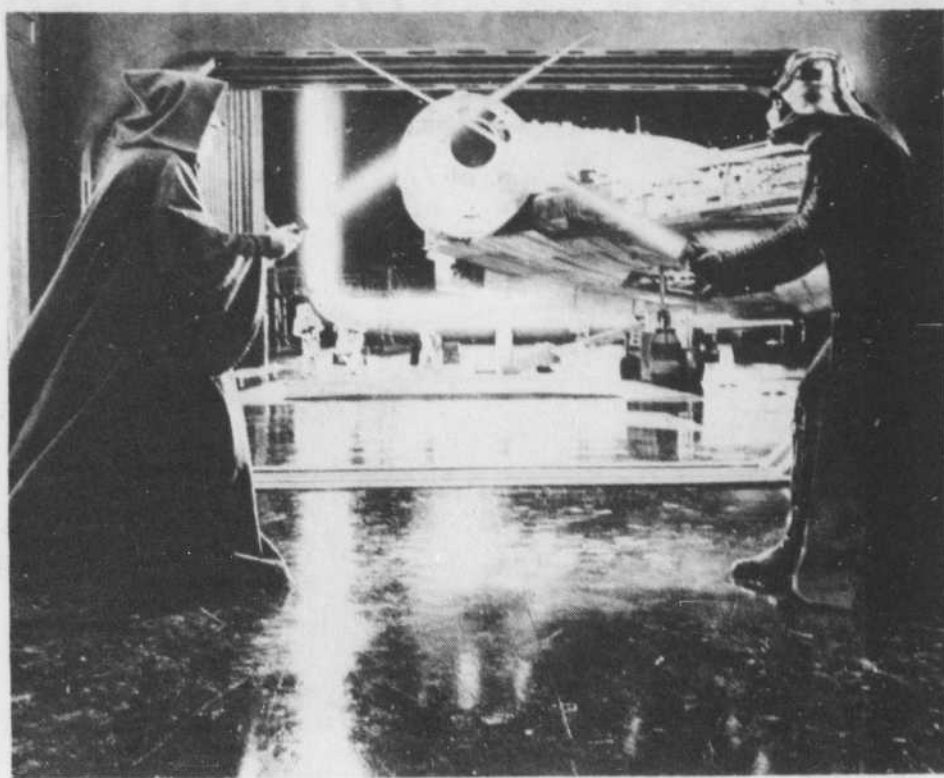
Inutile de dire que les réalisateurs n'en croient pas leurs yeux devant ces perspectives nouvelles. Tous les congrès sur la télévision payante renferment une période de questions au cours de laquelle les jeunes cinéastes demandent des précisions sur la part du gâteau qui leur reviendra.

La possibilité de remettre en marche les caméras à un rythme accéléré est d'autant plus favorablement accueillie que tout le secteur connaît présentement le rressac du cinéma d'impôts. Par l'intermédiaire des abris fiscaux, l'industrie cinématographique a connu de belles années entre 1978 et 1980. Puis les investisseurs ont découvert qu'une fois que tous les intermédiaires avaient touché leur tranche de revenus, il ne leur restait plus rien au bout. Donc, cette saucisse financière se est rapidement tarie et le nombre de films tournés au Canada en 1981 se compte sur les doigts de la main.

«Il est entendu que nous n'avons nullement l'intention de concurrencer directement les salles de cinéma et la télé conventionnelle», écrivent les auteurs d'une requête.

Pourtant, la lecture des demandes de licence indique clairement qu'on vise à réduire la période entre la sortie d'un film en salle et sa présentation sur le petit écran. Présentement, aux États-Unis, les réseaux de télévision payante offrent les premières d'Hollywood six à dix mois après leur lancement dans les circuits commerciaux.

Evidemment, les télédiffuseurs n'entendent pas être laissés pour compte. Les dernières statistiques du Bureau de télévision du Canada révèlent très clairement que l'auditoire diminue, notamment aux heures privilégiées, entre 19 h 00 et 23 h 00. L'avènement de la télévision payante implique un fractionnement des publics, ce qui n'augure rien de bon du côté des tarifs publicitaires. (Rappelons que dans le cas de la télé payante, c'est le téléspectateur qui est son propre commanditaire en



Notre premier objectif est d'offrir un divertissement léger pour la masse avec une qualité comparable à Star Wars (dont on voit ici une des scènes), affirme un des promoteurs d'un réseau national de télévision payante, M. Philippe de Gaspé-Beaubien.

au Canada a émis la semaine dernière une opinion négative sur toute intégration verticale trop poussée chez l'éventuel détenteur de la licence nationale. On craint qu'un radiodiffuseur, par exemple, ne soit en net conflit d'intérêt en étant à la fois dans la programmation traditionnelle et dans celle de la télévision payante. Les abonnés payants auraient droit aux meilleures émissions, soupçonne-t-on.

Si tout le monde vante les mérites de la culture canadienne et l'importance de la liberté d'entreprise en ce pays, chacun réclame cependant un monopole afin de détenir l'exclusivité de ce nouveau marché. Il est hors de question de partager les recettes avec plusieurs réseaux nationaux.

Un des promoteurs, M. Philippe de Gaspé-Beaubien, affirmait au cours des derniers jours: «en injectant de l'argent dans le système de façon régulière, nous créons un momentum qui permettra l'implantation d'une industrie cinématographique plus normale que celle que nous avons eue à ce jour».

Nous verrons demain comment les différents projets proposent aux Québécois et aux Canadiens de vivre ce momentum historique.

(à suivre)

assumant la totalité du coût de diffusion.)

Fort de cette évidence, les deux grands réseaux privés de télévision au Canada se sont unis pour présenter une requête, affirmant avoir les capacités pour relever ce nouveau défi.

Une fois achetée des producteurs, la programmation est mise en onde via un satellite. Ce sont les câblodistributeurs qui assurent le service à l'utilisateur final. Les câblodistributeurs, participant, souvent, à la vente de ce service. Ils en sont les responsables au chapitre de la facturation.

Donc, le réflexe apparaît évident: pourquoi nous limiterions-nous à apporter la quincaillerie?

Et voilà lancé le projet de l'ensemble des câblodistributeurs québécois et canadiens pour une télévision payante. On ne veut pas se contenter d'un rôle de plombier en invoquant l'expérience acquise dans la programmation communautaire.

Il faut préciser là encore que des impératifs financiers sont non négligeables. Les câblodistributeurs, surtout ceux des grandes villes, connaissent présentement une période de vaches maigres. Le fonds de roulement de Cablevision Nationale est déficitaire d'au moins \$10 millions; la présence de la Caisse de dépôt parmi les actionnaires a assuré la survie financière de l'entreprise. À Toronto, Ro-

gers Cablesystems a procédé à plusieurs émissions d'actions au cours des derniers mois pour financer ses acquisitions aux USA et les analystes boursiers montrent certaines réserves quant à la rentabilité prévisible de la firme contrôlée par M. Ted Rogers.

L'industrie de la câblodistribution a demandé des investissements massifs au cours des dernières années. Au Québec, se sont ajoutés des problèmes techniques et culturels. Seule la télévision payante pourrait relancer ce secteur en permettant une meilleure utilisation des installations existantes.

Cependant, le Bureau responsable de l'application de la politique sur la concurrence

# Chauf-fez-vous...

Avec la pompe à chaleur Weathertron<sup>MD</sup> de CGE

**L'hiver, il fait chaud dehors**  
Croyez-le ou non, même à des températures inférieures à 0° Celsius, il y a encore de la chaleur dans l'air. Et c'est justement cette chaleur que l'ingénieuse pompe à chaleur Weathertron de CGE récupère et transfère à l'intérieur pour chauffer votre maison.

**Réduisez vos frais de chauffage jusqu'à 37%**  
Evidemment, vos coûts de chauffage baissent puisque la pompe ne produit pas de chaleur comme tel (ce qui coûte cher!), mais plutôt apporte la chaleur d'un milieu à un autre. Vous pouvez ainsi réduire votre facture de chauffage totale jusqu'à 37%.

La pompe à chaleur CGE consomme de l'électricité uniquement pour faire circuler la chaleur captée. Et l'électricité est une énergie abondante et rassurante, produite chez nous au Québec.

**Vous avez un système de chauffage à air chaud pulsé?**  
Alors, la pompe à chaleur Weathertron est le système idéal pour réduire considérablement vos coûts de chauffage, tout en augmentant votre confort l'année durant.

Et la pompe à chaleur de CGE est la plus vendue en Amérique du Nord depuis son introduction sur le marché en 1964.

**Plus un coup de pouce du gouvernement**  
Si vous faites l'acquisition d'une pompe à chaleur Weathertron, vous devenez admissible à une subvention pouvant aller jusqu'à 800 \$, dans le programme canadien de remplacement du pétrole, puisque vous réduisez ainsi votre consommation de mazout de plus de 50%.

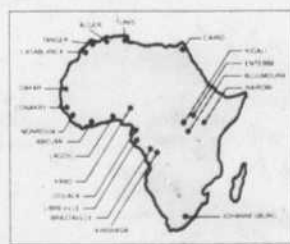
**Deux appareils en un pour plus de confort**  
L'été, c'est exactement l'inverse: la chaleur de votre maison est transférée à l'extérieur pour vous laisser bien au frais. La pompe Weathertron de CGE, c'est un climatiseur et un système de chauffage auxiliaire en même temps, mais à bien moins cher.

La pompe à chaleur de CGE fait circuler doucement l'air chaud en hiver et l'air frais en été dans toute la maison. Cette action continue maintient une température constante et confortable dans chaque pièce.

### De Bruxelles... en Afrique Avec Sabena... en tout confort Une question de choix

Rares sont ceux qui connaissent l'Afrique aussi bien que Sabena! Voilà ce que pensent plusieurs voyageurs et il est vrai que Sabena vole vers l'Afrique depuis déjà 1925. Donc, bien avant que la plupart des autres lignes aériennes ne volent vers d'autres destinations.

Depuis nous avons développé — et raffiné — notre service africain. Pour votre



bénéfice. Nous pouvons maintenant vous transporter

Pour de plus amples renseignements, voyez votre agent de voyage ou communiquez avec les divers bureaux de la Sabena.

**SABENA**  
belgian world airlines

dans, au moins, 20 villes africaines. Un peu plus que toute autre compagnie aérienne. Et pour ajouter à votre confort, toutes nos envolées se font à bord de nos spacieux DC-10.

Vers DAKAR, KINSHASA, NAIROBI, KIGALI, JOHANNESBURG, ABIDJAN, LIBREVILLE, BRAZZAVILLE, CONAKRY, MONROVIA, KANO, LAGOS, DOUALA, BUJUMBURA, ENTEBRE, ALGER, LE CAIRE, CASABLANCA, TUNIS et TANGER.

#### Transit "Bruxelles"

De l'aéroport moderne et compact de Bruxelles, tous les transits sont facilités.

Vous n'avez ni à vous presser ni à vous frayer un chemin à travers des foules trop denses.



## Générale Électrique du Canada

Communiquez avec le représentant autorisé de votre localité.

**Comeco Inc.**  
1065, Croissant Dieppe  
Duvernay (Laval) H7E 3S5  
Tél.: 688-8160

**P.M.L. Thermopompe**  
12358, boul. Laurentien  
Montréal H4K 1N6  
Tél.: 331-3801

**Electro-Aid**  
5225, de Gaspé  
Montréal H2T 2A1  
Tél.: 274-8391

**Ultraconfort**  
10450, rue Secant  
Anjou H1J 1S3  
Tél.: 353-9630

**Ultraconfort**  
472, Main Road  
Hudson J0P 1H0  
Tél.: 458-5353

**Les huiles Richelleu**  
Montréal  
Tél.: 353-9650

**Centre d'économie en chauffage Turcotte Inc.**  
532, boul. Marie-Victorin  
Boucherville J4B 1W8  
Tél.: 527-7584



## Révolution dans l'information financière

## Toutes les régions auront bientôt accès instantanément aux nouvelles boursières

par Michel Nadeau

Les investisseurs auront bientôt accès instantanément à l'information économique et boursière grâce à l'implantation d'un système poussé de diffusion de nouvelles par l'entremise des réseaux de câblodistribution de tout le Québec.

Cette révolution modifiera substantiellement les canaux traditionnels de l'information financière. Les cours de fermeture et les principales nouvelles du jour seront connues sur le champ et non plus dans les pages des journaux du lendemain avec le décalage habituel d'au moins 12 heures. Il ne sera plus nécessaire d'attendre le coup de téléphone du courtier débrouillard — si vous êtes un client privilégié évidemment — pour connaître l'information communiquée par les grandes entreprises aux autorités de la Bourse.

La Bourse de Montréal procède actuellement à la mise au point d'un canal financier qui sera accessible à tous les abonnés du câble dans les différentes régions du Québec. Actuellement, le service est offert dans les régions de Rivière-du-Loup et La Pocatière; dans une quinzaine, ce sera autour de Rouyn et Chicoutimi. Des pourparlers sont presque complétés avec la direction de Cable TV à Montréal. Les réseaux d'Intervention à Montréal et Québec devraient à leur tour rejoindre le système, qui répond aux attentes de tous les intéressés aux questions financières.

L'écran sera divisé en quatre parties: au sommet, la Bourse de Montréal sera clairement identifiée. La deuxième partie de l'écran sera composée de 32 «pages», qui



L'information boursière deviendra disponible simultanément dans toutes les régions du Québec et pourra même être adaptée aux besoins de certaines localités, affirme le responsable de ce nouveau service à la Bourse de Montréal, M. Robert Bonsant.

passeront dans un intervalle de 16 minutes. On y trouvera les nouvelles principales du jour communiquées à la direction de la Bourse, l'évolution des principaux indices boursiers, le cours de l'or et du dollar, les entreprises versant des dividendes dans les prochains jours... La couleur du fond de l'écran déterminera le type d'information communiquée. Une troisième partie renferme deux bandes mobiles qui reprennent les informations transmises par les téléscripteurs installés dans les maisons de courtage. Enfin, une dernière section fournira la date et l'heure.

«Ce système alpha-numérique sera l'un des plus avancés en Amérique du Nord», affirme le responsable du projet, M. Robert Bonsant. Ce dernier rêve de doter le Québec d'un véritable système d'informations financières.

«Un des avantages de ce réseau sera la possibilité de nous adresser directement à certaines régions. Par exemple, les nouvelles touchant Bombardier pourraient être plus longues pour les publics de La Pocatière ou Bromont. Une décision touchant Normick-Perron fournira l'occasion d'un bulletin plus étendu pour les abonnés de l'Abitibi.»

M. Bonsant travaille à l'installation de ce système depuis plusieurs mois. Le coût de l'opération serait de près de \$100,000.

«La diffusion d'informations boursières et financières dans les foyers des investisseurs constitue un instrument puissant de sensibilisation et d'éducation du public au marché financier et à leur

fonctionnement», de poursuivre M. Bonsant.

La grande majorité de la population québécoise peut actuellement avoir accès au service du câble moyennant des frais mensuels établis. Le canal boursier sera ajouté aux canaux disponibles dans la programmation habituelle des câblodistributeurs. Aucun frais supplémentaire n'est prévu. Dans la région montréalaise, environ 45% des foyers reçoivent les services de la câblodistribution.

Les maisons de courtage seront invitées à participer au financement en «louant» trois lignes de texte moyennant un coût mensuel de \$100, \$200 ou \$300 selon le nombre d'abonnés visés par l'image. Il ne sera mentionné que le nom et l'adresse du courtier. Il n'est pas question de faire la publicité de services de courtage ou encore de certaines valeurs boursières.

De plus, une brochure explicative en quatre couleurs sera mise en vente afin d'expliquer aux personnes intéressées le fonctionnement de base du

système. On y trouvera les symboles et leurs explications; ceux-ci ont tous été traduits en français. Dans sa phase initiale, le canal sera en français seulement. Une version bilingue est sur le point d'être parachée pour les abonnés de l'Ouest de Montréal. Le téléspectateur francophone saura à quelle heure débutera le cycle de seize minutes en langue française. Et vice versa.

Des conférences de presse seront tenues dans les différentes régions du Québec afin de présenter au public ce nouveau service qui viendra compléter le travail des véhicules traditionnels d'informations. La presse écrite sera ainsi appelée à fournir davantage d'informations analytiques et commentées puisque la télévision apportera plus rapidement l'information brute.

L'acheminement de l'information se fera de la façon suivante: pour ce qui est des transactions, les opératrices oeuvrant sur le parquet inscriront les achats et ventes qui,

avec un décalage de trois minutes seulement, apparaîtront dans la moitié inférieure de l'écran.

Les bulletins d'information seront préparés par le service des relations publiques de la Bourse qui, périodiquement, transmettra les textes au service d'entrée, afin d'être insérés dans le système par un commis. Les cinq premières «pages» seront réservées aux informations les plus récentes; elles changeront au rythme des événements.

Les pages 6 à 14 du logiciel renfermeront les indices et les titres les plus actifs selon des mises à jour à midi et à la fermeture. On y lira des renseignements sur les options et les instruments financiers à terme. Les pages 15 à 17 seront réservées aux titres se transigeant après ou avant le paiement du dividende trimestriel, une information pertinente pour celui qui s'apprête à acheter ou vendre une action boursière.

Différentes nouvelles en provenance des entreprises,

(prises de contrôle, changements de dividendes...) seront rédigées entre les pages 18 à 31. Une nouvelle pourra prendre une ou deux pages, selon l'importance du texte. Huit lignes de 32 caractères permettent de présenter le cœur de la nouvelle. Enfin, la dernière section, la page 32, sera le déni des responsabilités dans lequel la Bourse affirmera sa bonne foi mais non son infaillibilité dans l'information présentée.

«Actuellement, notre logiciel est limité à 32 pages, mais il pourrait être modifié un jour», de conclure M. Bonsant qui ne cache pas son enthousiasme pour la diffusion de l'information boursière à la grandeur du Québec.

Il est aussi question d'annoncer la tenue des assemblées annuelles. Un jour, à travers le système Télidon, les abonnés pourront sans doute obtenir la cote précise d'une action.

En attendant, l'investisseur de Gaspé, de Val d'Or ou de Laval, aura bientôt accès à la même information que le courtier de la rue Saint-Jacques.

## LES MINES FALCONBRIDGE NICKEL LIMITÉE



## AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'un dividende de cinquante cents (50¢) l'action sur les actions ordinaires en circulation, a été déclaré par le Conseil d'administration de Les Mines Falconbridge Nickel Limitée, payable en devise canadienne le 30 septembre 1981 aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 24 septembre 1981.

La Compagnie s'attend à un fléchissement des bénéfices au cours de la seconde moitié de l'exercice. Quant aux dividendes, les paiements futurs dépendront des résultats réels.

## PAR ORDRE DU CONSEIL

J. D. Krane  
Secrétaire  
Toronto, Canada.  
Le 14 septembre 1981.



LA CORPORATION  
PROFESSIONNELLE  
DES ADMINISTRATEURS  
AGRÉÉS DU QUÉBEC



GABRIEL FONTAINE  
Adm. A.



LUC ST-ARNAULD  
Adm. A.

Monsieur Gabriel Fontaine, président de la Corporation, annonce la nomination de monsieur Luc St-Arnauld à titre de délégué régional (Montréal) et membre du Bureau de la Corporation pour l'année 1981-82.

Monsieur St-Arnauld sera responsable des activités dans la région de Montréal et vous pouvez le rejoindre au numéro de téléphone (514) 866-8711.

Charette, Fortier, Hawey & Associés  
"Touche Ross & Associés"

## Nomination



Marcel Bayard

Les associés de Charette, Fortier, Hawey & Associés/Touche Ross & Associés, Conseillers en administration (anciennement P.S. Ross & Associés) ont le plaisir d'annoncer que monsieur Marcel Bayard est nommé Directeur au bureau de Montréal. Monsieur Bayard est ingénieur, et membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec. Il est également membre de l'Institut des Conseillers en Administration du Québec. Il possède une vaste expérience dans les domaines du génie industriel, de la gestion de la production, et de la gestion des opérations. Il travaillera en priorité avec le groupe des Services Généraux de Gestion du cabinet. La nomination de M. Bayard s'inscrit dans le programme d'expansion des services de consultation en gestion de Charette, Fortier, Hawey & Associés/Touche Ross & Associés.

## LAMARRE, CATY &amp; BERNARDIN LTÉE

courtiers d'assurances générales

3 Place Ville Marie Montréal H3B 2E5  
Tél: 861-2661

commerce - industrie - avantages sociaux  
service de prévention de sinistres

bureaux affiliés à

QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO  
WINNIPEG • EDMONTON • CALGARY • VANCOUVER

et dans le monde entier

Le Salon de la PME  
a un objectif de formation

par  
Marie-Agnès Thellier

Carrefour entre les propriétaires de PME et une trentaine d'organismes privés et publics, le Salon de la PME pourrait attirer plus de 1,000 chefs d'entreprise le samedi 28 et le dimanche 29 novembre à Montréal.

Organisé par le programme «Formation de l'homme et de la femme d'affaires» de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), ce Salon a un objectif de formation, selon son promoteur, le professeur Yvon G. Perreault. «Les représentants de PME pourront assister à des présentations sur des thèmes précis, annoncées dans l'horaire du Salon, et ils pourront obtenir des consultations gratuites sur leurs problèmes», explique M. Perreault.

Le Salon sera inauguré par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec M. Rodrigue Biron, qui s'entretenra à 10 h 00 avec les exposants et à 11 h 00 avec les chefs de PME. Trente-trois organismes se sont déjà inscrits au Salon alors que les locaux de

l'UQAM peuvent en accueillir une cinquantaine. On y retrouve des banques, des bureaux de comptables, des consultants, des agences de recrutement, des publicitaires, etc., ainsi que la Banque fédérale de développement (BFD), le MICT, la Bourse de Montréal, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Pour attirer les dirigeants de PME, M. Perreault va faire distribuer 50,000 exemplaires du Guide du Salon, par l'intermédiaire des chambres de commerce et des associations de tout le Québec.

Il est toujours difficile d'attirer les propriétaires de petites entreprises, qui ont rarement le temps de musarder. Aussi le Salon de la PME propose-t-il quelques «bonbons»: les 500 premiers visiteurs du Salon recevront par exemple gratuitement le livre 101 questions et réponses, publié avec la collaboration de la Banque Royale. Ce livre contient les chroniques publiées par un quotidien montréalais dans le cadre d'une «Clinique PME». Les textes ont été écrits par six «praticiens» en droit, marketing, comptabilité-gestion financière, financement, aides gouvernementales, fiscalité et

gestion. Les 600 diplômés des cours «Formation de l'homme et de la femme d'affaires» seront aussi invités au Salon de la PME. Une partie de ce cours (treize heures sur trente-deux) vient d'être télévisée et sera diffusée prochainement sur le canal «Cours» du réseau Inter-Vision.

M. Perreault ainsi que le professeur Paul Dell Aniello espèrent que le succès du premier Salon de la PME l'obligera à devenir annuel et surtout que les exposants et les visiteurs auront des «échanges rentables».

## CORPORATION FALCONBRIDGE COPPER

## AVIS DE DIVIDENDE

Les administrateurs de Corporation Falconbridge Copper ont déclaré un dividende par intérim de dix cents (10¢) par action, payable en fonds canadiens, le 30 septembre 1981, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 18 septembre 1981.

Par Ordre du Conseil  
J.M. DaCOSTA  
Secrétaire  
Toronto, Ontario  
10 septembre 1981

Crédit Foncier  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

20%  
1 AN  
payé annuellement

## PLACEMENTS À TERME GARANTI

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880  
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC  
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

CDC  
corporation  
de développement  
du CanadaDIVIDENDE No 4  
ACTIONS PRIVILÉGIÉES  
de 1980

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de \$0.38 l'action sur les actions privilégiées de 1980, en circulation, a été déclaré payable le 1<sup>er</sup> novembre 1981 aux détenteurs de ces actions privilégiées inscrits à la clôture des affaires le 9 octobre 1981.

Pour le Conseil  
d'administration.

le secrétaire  
Claude R. Marchand

Vancouver,  
Colombie-Britannique  
le 17 septembre 1981

BANQUE  
NATIONALE  
DU CANADA

## DIVIDENDES

AVIS est donné, par les présentes, que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1981 et seront payables à compter du 30 octobre 1981, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 29 septembre 1981.

1. un dividende de \$0.735 par action sur les actions privilégiées convertibles catégorie A de la Banque;

2. un dividende de \$0.30 par action sur les actions ordinaires de la Banque.

Par ordre du conseil  
d'administration  
Le secrétaire  
FRANÇOISE GUENETTE

Montréal, le 27 août 1981.

TEXACO CANADA INC.  
PAIEMENT DE DIVIDENDE  
Dividende d'Actions  
Privilégiées de Premier Rang,  
Série A, No. 14

Le conseil d'administration de Texaco Canada Inc. a déclaré un dividende trimestriel de \$1.50 par action sur les actions privilégiées de Premier Rang, Série A, de la corporation rachetables et convertibles, à dividende cumulé de \$6.00. Le dividende devient payable le 20 octobre, 1981 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 6 octobre, 1981.

Par ordre du conseil  
E. J. Little  
Secrétaire général  
et directeur du  
service aux affaires  
extérieures  
Don Mills, Ontario  
Le 11 septembre, 1981

r'F  
PAR MORTY  
stablishment  
Restaurant - Bar444 St-François-Xavier  
En face du théâtre Centaur dans le VIEUX-MONTRÉAL

Savourez les délices de la haute cuisine française dans un décor exceptionnel qui recrée l'ambiance des années 1900. Salles séparées pour dîners intimes.

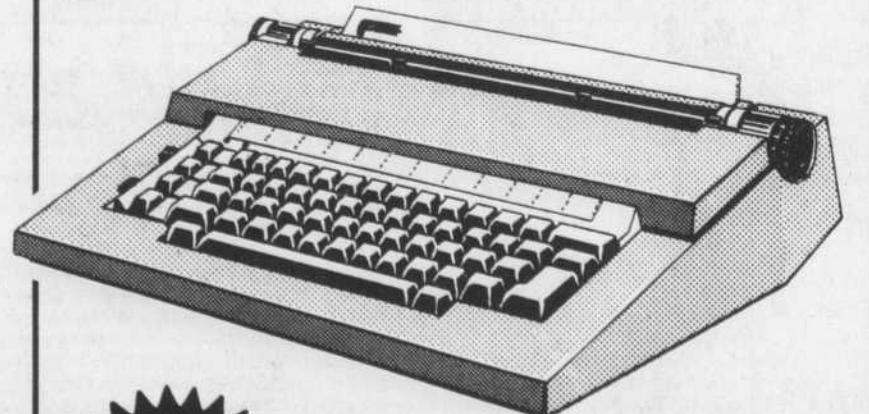
Déjeuner - Table d'hôte à partir de \$6.75  
Dîner - Table d'hôte à partir de \$13.95

«Happy Hour» de 16 h 30 à 18 h 30

Réservations préférables

M. Albert (514) 844-1024

...ENFIN!  
...une machine à écrire  
électronique PORTATIVE!  
Olivetti PRAXIS 35



\$795.

Mallette  
comprise

- Trois espacements (10-12-15 lettres au pouce)
- Élément d'écriture (marguerite) interchangeable
- Cartouche-ruban interchangeable (capacité de 40,000 caractères)
- Dispositif de correction (automatique pour les 10 derniers caractères imprimés)

EN DÉMONSTRATION À:  
CANADA DACTYLOGRAPHIE inc.  
7035 avenue du Parc, Montréal H3N 1X7  
270-1141



# Les Centres de productivité

## Un instrument économique de l'État pour augmenter l'harmonie sociale?

par Marie-Agnès Thellier

DANS le petit monde de la productivité, il y a eu le phénomène allemand... Il y a maintenant le phénomène japonais. Les Japonais préparent même pour 1983 le «Congrès mondial de la productivité», qui sera l'occasion d'évaluer le mouvement de la productivité, lancé au début des années 50 avec l'application du Plan Marshall en Europe.

«Depuis deux ans, le phénomène japonais, sa concurrence accrue et sa productivité, a perturbé le Centre allemand. Alors qu'on y voyait depuis dix ans un écartement progressif entre les partenaires sociaux, il y a eu un nouveau dialogue patronat-syndicats, qui ont mis un an à préparer leur voyage commun au Japon», raconte M. Anthony C. Hubert, qui dirige le Centre européen de productivité installé à Bruxelles.

«Dans les pays où existent des Centres de productivité, ces centres sont le seul (ou presque) endroit du pays où les partenaires discutent ensemble, à froid. Ils sont alors plus objectifs par rapport aux problèmes de l'avenir, aux discussions sur les fruits de la croissance. C'est un des instruments économiques de l'État, pour augmenter l'harmonie sociale», estime M. Hubert, qui était récemment de passage à l'Institut national de productivité (INP) à

Montréal.

L'INP vient justement de demander à devenir membre correspondant de l'Association européenne: il ne peut y adhérer à part entière, n'étant ni européen, ni considéré comme «national». L'INP prépare d'autre part un colloque sur la productivité de l'économie du Québec, qui aura lieu demain à Montréal.

Comme au Québec, la définition même de la productivité est un sujet tabou, semble-t-il, dans beaucoup de centres de productivité. «Et même, sur nos 18 membres européens, seuls cinq ou six gardent le mot «productivité», à condition qu'on ne le définisse pas de trop près...», précise M. Hubert.

L'INP a récemment fait paraître une brochure de 21 pages sur le «le concept de la productivité», qui est inspirée d'une brochure de 24 pages de l'Institut norvégien de productivité, intitulée «What is productivity?». Le document québécois n'a pas été accepté tel quel par tous les partenaires.

«En Norvège, 25 ans après la fondation du centre, en 1978, on a senti le besoin de redéfinir la productivité, au sens large. Et on s'est aperçu que, depuis une dizaine d'années, on ne s'y préoccupait plus vraiment de productivité... On parlait technologie, qualité de la vie au travail,

etc. Les Norvégiens ont décidé de revenir à cette préoccupation, en lançant en 1982 une «Campagne de productivité», avec deux ans de préparation», poursuit M. Hubert.

Par ailleurs, le Centre européen réunit pour la première fois ce mois-ci une douzaine de grandes entreprises qui se sont dotées de «Centres de productivité». Outre deux réunions générales par an, il organise des colloques et des séminaires sur différents thèmes. Le directeur général de l'INP, M. Fernand Gauthier, espère que des agents économiques québécois pourront y participer, notamment au prochain colloque sur la productivité des cols blancs.

Le cheminement des centres européens depuis trente ans commence par la diffusion de l'information sur la productivité. Puis, pendant quelques années, les centres ont mené des recherches sur les mesures de la productivité. Comme il n'y avait aucun débouché réel à ces études, ils ont lancé des services de conseil aux entreprises, sous différentes formes. «Même si l'on a maintenant des mesures raisonnables de la productivité, du rapport input/output, on a aussi recours à Washington pour les statistiques...», précise M. Hubert.

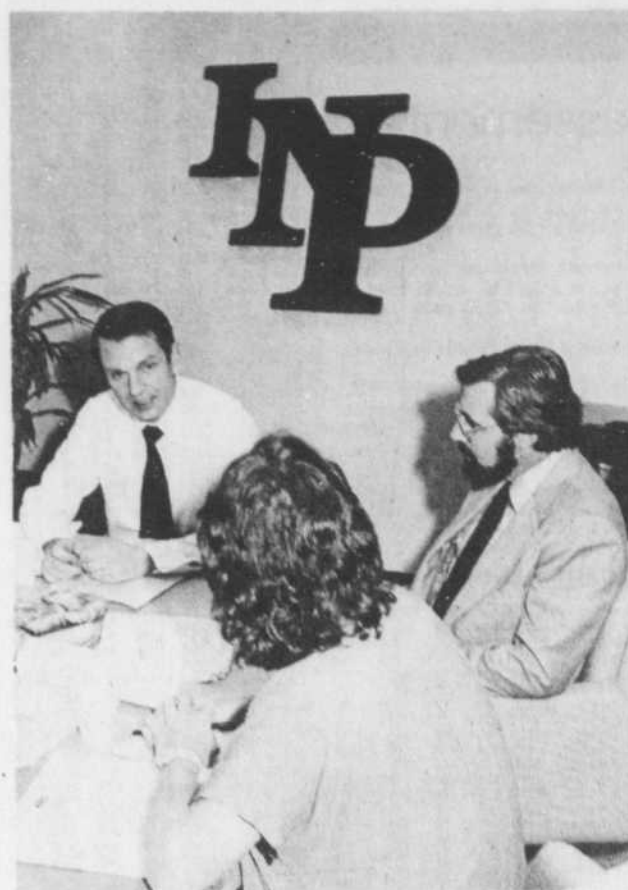
Le centre de productivité le plus sophistiqué au monde est celui d'Israël, qui emploie 220

personnes. «Le conseil d'administration est composé de «politiques», avec tous les leaders de la communauté israélienne. On y trouve des ingénieurs-conseils, l'aide à l'artisanat industriel, des conseils sur l'installation des ordinateurs, un service de formation pour les membres ouvriers des Conseils d'entreprise, des services d'études, de recherches et de statistiques. On s'y préoccupe de qualité de la vie au travail, de formation des managers, d'organisation et de méthodes... C'est unique au monde... et vital pour un pays qui a une inflation de 140%», estime M. Hubert.

Plusieurs problèmes sont

déjà étudiés dans certains centres de productivité, car ils deviendront importants dans la décennie 80: le temps de travail, avec, notamment, le travail à domicile; la dualité grandissante du marché du travail, partagé entre travailleurs dotés de la sécurité d'emploi et travailleurs temporaires, vivant dans l'insécurité.

«Les syndicats réagissent contre cette dualité croissante du marché du travail. Ce thème est étudié dans deux ou trois centres parce qu'on déplace ailleurs, hors de l'entreprise, le problème de la productivité. Fondamentalement, il faut savoir si l'on doit étudier les retombées négati-



Aux côtés du directeur général de l'Institut national de productivité, M. Fernand Gauthier (à droite), le directeur du Centre européen de productivité, M. Anthony C. Hubert, raconte l'évolution des centres européens depuis trente ans.

France et en Italie qu'en Allemagne, où l'on refoule systématiquement les travailleurs immigrés lorsque l'économie n'a plus besoin d'eux.

Deux thèmes s'imposent aussi, selon M. Hubert: la productivité des cols blancs, avec

la conséquence sur l'emploi de l'automatisation des bureaux. Puis la place des femmes aux postes de direction: elles ne représentent que 3% des cadres en Europe.

D'autre part, l'Europe a vu depuis dix ans se développer les organisations patronales, qui se sont dotées d'équipes de recherche et qui se sont bureaucratisées. «En Suède, un groupe de patrons s'est même reconstitué en dehors de ces structures officielles pour s'intéresser aux «euro-jobs», aux méga-organisations, aux entreprises déconcentrées», raconte M. Hubert.

M. Hubert participait récemment avec 150 Européens à la «Conférence internationale sur la qualité de la vie», qui a attiré à Toronto environ 2.000 personnes. M. Hubert y voit le symptôme des nouvelles préoccupations nord-américaines: les témoignages de General Motors, de General Electric, de Shell, de Ford, de Manulife, qui ont mené différentes expériences de qualité de la vie au travail montrent que la productivité peut s'accroître en humanisant le milieu de travail.

## Plafonnement de l'aide au développement

WASHINGTON (AFP) — La Banque mondiale envisage de limiter à \$13 milliards son programme de prêts pour le développement des sources d'énergie dans le tiers-monde pendant les exercices 1981 à 1985 alors que l'objectif «désirable» est de \$25 milliards, révèle son rapport annuel publié dimanche.

La Banque signale en outre que l'Association internationale pour le développement (ADI), sa filiale spécialisée dans les prêts à faible taux d'intérêt aux pays les plus pauvres, risque de connaître à l'avenir des difficultés du fait de l'étalement dans le temps de la contribution des États-Unis.

Au total, les nouveaux engagements financiers pris par la Banque, la principale institution internationale d'aide au développement, et ses filiales sont pratiquement demeurés inchangés en terme réels au cours de l'exercice 81 (terminé le 30 juin dernier) par rapport à l'exercice précédent, ajoute le rapport. Ils ont porté sur \$13.1 milliards, soit une augmentation de 8%, pratiquement annulée par l'inflation, par rapport à l'exercice 80 (\$12.2 milliards).

En ce qui concerne l'énergie, le rapport déclare que des prêts de \$25 milliards nécessiteraient de nouvelles ressources. Il ajoute que la réalisation d'un programme «total» de

développement énergétique dans le tiers-monde coûterait au moins \$450 milliards pendant la décennie 1980/90.

Le rapport, évoquant notamment la «possibilité» de la création d'une filiale énergétique, confirme que les discussions se poursuivent «pour définir le rôle de la Banque mondiale en ce qui concerne l'aide» qu'elle peut apporter aux pays en développement non producteurs de pétrole pour résoudre leurs problèmes énergétiques.

«La Banque est bien placée pour agir en tant que «catalyseur» en vue de mobiliser des ressources financières complémentaires de son assistance et de faciliter les contrats entre compagnies

pétrolières et pays en développement», note le rapport. Il précise que les prêts en vue du développement de la production d'électricité «continueront à dominer» les activités du groupe dans le secteur énergétique. Pour le secteur pétrolier, indique-t-il, la priorité doit être donnée actuellement à l'exploration et aux études préliminaires aux investissements.

Le rapport souligne qu'au cours de l'année écoulée, le taux de croissance des pays en développement (4,6%) a été «remarquable», près de trois fois supérieur à celui enregistré dans les pays industrialisés. Ce résultat d'ensemble, ajoute-t-il, cache cependant des éléments négatifs.

## carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



Appel de candidatures mixtes



Année internationale des personnes handicapées 1981  
International Year of Disabled Persons



### Directeur des droits de la personne

Traitement: \$37 400 - \$45 700

Secrétariat d'État  
Sous-secrétaire adjoint principal  
Hull (Québec)

N° de référence: 81SM-OC-SEC-AG-2405

#### Fonctions

Faire connaître les droits de la personne par le biais d'un vaste programme d'information; mettre sur pied un programme de recherche et d'analyse des tendances au sujet de l'évolution des droits, des libertés et des valeurs sociales canadiennes; assurer le maintien des consultations et de la coordination fédérales-provinciales et interministérielles; assurer une liaison étroite avec les Nations Unies; élaborer et mettre en oeuvre des moyens de coordination et de contrôle des obligations dont doit s'acquitter le Canada conformément à ses différents engagements internationaux liés aux droits de la personne.

#### Conditions de candidature

Grade universitaire. Expérience de la formulation et de l'articulation des options de planification et d'élaboration de politiques ou de programmes, des exposés de principes ou des questions d'intérêt liées aux droits de la personne, notamment des programmes d'Action positive, des commissions provinciales ou fédérales, des activités d'organismes bénévoles, de la négociation collective ou de l'enseignement. Expérience des relations fédérales-provinciales dans ces domaines. Expérience de la gestion des ressources humaines et financières habituellement associée à des fonctions de gestion ou à la gestion de projets.

#### Exigences linguistiques

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingue. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingue. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'État.

N° d'autorisation: 331-245-006

De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:

Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:

#### Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Commission de la Fonction publique du Canada  
Programme de dotation des cadres supérieurs  
17ième étage, 300 ouest, avenue Laurier, Tour ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Date limite: Le 2 octobre 1981

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

#### Nouvelle émission

100 000 000 \$  
(4 000 000 d'actions)\*



### HIRAM WALKER RESOURCES LTD.

Actions privilégiées rachetables convertibles à dividende cumulatif  
9 1/2% de catégorie B, première série  
comportant le droit de recevoir des certificats de droits d'achat d'actions ordinaires

#### Privilège de conversion

Chaque action privilégiée convertible de 1981 sera convertible en actions ordinaires de la Compagnie en tout temps au plus tard le 30 septembre 1988 au prix de conversion de 31,50\$ l'action (environ 0,79365 d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée convertible de 1981), sous réserve d'un redressement lors de certains événements.

#### Certificats de droits d'achat d'actions ordinaires

Les détenteurs d'actions privilégiées convertibles de 1981 inscrits à la clôture des affaires le 30 octobre 1981 recevront un certificat de droits d'achat d'actions ordinaires au porteur pour chaque tranche de deux actions privilégiées convertibles de 1981 détenues. Chaque certificat de droits permettra au porteur d'acheter une action ordinaire de la Compagnie à 31,50\$ au plus tard le 30 septembre 1986.

Prix: 25 \$ l'action

\*Cette offre peut être augmentée, au choix des souscripteurs, jusqu'à 400 000 actions.

#### Dominion Securities Ames Limitée

#### Burns Fry Limitée

#### Pitfield Mackay Ross Limitée

Nesbitt Thomson Valeurs  
Limitée  
Merrill Lynch, Royal Securities  
Limitée  
Greenshields  
Incorporée  
Lévesque, Beaubien  
Inc.  
Odlum Brown & T. B. Read  
Ltd.  
Geoffrion Leclerc  
Incorporée  
Burgess Graham Securities  
Limitée  
F. H. Deacon, Hodgson  
Inc.  
Heritage Securities  
Corporation  
Moss, Lawson & Cie  
Limitée

Scotia Bond Company  
Limited

Wood Gundy  
Limitée  
Midland Doherty  
Limitée  
Walwyn Stodgell Cochran Murray  
Limitée  
Bell Gouinlock  
Limitée  
Houston Willoughby  
Limited  
Andras, Hatch & Hetherington  
Ltd.  
R. A. Daly & Cie  
Limitée  
Equitable Securities  
Limitée  
MacDougall, MacDougall & MacTier  
Inc.  
Osler, Wills, Bickle  
Limitée

Tassé & Associés  
Limitée

McLeod Young Weir  
Limitée  
Richardson Du Canada  
Pemberton Securities  
Limited  
Molson Rousseau  
Inc.  
Gardiner, Watson  
Limited  
Bache Halsey Stuart Canada  
Ltd.  
Davidson Partners  
Limited  
First Marathon Securities  
Limited  
McDermid, Miller, McDermid  
Limited  
Peters & Co.  
Limited

septembre 1981







# "Chez Gulf, nous consacrons 98¢ sur chaque dollar de notre revenu à l'exercice de nos activités au pays."

"J.C." Phillips

président du conseil, Gulf Canada Limitée

En 1980, Gulf Canada a versé environ 2¢ sur chaque dollar de son revenu à ses actionnaires canadiens et américains, sous forme de dividendes. Le solde, soit 98¢, a servi à financer ses activités au Canada.

La même année, Gulf Canada a payé environ \$275 millions à ses employés. Ses dépenses en immobilisations et ses frais de prospection ont atteint \$572 millions. La moitié de cette somme a été consacrée à la recherche de gisements de gaz et de pétrole.

Les achats de pétrole brut et d'autres matières premières ont totalisé plus de \$2 milliards, dont \$530 millions ont servi à acheter du pétrole brut à l'étranger. Si le Canada atteignait l'autosuffisance pétrolière, ces fonds viendraient plutôt enrichir l'économie canadienne. Voilà une bonne raison pour encourager des compagnies comme Gulf dans leurs efforts de prospection.

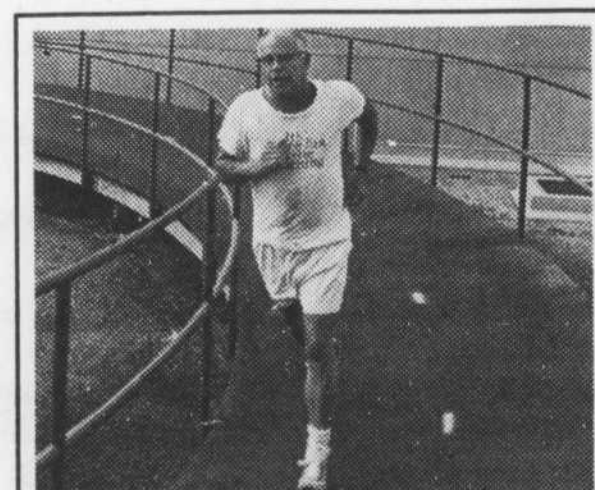
Voici comment Gulf Canada a utilisé son chiffre d'affaires de 1980, qui s'est élevé à plus de \$4 milliards.

## 1. Coûts de production, de transformation et de distribution

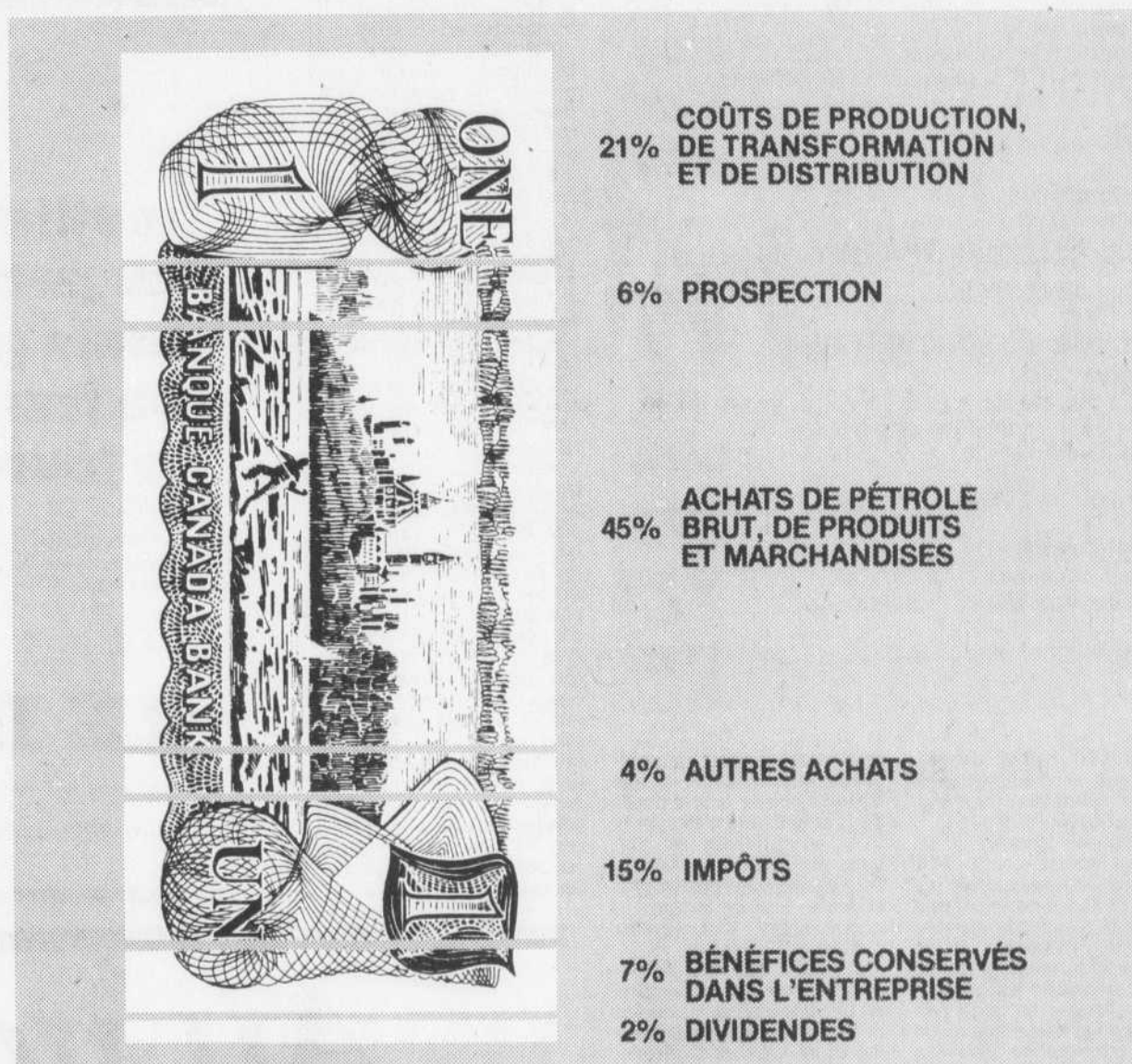
Il en coûte très cher d'amener le pétrole et le gaz naturel jusqu'à votre chaudière ou à votre voiture. La production, le transport par oléoducs, le raffinage, la livraison aux détaillants, le marketing et



les centaines d'opérations auxiliaires nous ont coûté \$877 millions. Gulf a versé à peu près un tiers de ce montant à ses 11 000 employés qui sont tous des Canadiens. (À ce chiffre, il faut ajouter les 35 000 personnes qui gagnent leur vie en travaillant indirectement pour Gulf, dans des stations-service, centres agricoles, sociétés indépendantes de transport, etc.) Le reste a servi à louer des hélicoptères et des camions, à exploiter des raffineries, à faire fonctionner des bureaux et des entrepôts et à acheter, auprès de multiples compagnies canadiennes, mille biens et services: équipement de forage, machines à écrire, explosifs, pompes à essence et autres.



"J.C." Phillips, président du conseil de Gulf Canada, est originaire de Metcalfe, en Ontario. Il a étudié le droit à Osgoode Hall. Comme on le voit ici, il commence sa journée d'un pied alerte!

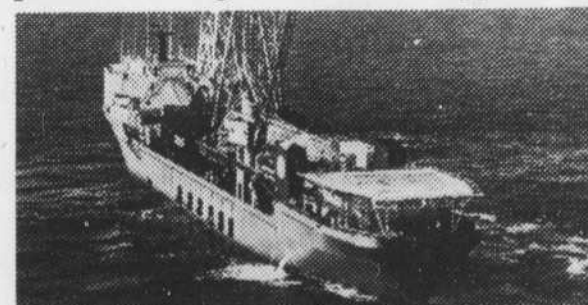


Les chiffres ci-dessus sont tirés du rapport annuel de Gulf Canada.

Les dépenses de Gulf se répercutent sur l'ensemble du pays et procurent aux Canadiens des dizaines de milliers d'emplois.

## 2. Prospection

En 1980, Gulf Canada a consacré \$246 millions à la recherche de gisements de pétrole et de gaz et au développement

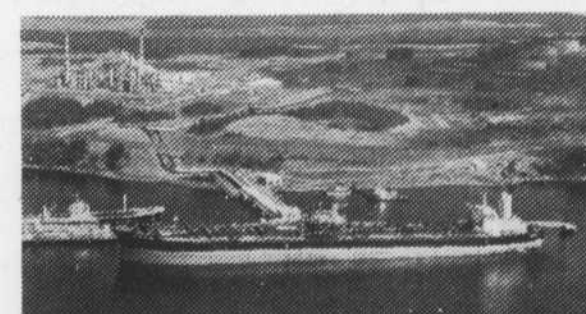


de nouvelles sources d'énergie. Nos efforts en ce domaine ont porté principalement sur l'exploration des îles de l'Arctique ainsi que sur le forage de puits dans la mer de Beaufort et dans la région prometteuse de Hibernia, au large de Terre-Neuve.

## 3. Achats de pétrole brut, de produits et de marchandises

Comment expliquer qu'une compagnie

ayant découvert tant de gisements de pétrole soit obligée d'acheter du pétrole brut ailleurs? C'est qu'afin de répondre à la demande de notre clientèle, nous devons raffiner plus de pétrole brut que nos puits n'en fournissent à l'heure actuelle. Nous achetons la plus grande partie du pétrole brut qui nous manque



ainsi que d'autres produits et marchandises à des sociétés canadiennes, pour un montant d'environ \$1,5 milliard. Il n'en reste pas moins que nous devons acheter 13% de notre pétrole brut à des pays étrangers. Nous consacrons \$217 millions à ces achats tandis que le gouvernement fédéral subventionne les importations de pétrole brut à raison de \$313 millions. Cela représente une sortie de fonds globale de \$530 millions. Si le Canada était autosuffisant en pétrole,

ces sommes seraient maintenues dans l'économie canadienne.

## 4. Impôts

Nos impôts fédéraux et provinciaux ont atteint \$616 millions en 1980, soit plus d'une fois et demie les bénéfices de la compagnie. Les bénéfices de Gulf sont réinvestis dans l'économie canadienne sous forme de salaires, prospection énergétique et de contribution aux multiples services gouvernementaux de santé, construction de routes, enseignement et bien-être.

## 5. Dividendes aux actionnaires

En 1980, Gulf Canada a versé à ses actionnaires canadiens et américains des dividendes représentant 2,25% de son chiffre d'affaires total.



Gulf Canada estime que le gouvernement fédéral pourrait encourager les Canadiens à participer au développement du secteur énergétique au moyen de dégrèvements fiscaux favorisant les investissements.

## 6. Rapport annuel

Pour avoir une idée plus précise des dépenses d'exploitation de Gulf Canada, demandez notre rapport annuel en écrivant à:

M. Robert Fenner, directeur des communications, Gulf Canada Ltée, rue Adelaide, 130 ouest, Toronto, Ontario M5H 3R6.



GULF CANADA LIMITÉE



Pour les huit premiers mois de 1981

## Le nombre de faillites augmente de 15.7%

OTTAWA (PC) — Quelque 5.000 entreprises — une moyenne de 625 par mois — ont fait faillite au cours des huit premiers mois de cette année, a annoncé hier le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations en précisant que la dette globale s'élevait à 863.5 millions. Le nombre de faillites est en baisse de 15.7% par rapport aux huit premiers mois de 80. Durant la même période de l'an dernier, les sociétés ayant

déposé leur bilan se comptaient au rythme de 540 par mois et le passif totalisait 975.6 millions. Quant aux faillites personnelles, elles sont passées de 13.375 à 14.462. Certaines autres entreprises ont subi une situation aux taux d'intérêt élevés, d'autres à une mauvaise gestion. Depuis juillet 1980 le taux d'intérêt privilégié, que les banques réservent à leurs clients, est passé de 12.75% au niveau record de 22.75%. Il a

fléchi légèrement au cours des trois dernières semaines et se trouve à présent à 21.25%.

Pour Joseph Ginsberg, de Ginsberg, Gingsras et Associés

## Le franc français se raffermir

PARIS (AFP) — Le franc français s'est raffermi hier au lendemain des nouvelles mesures de défense annoncées durant le week-end par le ministre de l'Économie, M. Jacques Delors.

À la Bourse de Paris, par contre, la méfiance accrue des milieux financiers s'est traduite par une chute de 2.3% des valeurs françaises. Sur les marchés des changes, la baisse du dollar, génératrice de fortes tensions au sein du système monétaire européen, s'est accentuée. Le franc français en a profité, le

«billet vert» s'établissant à 5.32 f contre 5.44 f vendredi. Ses progrès par rapport au mark allemand, noté 2.38 francs au lieu de 2.40, ont été moins marqués. Ils ont cependant été enregistrés sans intervention de la Banque de France qui aurait dépensé, selon les milieux informés, entre un et deux milliards de dollars en devises durant la seule journée de vendredi, pour empêcher le franc de descendre au-dessous des limites fixées par le système européen. Concernant le proche ave-

nir, la plupart des observateurs considèrent que les mesures de défense du franc ont un caractère conservatoire, en attendant une période favorable à un rajustement des parités au sein du système monétaire européen (SME). Selon ces observateurs, le rajustement pourrait se traduire par une réévaluation du mark allemand et du florin hollandais, accompagnée d'une dévaluation des autres monnaies, dont le franc français. Lequel pourrait être finalement déprécié d'environ

10% par rapport à la monnaie allemande. Les assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui se tiendront la semaine prochaine à Washington, fourniront l'occasion aux grands argentiers des pays intéressés de se concerter sur les problèmes. En particulier ceux des cinq grands (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, France et Japon), qui se réuniront samedi prochain, et ceux de la Communauté européenne, ajoutent-ils.

## Verser un dividende ou un salaire?

POUR la plupart des compagnies privées, qui comptent des actionnaires qui sont en même temps employés, il y a avantage à déterminer s'il est préférable de leur verser un dividende plutôt qu'un salaire, ou encore une combinaison des deux. Et même dans les cas où une planification de ce genre est déjà suivie, une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption récente par l'Assemblée nationale, au mois de juin dernier, de la loi no. 11 qui met en oeuvre la plupart des mesures annoncées dans le budget Parizeau du 10 mars 1981. Parmi ces mesures, la baisse substantielle du taux de l'impôt sur le revenu des corporations et la hausse importante des contributions de l'employeur au financement des programmes de santé (assurance-maladie) viennent bouleverser complètement les règles du jeu.

À compter du 1er juillet 1981, le taux d'impôt sur une corporation doit payer au Québec sur ses bénéfices pour les quels la déduction pour petite entreprise lui est accordée par le fédéral, est tombé d'un peu moins de 12% à 3%. Le montant des bénéfices soumis à ce traitement de faveur peut atteindre \$150,000 par année, jusqu'à une accumulation totale de \$750,000. Si on y ajoute un impôt fédéral de 15%, l'impôt total sur ces bénéfices ne sera plus que de 18% après 1981. Mieux encore, si les mêmes bénéfices proviennent d'une activité de fabrication ou de transformation, l'impôt fédéral ne sera que de 10%, et l'impôt total de 13%. Entre temps, d'ici la fin de 1981, les corporations continuent de subir la surtaxe fédérale temporaire de 5%, de sorte que l'im-

pôt total se situe à 18.75% dans le premier cas, et à 13.5% dans le deuxième. Sur les autres revenus d'entreprise, pour lesquels la corporation ne bénéficie pas de la déduction pour petite entreprise, l'impôt du Québec est encore de 13% en 1981, mais passera à 8% en 1982, puis à 5.5% à compter du 1er janvier 1983. Si l'on tient compte de l'impôt fédéral, y compris la surtaxe temporaire en 1981, l'impôt total sur ces autres revenus d'entreprise atteint présentement 50.8%, mais passera à 44% en 1982, et à 41.5% par la suite. S'il s'agit de fabrication ou transformation, l'impôt fédéral est en outre réduit de 6%, de sorte que ces taux ne sont plus que de 44.5%, 38% et 35.5%, respectivement.

Quant à l'assurance-maladie, la contribution de l'employeur a été doublée à 10% à compter du 1er avril 1981, passant de 1.5% à 3% des salaires versés. Cette hausse, pour le moins appréciable, vise non seulement les corporations mais tous les employés. Ainsi, si la compagnie verse un salaire, elle doit elle-même verser une contribution de 3% de ce salaire à l'assurance-maladie. Par contre, elle peut déduire de son revenu et le salaire et cette contribution. Pour sa part, le revenu de l'actionnaire-employé est évidemment imposable en entier. Si la compagnie verse plutôt un dividende, elle évite la contribution à l'assurance-maladie. Mais ce dividende n'est pas déductible de son revenu et ne peut donc être versé qu'à même ses bénéfices après impôt. Entre les mains de l'actionnaire, ce di-

vidende est imposé de nouveau mais, contrairement à un salaire, donne ouverture à un crédit d'impôt. L'exemple illustré au tableau ci-contre compare le montant de revenu après impôt que la corporation peut procurer à son actionnaire-employé à même son revenu d'entreprise, selon qu'elle lui verse un salaire ou un dividende. À cette fin, il est présumé que le taux d'imposition de la corporation s'élève à 18%, alors que celui de l'actionnaire atteint 50%.

Dans cette situation, un dividende s'avère beaucoup plus avantageux qu'un salaire. En fait, ceci vaut dès que le taux marginal d'impôt de l'actionnaire atteint environ 20%, soit un montant de revenu imposable inférieur à \$4,000. À toute

fin pratique, on peut même affirmer que dans le cas, très fréquent, où le taux d'impôt de la corporation n'est que de 18%, un dividende est toujours préférable à un salaire. Cette conclusion apparaît plus évidente encore lorsque le taux d'impôt de la corporation n'est que de 13%.

À l'autre extrémité de l'échelle, lorsque la corporation est imposée au taux maximum de 50.8%, il n'est jamais avantageux de payer un dividende. On peut en dire de même d'une corporation dont le taux est de 44%. Dans ce dernier cas, l'écart entre l'imposition d'un dividende et d'un salaire n'atteint même pas 1%, même si l'actionnaire est imposé au taux maximum de 67.9%.

Entre ces deux extrêmes, où

**Donnez généreusement**

Pour redonner la joie de vivre à quelqu'un

**LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE**

Une oasis contre l'air sec

**COLEMAN ÉLECTROHOMME**

**HUMIDIFICATEURS**

Ces appareils aident à maintenir un taux d'humidité convenable, réduisent l'irritation de la gorge et les troubles des sinus, protègent les plantes et meubles, bref, ils assurent un maximum de confort durant l'hiver.

(Également disponible pour système central)

**PURIFI-TRONIQUE INC.**

Aussi: CLIMATISATION ET PURIFICATION

**VENTE • SERVICE • LOCATION**

5505 rue Papineau  
Montréal, H2H 1W3 **527-3646**

**À QUÉBEC**

**QUALITY INN**

**Un grand soleil 204 satellites un monde de services**

- 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec cuisine. Toutes avec leur propre mini-bar, télévision et téléphone.
- Stationnement gratuit.
- Amphithéâtre avec équipement audio-vidéo télécommandé. Un concept unique au Québec.
- Salles pour réunions, congrès, banquets.
- Salle à manger de classe. Cuisine Française.
- Piano-bar intime. Danse et chansons tous les soirs.

et un personnel qui sait vous entourer sans gêner autour de vous.

RESERVEZ SANS FRAIS 800-268-8990

Auberge **Quality Inn**

3115, boul. Laurier Ste-Foy  
Québec G1W 3Z6 Tel. 418-658-5120

se trouvent les corporations dont le taux varie entre 31.5% et 41.5%. Il est beaucoup plus difficile de se prononcer, et il est nécessaire de faire dans chaque cas un calcul détaillé de l'impôt en identifiant de façon distincte l'impôt fédéral et l'impôt provincial. Dans la majorité des cas, toutefois, le dividende devrait être plus avantageux pour un actionnaire dont le taux marginal d'impôt personnel dépasse 33.5% si le taux d'impôt de la corporation est de 35.5%; 36% si le taux de la corporation est de 41.5%.

Par ailleurs, une révision de la politique salariale de la corporation à l'endroit de ses actionnaires devrait aussi tenir compte de certains autres facteurs, tels que:

- les contributions aux régimes enregistrés de pension, régimes d'épargne-retraite, etc.
- les contributions à la Régie des rentes du Québec, afin de bénéficier du maximum des prestations;
- le régime d'assurance-salaire de l'employé, et.
- le régime d'assurance-automobile dont les prestations tiennent compte du revenu d'emploi.

Mais de tous les facteurs, le taux d'imposition de la corporation est celui qui pèse le plus lourdement dans la balance, et les réductions récentes des taux d'imposition du Québec ont rendu de plus en plus avantageux le versement d'un dividende, de préférence à un salaire. En effet, alors que jusqu'ici l'avantage de verser un dividende n'apparaissait vraiment que dans le cas d'une corporation qui pouvait bénéficier de la déduction pour petite entreprise, à compter de 1983, il sera aussi presque toujours plus avantageux de verser des dividendes aux actionnaires de la plupart des autres corporations.

## Sodispro est assurée d'écouler sa production

L'usine Sodispro qui a été inaugurée hier à Saint-Hyacinthe est assurée d'écouler sa production de lactose et de protéine concentrée puisque des contrats de vente ont été conclus pour les sept prochains années au Japon et en Corée.

L'usine emploiera 50 personnes la première année et 23 de plus la deuxième année. Elle a pu bénéficier d'une assurance-prêt de \$2.25 millions du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, de subventions de \$1.7 million de la Société de Développement industriel du Québec et de \$3.5 millions du ministère fédéral de l'expansion économique régionale.

Pour sa part, Sodispro Technologie a investi des sommes totalisant \$23.8 millions, consacrées à l'acquisition d'un terrain de 39,990 mètres carrés, à la construction d'une bâtisse de 5,580 mètres carrés et à l'achat de \$12 millions de machinerie et d'équipements à haute technologie.

Selon le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, l'implantation de Sodispro Technologie, liée à Saint-Hyacinthe, s'inscrit à l'intérieur de la politique des accords industriels, que son ministère favorise afin de faciliter l'introduction au Québec de nouvelles technologies.

L'usine de Saint-Hyacinthe utilisera en effet deux techniques: la technologie française de fabrication des protéines et la technologie hollandaise de fabrication du lactose. Des ententes d'échange technologique ont été conclues avec Les Industries Bel (France) et la coopérative Condens-fabrik (Hollande). C'est la première fois au monde que les deux procédés seront réunis sous un même toit.

Par ailleurs, l'utilisation du «petit-lait» (lactosérum) enlève un grand problème de pollution dans la région de Saint-Hyacinthe, qui produit 55% du fromage canadien. L'usine Sodispro absorbera 50% du «petit-lait» des fromageries, qui prendraient par ailleurs le chemin des égouts.

L'usine de Saint-Hyacinthe pourra traiter plus de 600 millions de litres de lactosérum annuellement, produisant au-delà de 16 millions de livres de lactose et plus de 9 millions de livres de protéines. La majeure partie de cette production sera écoulée sur les marchés d'Europe et du Japon.

Le gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

se trouvent les corporations dont le taux varie entre 31.5% et 41.5%. Il est beaucoup plus difficile de se prononcer, et il est nécessaire de faire dans chaque cas un calcul détaillé de l'impôt en identifiant de façon distincte l'impôt fédéral et l'impôt provincial. Dans la majorité des cas, toutefois, le dividende devrait être plus avantageux pour un actionnaire dont le taux marginal d'impôt personnel dépasse 33.5% si le taux d'impôt de la corporation est de 35.5%; 36% si le taux de la corporation est de 41.5%.

Par ailleurs, une révision de la politique salariale de la corporation à l'endroit de ses actionnaires devrait aussi tenir compte de certains autres facteurs, tels que:

- les contributions aux régimes enregistrés de pension, régimes d'épargne-retraite, etc.
- les contributions à la Régie des rentes du Québec, afin de bénéficier du maximum des prestations;
- le régime d'assurance-salaire de l'employé, et.
- le régime d'assurance-automobile dont les prestations tiennent compte du revenu d'emploi.

Mais de tous les facteurs, le taux d'imposition de la corporation est celui qui pèse le plus lourdement dans la balance, et les réductions récentes des taux d'imposition du Québec ont rendu de plus en plus avantageux le versement d'un dividende, de préférence à un salaire. En effet, alors que jusqu'ici l'avantage de verser un dividende n'apparaissait vraiment que dans le cas d'une corporation qui pouvait bénéficier de la déduction pour petite entreprise, à compter de 1983, il sera aussi presque toujours plus avantageux de verser des dividendes aux actionnaires de la plupart des autres corporations.

Le gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

Mais M. Loughheed a dit qu'il n'en sera pas de même pour les deux grands projets ajournés d'exploitation des sables bitumineux.

«Nous étions prêts à accepter un délai et nous le sommes encore», a-t-il déclaré, au cours de quelque 800 délégués du 52e congrès annuel de la Chambre de commerce.

Toujours devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré que son gouvernement était disposé à faire des concessions aux producteurs de pétrole et de gaz conventionnels en plus de celles qui ont été faites dans le récent accord entre Ottawa et l'Alberta.

## au jour le jour

### Mouvement de balisse

Tandis que plusieurs banques américaines viennent de baisser de 0.5% leur taux privilégié, qui passe de 20% à 19.5%, la Banque Royale vient de baisser de 0.5% aussi son taux hypothécaire. Pour le renouvellement de prêts hypothécaires, le taux est maintenant de 20.25% pour un an et 20.75% pour trois ans. Lorsqu'il s'agit d'un nouveau prêt hypothécaire, le taux est plus élevé: 21.25% pour un an et 21.75% pour trois ans. La Banque de Montréal a aussi réagi rapidement à cette baisse: ses comptes à intérêt quotidien ne rapportent plus que 17%, une baisse de 1%.

### Crédit foncier fléchit

Le Crédit foncier a des résultats comparables à ceux de l'an dernier mais le bénéfice net pour les neuf premiers mois a légèrement fléchi, passant de \$8.9 millions (ou \$9.66 par action) à \$8.6 millions (ou \$9.35 par action). Pour un actif de \$2.27 milliards, le Crédit foncier a un portefeuille de \$302 millions d'actions et obligations et \$1.7 milliard en prêts hypothécaires. L'avenir des actions n'a progressé: \$114 millions contre \$108 millions l'an dernier.

### Pirelli Câbles à Montréal

Un siège social de plus... Pirelli Câbles déménage cette semaine ses bureaux administratifs à Montréal, privant la ville de Saint-Jean (au Québec) d'une cinquantaine d'emplois. Compagnie au chiffre d'affaires de \$100 millions, Pirelli Câbles explique que ce transfert facilitera l'accès à un environnement commercial plus centralisé. Les installations de production demeureront à Saint-Jean: avec les usines de Québec en Ontario et de Surrey en Colombie-britannique, Pirelli emploie plus de 900 personnes pour produire des câbles, des fils de construction et des produits de communication.

### Campeau à Long Beach

Campeau Corporation vient d'obtenir un beau contrat: sa filiale californienne a été choisie comme promoteur d'un projet résidentiel de 5 U.S. 128 millions à Long Beach. L'agence Long Beach Redevelopment a choisi Campeau en raison de ses réussites au Canada et aux États-Unis. Les deux édifices de 45 étages au centre-ville comprendront des espaces commerciaux et des appartements.

### Moratoire de trois ans?

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) demande qu'on établisse un moratoire de trois ans sur toute grève dans les secteurs public, parapublic et «peripublic». Opposée depuis toujours au droit de grève dans la fonction publique, la Fédération, qui regroupe 12 000 PME au Québec, doit expliquer cette proposition aujourd'hui devant la Commission parlementaire sur les relations de travail dans le secteur public. Elle veut aussi retirer la masse salariale du champ des négociations et confier au futur Conseil économique et social le soin de déterminer les paramètres de cette masse salariale, après consultation. Favorable à une Régie permanente des services minima, la FCEI voudrait qu'à terme on abolisse la notation de salaires et qu'on les fasse participer à la gestion administrative de leurs tâches.

### En raccourci

Les prises de contrôle continuent aux États-Unis: **Pédro-Lewis Corp.**, de Denver (Colorado) va acheter pour \$484.6 millions **McRae Consolidated Oil and Gas** de Houston (Texas)... La **reprise** enregistrée hier à la Bourse de Toronto n'est peut-être qu'une halte car les milieux financiers restent pessimistes... **L'Association pétrolière** du Canada continue ses attaques contre la politique énergétique canadienne: l'entente ne permettrait ni l'élaboration d'un programme intensif d'exploration, ni la réalisation de l'autosuffisance... Ottawa se fait aussi attaquer par le président de **MacMillan Bloedel** qui l'accuse d'avoir «créé quelques emplois au Québec au prix de la réduction de l'emploi dans le reste du Canada», avec l'entente auxiliaire sur la modernisation des pâtes et papiers... Le taux d'inflation dans la CEE a atteint 12.4% en juillet tandis que le produit intérieur brut s'est accru de 0.6% au premier trimestre de 81... Un consortium regroupe autour de la firme **Cad-Cam Graphics Systems** cherche à freiner l'expansion américaine et à promouvoir les terminaux graphiques canadiens... **Redevenu** producteur agricole, l'ancien sous-ministre de l'Agriculture **François Dagenais** a été nommé commissaire de la Régie des grains du Québec, en compagnie d'un autre producteur M. Joseph Leblanc... **Les commissaires industriels** tiendront leur congrès les 25, 26, 27 et 28 octobre à Val-d'Or... Le magazine **OSÉ** de septembre est consacré à la **région de Montréal**... **Canon** a commencé les travaux du siège social de Pédro-Canada à Calgary... **Nordair** a maintenu son «En route» qui s'appelle «Airmax»... Gilles Villeneuve a les honneurs du premier numéro.

Marie-Agnès Thellier

# Les chauffeurs d'autobus disent Merci aux usagers du transport en commun

La Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la CTCUM remercie le public voyageur pour sa collaboration lors de la mise en application de son initiative à l'effet de dégager la partie avant des autobus et d'inviter les passagers de sortir par les portes arrières.

## Nos chauffeurs ont noté:

- 1) que le public apprécie cette nouvelle politique;
- 2) que la circulation à sens unique vers l'arrière accélère le service et facilite le mouvement des passagers;
- 3) que la conduite de l'autobus est grandement améliorée par le dégagement de la partie avant;
- 4) que la sécurité des passagers, du chauffeur, des piétons et des automobilistes s'en trouve accrue;
- 5) que tout le monde semble s'en porter mieux;

**NOUS AVONS APPRÉCIÉ VOTRE SOUTIEN ET CELUI DE TOUS LES MEDIAS D'INFORMATION.** Nous espérons pouvoir continuer à recevoir votre appui car nous entendons bien que cette initiative soit maintenue en permanence et fasse maintenant partie des habitudes des usagers du transport en commun à Montréal. Nous demandons à tous les usagers de continuer à collaborer avec nous à cet effet.

**NOUS SOMMES CONSCIENTS DE NOS RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES USAGERS ET NOUS SOMMES HEUREUX D'AVOIR PU LE DÉMONSTRER.**

**NOUS ESPÉRONS QU'À L'AVENIR, LA C.T.C.U.M. SERA POUR UNE FOIS DE LA PARTIE AFIN DE VOUS ASSURER UN MEILLEUR SERVICE;**

*Merci.*

LA FRATERNITÉ DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS, OPÉRATEURS DE MÉTRO ET EMPLOYÉS DES SERVICES CONNEXES AU TRANSPORT DE LA C.T.C.U.M.

# Au nord. Au sud. Notre réseau grandit.

Au nord. Au sud. L'économie progresse. Et notre réseau grandit pour fournir à plus de Québécois cette source d'énergie propre, abondante et économique: le gaz naturel. Oui, nous progressons avec une belle énergie... et avec le temps.

**Gaz Métropolitain**  
**Une belle énergie.**



## ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

## Régulières

Chaque parution coûte \$4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot de plus est facturé \$0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

## Encadrées

\$0.55 la ligne agate. Minimum \$8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

## Nous acceptons



par téléphone

**286-1202**

Pour tout autre service

**844-3361**

## Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses, 207 est. Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

2 TABLES DE RÉFECTOIRE en orme massif 9x3, et 11x3, 2 chaises assorties ayant peu servi. Reproduction de l'ère quatorzième. 455-6290. 23-9-81

■ Antiquités à vendre

**LES MEUBLES DU VIEUX QUÉBEC**  
Reproduction de meubles anciens, du Canada Français au prix du manufacturier. 5175, De Maisonneuve Ouest (tout près de la station de métro Vendôme).  
484-3597  
30/9/81

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnel, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

MEUBLES EN PIN, armoires, coffres, commodes, courtes-pointes, tapis crochétés, buffets 2 corps, miroirs fenêtres, tables, lit en cuivre 54", divan, causeuse, autres. 659-2651. 28-9-81

■ Animaux à vendre

PERDU Mont-Tremblant — marathon course — Fox Terrier — blanc — taches noires cotées — oreilles brunes — "Casey" — 488-2608 ou 931-5264. Tous renseignements S.V.P. 21-9-81

■ Appartements à louer

VIEUX MONTREAL, immeuble historique, 1250 av. de la Montée, app. 1250 p.c., spacieux avec 1 c., bien disposé, ensoleillé, foyer, meuble ou non meuble. 489-7511, M. Napier. 28-9-81

■ Autos/Motos

B.M.W. 2002, 1973, très bonne condition, un seul propriétaire, \$2900. Jour: 285-1783, Soir: 465-7125. 25-9-81

MUSTANG TURBO COBRA 80, 27,000 km, 4 cylindres turbo, suspension, Michelin TRX, toit ouvrant, personne, phares halogènes, modèle Indy Pace Car. AM-FM, stéréo cassette, \$7,700 à discuter. Daniel: 855-8457, après 17h. 25-9-81

■ Bureaux à partager

2 BUREAUX A PARTAGER, idéal pour avocats, à deux pas du Palais de Justice, s. de réception, photocopie, secrétaire juridique déjà établis. Prix irréductible. 842-6610 24-9-81

■ Bureaux à louer

POUR MEDECIN ou professionnel, bureau à louer, 400 p.c. + salle d'attente, possibilité de partager avec secrétaire. 3613 Fleury Est. 324-1048. 25-9-81.

■ Chalets à louer

VAL DAVID luxueux chalets neufs, proximité pentes de ski et piscine intérieure, tout équipé, 3, 5, 6 chambres, foyer, bar, sauna, télévision, lave-vaisselle. 527-5803, 525-0962. 1-10-81

MAISON DE CAMPAGNE MEUBLEE RUSTIQUE, mi-chemin entre Mt et Québec, 2 miles route 20. Sports d'hiver, nov. à avril. 655-4003. 23-9-81

■ Condominium à vendre

C.D.N., appartements, grands 4 1/2 fermés, près métro et centre d'achats, 5 min. du centre-ville, hypothèques 5 ans à 15%, prix \$23 à 29,000\$. 725-2700, 376-1401. 24-9-81

## Commerces à vendre

PETITE EPICERIE, 355 Jean-Talon Est. clientèle canadienne française établie, bonne opportunité pour jeune boucher. 279-8708. 24-9-81

## Cours

**COURS DE PIANO**  
Pour jeunes enfants, privés ou en petits groupes. Méthode dynamique, formation musicale complète. Cours privés pour adultes et enfants. Préparation à tous diplômes. Professeur expérimenté.  
387-4490 23-9-81

ATTENTION — cours de guitare, débutants et avancés: Rock & roll, solo écrit, blues, folk, et classique. Cours d'orgue débutants et avancés en plus d'un bon choix d'instruments vous attend. Pour renseignements: Centre d'orgues A. Archambault 353-5546, 353-4331, Carrefour Laval, centre d'orgues St-Laurent, 688-1633, 688-8652. 26-9-81

TECHNIQUE de la peinture à l'huile traditionnelle 10 leçons. Endroit: Atwater. 277-9291. 23-9-81

■ Demandes d'emplois

TRADUCTEUR: du français à l'anglais, longue expérience d'adaptation de scénarios, version, rédaction de textes. Pigiste à l'O.N.F. pendant 10 ans. 527-0911, entre 9 et 5 h. 23-9-81

■ Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

R.M. DÉMÉNAGEMENT, gros et petits, assurance comprise. 677-6938. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

■ Divers / Services

ENTRE-DEUX-MOTS  
ENR.  
Rédaction et correction de textes.  
486-4734.  
24-9-81

ARTICLES DE CUIVRE solide, service à thé et café, 6 pièces incluant cabaret, \$350. 10 sous-plats \$150. 8 coupes à "fine" \$90. 526-9603. 25-9-81

■ Espaces commerciaux à louer

AMHERST, près de Ste-Catherine, 2 locaux rénovés; 600 p.c., \$350, 1200 p.c. \$600. 523-3305, après-midi seulement. J.N.O.

■ Livres

LES GRANDES ÉPOQUES DE L'HOMME, Time Life, 18 vol.: \$120, encyclopédie Cousteau, 20 vol.: \$175. Le Monde Vivant, Life, 14 vol.: \$100. 526-9603. 25-9-81

LIVRE RECHERCHE, Albert Brie, billetterie au DEVOIR, est à la recherche d'un livre qu'il a publié en 1965 aux Éditions de l'Homme sous le titre *Propos du Timide*. Quiconque pourra restituer un exemplaire à l'auteur serait naturellement récompensé équitablement par celui-ci. On peut le joindre à 653-6206 en virant les frais si on appelle de l'extérieur de Montréal. 24-9-81

■ Logements à louer

GARNIER GILFORD, beau, 3 1/2, chauffé, tout meublé, propre, tranquille, sous-location, au moins \$250. Libre 1er octobre. 521-3004. 25-9-81

MEUBLEE ce duplex, 4 chambres, Hampstead, location au mois (702). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-9-81

Plateau Mont-Royal, 9 pièces, rez-de-chaussée, \$450. Jardin (7117). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-9-81

Joli 2 1/2, Outremont, \$180, chauffé, garage, (7325), plusieurs autres. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-9-81

4812 Victoria, 5 1/2, semi-sous-sol, entrée sur le côté, chauffé, \$400/mois, pour renseignements appeler: 486-2921, entre 12 et 2 h, 5 et 7 h. 25-9-81

OUTREMONT, grand 8 1/2, rénové, haut duplex, Québec près Laurier, Occ. octobre 81, \$850/mois. 277-8887. 23-9-81

OUTREMONT, haut duplex, 8 1/2, bien éclairé, foyer, garage, chauffé, libre pour occupation. \$750. 288-9902. 26-9-81

■ Maisons de campagne à vendre

SUPERBE MAISON ANCESTRALE, 1804, 8 pièces, intérieur entièrement en bois, cuisine 16x22, avec poutres, salon 22', chambre 17', terrain 35,000 p.c., partie boisée, quelques meubles antiques, 125 miles de Mt. \$48,000. Ste-Sophie de Lévis, contact Lotbinière. 819-263-2386. 28-9-81

■ Offres d'emploi

PHARMACIEN demandé à St-Eustache, Bernard Lussier. 473-2751. 23-9-81

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre

## Propriétés à vendre



# Des grilles horaires vieilles de dix ans

Yves Beauchemin (*Le Matou*, Québec/Amérique) rencontrera le public à la Bibliothèque de Longueuil (succursale du Centre culturel) le mardi 29 septembre à compter de 19 h 30. Au 100, rue Saint-Laurent ouest (Tél. 670-1410).

Mais, à chaque épine sa rose (ou presque), c'est une tâche exaltante de rechercher là où elle se trouve la qualité et l'honnêteté, sans même parler du travail bien fait. Du moins, l'on saura, après cette chronique d'ouverture, où se situe l'essentiel de mes points de vue et de ma politique de commentateur.

POUR  
TOUS

ENTRE LE MARBRE ET LE FER,  
L'AVENTURE CONTEMPORAINE DE LA POLOGNE

"UN CHEF D'ŒUVRE!" —VILLAGE VOICE  
PRIX SPECIAL DU JURY FESTIVAL DE CANNES



**L'HOMME  
DE  
MARBRE**  
D'ANDRZEJ WAJDA

**desjardins 4**

BASILAIRE 1 288-3141

muscles. 12 FREE TOLERUS



# Le programme d'aide à l'agriculture biologique: mieux que rien, mais...

par André Tardif

Un nouveau programme d'aide en faveur de l'agriculture biologique, annoncé la semaine dernière par le gouvernement du Québec, a été qualifié de «mieux que rien du tout mais de goutte dans un verre d'eau» par un important mouvement d'alimentation naturelle.

«Le gouvernement reconnaît enfin que l'agriculture biologique a du bon pour la santé de la population, mais c'est un tout et non pas une panacée», a commenté au DEVOIR Claudette Lacombe, porte-parole de l'entrepôt La Balance, qui chapeaute toutes les coopératives d'alimentation naturelle au Québec.

«A-t-on pensé aux pauvres producteurs et aux problèmes qui leur sont spécifiques dans

ce programme? Réalise-t-on en agriculture biologique, nul ne peut en vivre à plein temps présentement? Les producteurs doivent occuper un autre travail parce qu'ils ont des familles à faire vivre. Les problèmes concernent tout autant la mise en marché des produits que la production même.»

La Balance a un chiffre d'affaires annuel d'environ \$1 million. En 1979, 43% de ses ventes en volume provenaient du Québec, le restant étant réparti en importations d'ailleurs au Canada, des États-Unis et de d'autres pays. Les produits québécois consistent surtout en céréales et en fèves soya, mais Mlle Lacombe précise que leur pourcentage pour 1980 a sans doute chuté à cause d'une maladie qui a

quasi éliminé l'approvisionnement en blé.

Le programme gouvernemental, dévoilé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, prévoit la création d'un réseau de 12 fermes-témoins couvrant toutes les régions du Québec. Chacune recevra une aide pouvant atteindre \$1,300 par année pour une période maximale de cinq ans, soit quelque \$75,000.

Il n'a pas été possible d'obtenir de commentaires de porte-parole du Mouvement pour l'agriculture biologique (MAB), lequel réclame depuis plusieurs années une aide financière de la part du gouvernement. Il semble cependant que le Québec soit la première province au pays à venir au se-

cours de ses agriculteurs biologiques sous cette forme.

Le programme prévoit une aide technique intensive aux producteurs sélectionnés — parmi les 80 reconnus par le MABA — ainsi qu'une aide financière destinée à compenser les frais occasionnés par la cueillette des données, l'application des directives techniques et administratives, ou encore par l'accueil de visiteurs.

Dans son communiqué, M. Garon rappelle que l'agriculture biologique fait appel à des techniques exigeantes afin de compenser le non recours aux engrais et herbicides chimiques.

«Ainsi, le maintien de la matière organique du sol est obtenu par l'application de compost à base de fumier ou d'engrais naturels azotés dont les coûts sont élevés. Le contrôle des mauvaises herbes est assuré par une préparation du sol pouvant comprendre le recours à la jachère ou le semis d'une plante envahissante destinée à être enfouie. En cours de production, le sarclage ou le brûlage des mauvaises herbes est nécessaire.»

Il signale enfin qu'un des problèmes limitant la progression de l'agriculture biologique au Québec est le manque de recherche appliquée tant sur des stations de recherche gouvernementales que sur les fermes. Les producteurs sont alors obligés de suppléer à ces recherches par des essais sur leurs propres fermes, ce qui peut amener la répétition d'erreurs coûteuses d'une ferme à l'autre si les connaissances acquises ne sont pas vulgarisées. De plus, le peu de chiffres comptabilisés rend presque impossible l'établissement de coûts de production, d'où un accès difficile au crédit agricole.

## Six policiers accusés après une émeute au Nouveau-Brunswick

FREDERICTON (PC) — Six policiers sont accusés de voie de fait et de parjure après avoir été appelés à mettre fin à une émeute des détenus de la prison provinciale de Saint-Jean, en janvier dernier.

Le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, M. Rodman Logan, a déclaré hier que cinq constables de Saint-Jean et un ancien prisonnier de cet établissement carcéral seront accusés de parjure à la suite de leur témoignage devant une commission chargée d'enquêter sur la brutalité policière lors de l'émeute.

De plus, a ajouté le ministre, deux accusations de voie de fait ayant causé des blessures corporelles peseront

sur deux policiers, dont l'un comparaitra également pour parjure.

L'identité des policiers et de l'ex-détenu ne sera révélée qu'aujourd'hui lorsque leur dossier sera examiné par la cour provinciale de Saint-Jean.

L'annonce de ces accusations coïncide avec la publication par le juge J. Frederic Arsenault, d'un rapport sur les moyens qu'ont pris les policiers pour briser l'émeute le 16 janvier.

Le juge Arsenault a recommandé des accusations de parjure à cause des «témoignages contradictoires et suspects» entendus lors de l'enquête qui s'est tenue en avril.

Bien que les témoignages des policiers et des prisonniers soient contradictoires, le juge Arsenault estime que tout indique qu'un détenu, ayant tenu de grossiers propos, a été forcé de quitter sa cellule sous les coups de matraque de deux policiers.

Il fut d'ailleurs hospitalisé, blessé aux bras et à la poitrine.

Cette action, a encore indiqué le juge de la cour provinciale, n'était pas justifiable et excessive.

Bien qu'ayant été identifiés par un collègue, les deux policiers accusés de voie de fait ont nié avoir été dans la cellule du prisonnier en question.

## AVIS PUBLICS

**AVIS D'ABANDON DE CHARTRE**  
Preniez avis que LA VISIONNÈRE DU CHATELAIN INC. s'adresse au Ministère des Institutions Financières du Québec, la permission d'abandonner sa charte.  
GUY CHATELAIN, Notaire  
Procureur de la Compagnie

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que BONAVEST CORPORATION s'adresse au Ministère des Institutions Financières, compagnies et coopératives pour obtenir l'abandon de sa charte.  
MONTREAL, le 15 septembre 1981  
FRANKEL et FRANKEL  
PROCEUREURS DE LA REQUÉRANTE

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que JARDINS RENOUÏ INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social en la ville de Saint-Lambert, province de Québec, s'adresse au Ministère des Institutions Financières et Coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi sur les Compagnies. DATE à St-Lambert, ce 10 septembre 1981.  
Armand Des Rosiers  
Procureur de la Compagnie

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que Georges H. Hébert Inc., 40, chemin des Érables, Limboux, Qc, Québec, détenteur du permis M-50424-001, Région 07, demande à la C.T.Q. de transférer son permis à Camionnage Michel Carrière Inc. (Michel Carrière) R.R.1, Maniwic, P. Québec, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution: 21 septembre 1981  
2ème parution: 22 septembre 1981  
3ème parution: 23 septembre 1981  
Secrétariat professionnel des transporteurs du Québec Ltee

**PERMIS SPECIAL**  
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)  
PRENEZ AVIS QUE LA REQUÉRANTE LES CAMIONS JACQUES GIRARD & FILS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à agir comme volutier-roulier pour tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de Dick Weiler Inc., détenteur du permis M-30480-1, laquelle a titre de roulier demandé un permis de courtier réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: le 21 septembre 1981  
2ème publication: le 22 septembre 1981  
3ème publication: le 23 septembre 1981  
PAQUETTE, PERREAU, RIVET & ASSOCIÉS  
200, St-Jacques ouest, #900  
Montréal, Québec H2Y 1M1  
PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCEUREUR

**OPÉRATION**  
Le comité exécutif de la Ville de Montréal, dans le cadre de son programme Opération 10 000 logements, recevra de toute société intéressée des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les terrains illustré(s) au plan en vignette.

Le potentiel de logements de la présente proposition est de 100 unités.

Les bâtiments qui peuvent être planifiés sont du type multifamilial isolé ou jumelé.

Les propositions pour le ou les terrains seront remises de main à main au secrétaire administratif, à son bureau, suite 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure du midi et seront ouvertes immédiatement après au bureau du greffier, suite 120, le 4 novembre 1981.

Le dossier d'invitation est disponible moyennant la somme non remboursable de \$15.00 par chaque copie payable en argent ou par chèque visé, au 155 rue Notre-Dame est, à la réception de CIDEM, au deuxième étage, suite 209 à compter du 23 septembre 1981.

Les propositions ne seront valables qu'accompagnées d'un dépôt soit sous forme d'un chèque visé tiré sur une caisse populaire ou une banque à charte canadienne et payable à l'ordre de la Ville de Montréal; soit sous forme d'une lettre de crédit irrévocable émise par une caisse populaire ou une banque à charte canadienne; soit sous forme d'un cautionnement de proposition selon le modèle fourni au dossier d'invitation. Valable pour une durée de soixante (60) jours, ce dépôt sera de \$10 000.00.

La Ville de Montréal ne s'engage pas à accepter aucune des propositions reçues et le proposant ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix de la Ville. De plus, les propositions seront jugées au mérite suivant les critères décrits au cahier des charges.

Le Directeur — Commissaire général CIDEM, Ville de Montréal  
Pierre Shooner  
Montréal 1981

**LOGEMENTS CIDEM-HABITATION**

EMPLACEMENT(S)  
51-5 Petite Bourgogne

**VILLE DE MONTRÉAL**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné qu'ISSIE TENSER, vendeur, présentement domicilié au 6888, chemin Edison, dans la cité de Côte Saint-Luc, dans la province de Québec, entend présenter une requête au Ministère de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui d'ISSIE TANZER.  
MONTREAL, le 9 septembre 1981.  
DANIEL MORRIS, C.R.  
Procureur du requérant

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que TOWER KNITTING INC. — Tri-Cotage Tower Inc., s'adresse au Ministère des Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.  
MELENDSOHN ROSENZWEIG SHACTER,  
Procureurs de la Compagnie

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que la compagnie QUACIAR INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.  
DATE à Montréal, ce 16 septembre 1981.  
DORNEY, MACKENZIE, GRIEVAIS et LEMOYNE

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que la compagnie QUACIAR INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.  
DATE à Montréal, ce 16 septembre 1981.  
DORNEY, MACKENZIE, GRIEVAIS et LEMOYNE

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 août 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPRIMERIES A-2 Ltee & Printers Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 septembre 1981. Le 10ème jour de septembre 1981, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

## AMÉRIQUE

La dépression interne qui a dominé l'ensemble du Québec dernièrement continue sa trajectoire sur l'Atlantique et son influence diminuera progressivement d'ouest en est. A la traîne de cette perturbation, de l'air plus sec et plus frais envahira toutes les régions. Un ciel plutôt dégagé accroît le risque de gel dans toutes les terres basses surtout dans la nuit de mardi à mercredi.

### MONTREAL

Passages nuageux. Maximum de 13. Apercé pour mercredi: généralement ensoleillé.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 42  
COUCHER: 18 h 53

### QUEBEC

Abitibi, Temiscamingue, réservoir Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Lac-Label, Anticosti: ciel variable, risque de gel dans les terres basses. Maximum 10. Apercé pour mercredi: généralement ensoleillé.

Outaouais: passages nuageux, risque de gel dans les terres basses. Maximum 13. Apercé pour mercredi: généralement ensoleillé.

Montréal: passages nuageux, risque de gel dans les terres basses. Maximum 13. Apercé pour mercredi: généralement ensoleillé.

Estrie: Beauce: ciel variable en matinée. Maximum 13. Apercé pour mercredi: généralement ensoleillé.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Lac-St-Jean, Saguenay-Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ciel variable. Risque de gel dans les terres basses. Maximum 11. Apercé pour mercredi: généralement ensoleillé.

Rimouski, Matapédia, St-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comau, Sept-Îles, Anticosti: ciel variable, risque de gel dans les terres basses. Maximum 10. Apercé pour mercredi: peu de changement.

Basco-Orléans: ciel variable avec vent modéré. Maximum 12. Apercé pour mercredi: peu de changement.

### AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

| TEMP.         | DEGR.      | HEURE     |
|---------------|------------|-----------|
| Albany        | Pluie      | 13 13 h   |
| Atlanta       | Ensoleillé | 18 13 h   |
| Atlanta City  | Nuageux    | 25 15 h   |
| Boston        | Pluie      | 27 14 h   |
| Buffalo       | P. nuageux | 10 Minuit |
| Burlington    | Pluie      | 14 h      |
| Charleston WV | P. nuageux | 24 13 h   |
| Chattanooga   | Ensoleillé | 18 13 h   |
| Chicago       | Nuageux    | 23 13 h   |
| Cleveland     | P. nuageux | 30 14 h   |
| Dallas        | Beau       | 18 13 h   |
| Detroit       | P. nuageux | 13 13 h   |
| Hartford      | Pluie      | 24 13 h   |
| Honolulu      | Ensoleillé | 18 13 h   |
| Houston       | Ensoleillé | 23 13 h   |
| Kansas City   | Ensoleillé | 38 Midi   |
| Las Vegas     | Ensoleillé | 14 13 h   |
| Los Angeles   | Beau       | 16 13 h   |
| Los Angeles   | Beau       | 26 13 h   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 25 14 h   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 21 Midi   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 18 13 h   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 24 13 h   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 29 13 h   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 19 13 h   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 28 13 h   |
| Minneapolis   | Ensoleillé | 25 14 h   |

**Données fournies**  
par le Centre de prévision du Québec,  
Environnement Canada

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que SOVICO INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social en la ville de Saint-Lambert, province de Québec, s'adresse au Ministère des Institutions Financières et Coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi sur les Compagnies. DATE à St-Lambert, ce 10 septembre 1981.  
Armand Des Rosiers  
Procureur de la Compagnie

**AVIS**  
Monsieur Alphonse Tremblay, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir transférer son système de transport au 1400, rue de la Concorde, District de Montréal. Preniez avis que CAMIONNAGE DES ROBERTS TRANSPORT LTD., a vendu ses droits d'action et ses créances contre vous jusqu'à concurrence de \$1 805.25 à WEGPERT ENTERPRISES LTD., et que copie de l'acte de vente a été laissée pour vous au bureau du notaire de la division de transport de Montréal, sous le numéro de dossier 50-05-012286-819.  
ME JEAN MERLINI  
2680, boul. de la Concorde,  
Suite 202,  
Dorval, Laval, (QUÉBEC)  
H7E 2B4  
Procureur du vendeur.

**TRANSPORT S.D. INC.**  
PRENEZ AVIS que demande de suite à la Commission des Transports du Québec, afin que celle-ci statue sur le maintien des permis M-304 586 001, 002 et 003 suite à un changement de contrôle interne au sein de la compagnie TRANSPORT S.D. INC., 411 rue Des Rivières, Montréal, Province de Québec, le tout conformément à l'article 44 de la Loi des Transports et à l'article 2.59.1 du Règlement (1976) adopté selon l'adit. Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

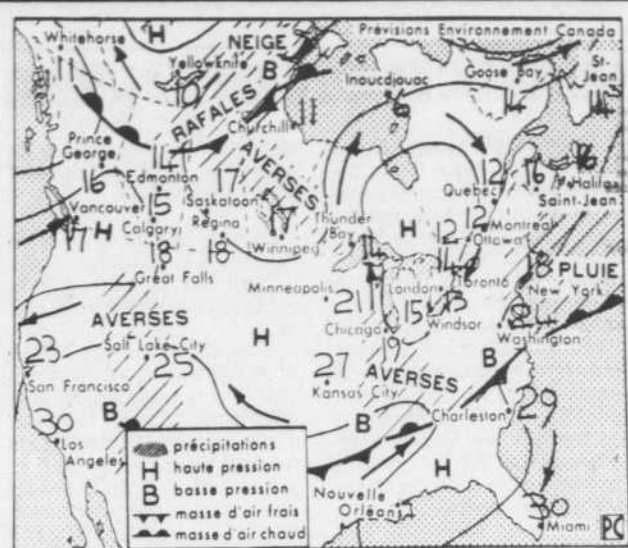
**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-036-817  
ATHANASIOS TRAQUAULIS, nettoyeur, de 2759 Cazenave, St-Laurent.  
Demandeur



Prévisions de la carte du temps à midi aujourd'hui

**RETROSPECTIVE**

| TEMPÉRATURES | MIN      | MAX       |
|--------------|----------|-----------|
| A 18 h hier  | 5        | 14        |
| Normale      | 8        | 19        |
| Records      | 1 (1973) | 28 (1965) |

**LE MONDE**

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

| TEMP.      | DEGR.      | HEURE     |
|------------|------------|-----------|
| Aberdeen   | Nuageux    | 13 13 h   |
| Amsterdam  | Pluie      | 18 13 h   |
| Ankara     | Pluie      | 25 15 h   |
| Athènes    | Pluie      | 27 14 h   |
| Auckland   | Pluie      | 10 Minuit |
| Beyrouth   | Pluie      | 14 h      |
| Berlin     | Pluie      | 24 13 h   |
| Bonn       | Pluie      | 18 13 h   |
| Bruxelles  | P. nuageux | 13 13 h   |
| Calcutta   | Pluie      | 30 14 h   |
| Casablanca | Nuageux    | 38 Midi   |
| Copenhague | Pluie      | 14 13 h   |
| Dublin     | Pluie      | 16 13 h   |
| Gênes      | P. nuageux | 26 13 h   |
| Jérusalem  | Pluie      | 25 14 h   |
| Lisbonne   | Nuageux    | 21 Midi   |
| London     | Pluie      | 18 13 h   |
| Madrid     | Pluie      | 24 13 h   |
| Malte      | Pluie      | 29 13 h   |
| Mos        |            |           |



Trente et une manches sans donner de point

# Les Expos gagnent 1-0 à la 17ème

par Richard Milo

Les Expos devaient l'emporter pour demeurer à une

partie et demie des Cards de St-Louis et c'est ce qu'ils ont fait, hier soir, même devant Steve Carlton en disposant des

Phillies de Philadelphie 1-0 en 17 manches grâce à un roulant d'Andre Dawson devant 24.161 personnes au Stade

olympique. Dawson a frappé un faible roulant avec les buts remplis, le troisième but Mike Schmidt a relayé trop tard au marbre pour retirer Rodney Scott, et les Expos ont enfin marqué un point pour donner la victoire à Bryn Smith, sa première dans les majeures. Smith a remplacé Bahnsen au monticule, et il a prolongé la série de manches consécutives sans point des Expos à 31 manches, un nouveau record d'équipe. 17 manches hier et 14 à la suite des matchs de dimanche et samedi contre les Cubs de Chicago. Le marathon d'hier soir fut le match le plus long cette année dans la Ligue nationale.

Les Expos ont manqué un nombre incalculable d'occasions de marquer des points au cours du match, manquant de nouveau d'opportunité au bâton. D'abord Andre Dawson, victime du 3,118 retrait de Steve Carlton, avec les buts remplis en troisième,

et ensuite, un peu tout le monde en prolongation.

En onzième, Gary Carter a frappé dans un optionnel avec Rodney Scott au deuxième but. En treizième Andre Dawson en a fait autant avec de nouveau Scott au deuxième but. En quatorzième, Wallace Johnson a constitué le troisième retrait à la suite d'un coup en flèche au champ gauche, avec Tim Lincecum à la place de Larry Parrish. Et en seizième, Carter a réussi un double pour amorcer la manche, mais il est demeuré au deuxième but.

Mais les lanceurs ont brillé, d'abord Ray Burris, pendant 10 manches, suivi de Jeff Reardon, pendant trois manches, Woodie Fryman, pendant une manche et Stan Bahnsen en deux manches et deux tiers, les deux derniers étant cependant aidés par d'excellents jeux défensifs.

En quatorzième, contre Fryman, Terry Francona a

lancé une prise au marbre pour retirer Gary Matthews, à la suite d'un simple de Dick Davis. En quinzième et seizième, Carter a retiré trois coureurs en tentative de vol du deuxième but, pendant que Bahnsen donnait quatre buts sur balles avant d'être retiré du jeu en raison d'une elongation musculaire à la cuisse. Bryan Smith l'a remplacé.

Carlton a reçu une ovation debout pendant quelques secondes, lorsqu'il a retiré sur trois prises Andre Dawson, avec les buts remplis en troisième, pour enregistrer le retrait qui lui permettait de devancer Bob Gibson en carrière.

Mais Burris a ensuite eu droit à une ovation en se rendant à l'abri après avoir terminé une brillante soirée de travail. Il n'aura donné que trois coups sûrs et quatre buts sur balles en 10 manches, battant le sommet d'équipe pour 1981

## Bobby Wine veut diriger les Expos...

L'ancien joueur d'inter des Expos, Bobby Wine, accepterait le poste de gérant si le président et directeur général des Expos, John McHale, lui offre l'emploi.

«Le poste m'intéresse, a dit Wine, avant le match d'hier. J'aime Montréal, les Expos ont une excellente organisation, et je suis disponible. Les Phillies m'ont donné l'autorisation de négocier avec le club de mon choix, l'an prochain.»

Wine, qui a eu 43 ans le 17 septembre, est l'un des instructeurs des Phillies de Phila-

delphie depuis 1972. Il a géré pendant quatre ans dans les ligues d'hiver, en Amérique latine, et il devait remplacer Dallas Green à la barre des Phillies, cette saison. Mais Green a mené les Phillies à la victoire finale en Série mondiale, l'an dernier, et il doit maintenant attendre...

Le nom de Wine circule en coulisses depuis le congédiement de Dick Williams, le 7 septembre. Il a joué avec les Expos de 1969 à 1972, sous Gene Mauch.

(R.M.)

## Gilles Villeneuve accordera une dernière chance à Ferrari

par Guy Robillard

de la Presse Canadienne

Les performances de Gilles Villeneuve sur le circuit de l'île Notre-Dame ont toujours été impressionnantes: une victoire, une seconde place et une cinquième position obtenue l'an dernier après être parti du 22e rang.

À nouveau cette année, il se présente devant son public au terme d'une saison décevante. «J'aurai la même Ferrari qui

s'est avérée un peu plus compétitive à Monza, nous apprend d'abord Villeneuve; et dans le cas des Ferrari, moins il y a de virages rapides, plus nous sommes avantagés.»

«Les Ferrari sont puissantes et se comportent bien dans les épingles et les virages lents, estime pour sa part le Français Alain Prost, gagnant des deux derniers Grands Prix, sur Renault. Elles ne paraissent pas aussi bien dans les virages rapides parce qu'elles ne sont pas dotées d'un bon châssis. Ce sera différent à

Montréal car le circuit est serré et les Ferrari sont assez puissantes pour sortir rapidement des virages lents.»

«C'est ce que je me disais en venant à Montréal l'an dernier et voyez comment je me suis qualifié, rappelle Villeneuve. Le circuit de l'île Notre-Dame, tout en étant serré, compte plusieurs courbes qui nécessitent une charge aérodynamique que les Ferrari n'ont pas suffisamment.

«Par contre, poursuit-il, si l'on considère mes deux victoires sur des circuits lents et

serrés, à Monaco et Jarama, on peut déduire que j'ai quelques chances ici. Mais à cette époque, aucune voiture n'exploitait l'effet de sol parfaitement et les monoplaces ont beaucoup été améliorées depuis.»

Chez Ferrari au contraire, la situation n'avait pas cessé de se détériorer jusqu'au Grand Prix d'Italie. «C'est une situation inexplicable, affirme Villeneuve. Nous n'avons jamais pu retrouver la fiabilité du turbo, ni le temps de réponse idéal, ni même la puissance de Monaco.» C'est en voulant préparer le moteur pour les circuits rapides de la deuxième moitié de la saison que les ingénieurs de Ferrari se sont égarés. «C'a été un peu mieux à Monza, convient Villeneuve, mais de là à me retrouver parmi les meilleurs des ingénieurs de Ferrari, il faudrait un heureux concours de circonstances et beaucoup de chance.»

Gilles Villeneuve voit une Williams ou une Brabham à la pole-position. «Et peut-être une Renault, ajoute-t-il. Ce constructeur n'a jamais trop bien paru sur les circuits serrés, mais a beaucoup amélioré ses châssis et ses moteurs depuis le Grand Prix de Monaco. Nous avions à l'époque un meilleur temps de réponse du turbo et cela a semblé réveiller Renault, plus expérimenté que nous dans le domaine.» Les Williams, elles, ont gagné les deux derniers Grand Prix de Montréal par l'entremise d'Alan Jones.

Les Renault sont les voitu-

## Mon frère Jacques n'aura pas la tâche facile en F-1

S'il faut en croire Gilles Villeneuve, son jeune frère Jacques n'aura pas la tâche facile à ses débuts en formule un.

«Je crois que Jacques a sa place en formule un, prévient d'abord Villeneuve. Il a gagné deux championnats de formule Atlantique et remporté plusieurs courses — mais pas autant que moi, ajoute-t-il, sourit en coin. Cependant, il arrive à un moment très difficile en formule un. Avec les nouvelles suspensions hydrauliques chargées de garder les monoplaces le plus près possible du sol, pour des motifs d'aérodynamisme, il n'y a plus aucun amortissement sur les voitures. Nous roulons

comme sur des ressorts de camion.

«Aussi, une course de formule un est presque deux fois plus longue qu'une épreuve de formule Atlantique et 40 tours de cette formule à laquelle est habituée Jacques équivalent à environ 20 tours de formule un. Heureusement que Jacques débutera sur l'île Notre-Dame, où le revêtement est très éprouvant, du strict côté physique. Il y a même des pilotes qui m'ont avoué avoir espéré que leur machine flanchait lors de leurs premières courses, car ils trouvaient trop exigeant de compléter l'épreuve.»

Il y a aussi la voiture Ar-

rows, note Gilles, qui, après un début de saison prometteur, n'a plus rien fait qu'elle est équipée de pneus Pirelli. À Monza, lors du dernier Grand Prix, Riccardo Patrese n'a pu se classer mieux que 20e et Siegfried Stohr a raté la qualification pour une quatrième fois en 12 courses. Néanmoins, Gilles Villeneuve est confiant que son frère va parvenir à se qualifier.

«Stohr n'était pas meilleur qu'il ne fallait, note d'abord Gilles. Et je crois qu'il ne jouissait pas du même matériel qu'Alain Prost, ce qui devrait être le cas pour Jacques à Montréal.»

Les Renault sont les voitu-



Gilles Villeneuve prévoit qu'une Williams ou une Brabham aura la pole-position au Grand Prix du Canada, qui sera présenté dimanche sur l'île Notre-Dame.

(Photo Jacques Grenier)

res de formule un qui consomment le plus d'essence, suivies des Ferrari, et cette caractéristique du turbo pourrait s'avérer coûteuse sur l'île Notre-Dame, le circuit qui exige le plus d'essence. Selon Villeneuve, il y a même une possibilité que les voitures turbo tombent en panne avant la fin des 70 tours du circuit de 4,41 kilomètres. Toujours selon le pilote de Berthierville, le circuit montréalais s'avère également le plus exigeant pour les freins.

Concernant son avenir chez Ferrari, avec qui il est encore

lié par contrat pour un an, avec option d'une deuxième année, Villeneuve a répété que le constructeur italien n'aura plus aucune excuse s'il ne lui fournit pas une voiture compétitive la saison prochaine.

«Cette année, prétend-il, on peut les excuser parce qu'ils ont dû concevoir une nouvelle voiture en même temps qu'un tout nouveau moteur turbo. Depuis quelque temps, poursuit Villeneuve, les Italiens ont accepté le principe de ce que j'appelle une approche anglaise.

## en bref...

### ■ Larry Robinson en grève?

Selon une station radiophonique montréalaise, le défenseur du Canadien de Montréal, Larry Robinson, a demandé à la direction du Bleu-Blanc-Rouge d'apporter une modification à son contrat dans le but d'obtenir une substantielle augmentation de salaire. Selon la station, Robinson a l'intention de faire la grève si le Canadien n'accepte pas sa demande. Pour sa part, le directeur-gérant Irving Grundman a nié la nouvelle. Grundman estime qu'il serait très difficile de renégocier l'entente de Robinson avec l'équipe à cette période-ci du camp d'entraînement.

### ■ Les Springboks joueront

ALBANY NEW YORK (AFP) — Un juge fédéral américain a autorisé hier l'équipe sud-africaine de rugby, les Springboks, à jouer aujourd'hui à Albany contre une équipe américaine, annulant ainsi l'interdiction du gouverneur de l'Etat de New York, M. Hugh Carey. Les avocats de l'Etat ont cependant indiqué leur intention de faire appel avant la tenue du match. Devant la polémique suscitée par la tournée aux États-Unis de l'équipe sud-africaine, le gouverneur Carey avait la semaine dernière annulé le match d'Albany, capitale de l'Etat de New York, arguant d'un «danger imminent d'émeute». Le juge Howard Munson s'est rendu aux arguments des avocats des organisateurs de la rencontre, «l'Union du rugby de l'est», selon lesquels le gouverneur avait abusé de son pouvoir.

### ■ En deux mots

Le joueur de premier-but Eddie Murray des Orioles de Baltimore a été choisi le joueur de la semaine dans la Ligue américaine pour la seconde semaine de suite... Le joueur de troisième but Hubie Brooks a mérité le même honneur dans la Ligue nationale... Le lanceur gaucher Larry Gura des Royals de Kansas City sera absent pour une période indéfinie à la suite d'une légère fracture à la main droite subie le 9 septembre dernier... Les Sabres de Buffalo ont mis en vente des abonnements saisonniers pour la première fois depuis 1972. Le taux de chômage est particulièrement élevé dans la région de Buffalo, et les amateurs n'ont pu les moyens de se payer des billets de saison... Les Rangers de New York ont remercié les avants Ed Smith, Kevin Ginnell et Garry Conn, et ont retourné les attaquants Mark Morrison et Jim Malone, ainsi que le gardien John Vanbiesbrouck à leur club junior... Les Chiefs d'Atlanta, de la Ligue nord-américaine de soccer, ont vendu les contrats des défenseurs Carl Strong et Bruce Savage aux Timbers de Portland. Les Chiefs ont fait faillite et ne seront pas de retour l'an prochain... Le Suédois Björn Borg et l'Américain John McEnroe seront à la tête respective des équipes d'Europe et d'Amérique qui se rencontreront au Palais des sports de Barcelone du 1er au 3 décembre. Les autres membres de l'équipe européenne sont le Tchèque Ivan Lendl, l'Italien Adriano Panatta et le Français Yannick Noah ou l'Espagnol Manuel Orantes. Les Américains seront représentés par l'Argentin Guillermo Vilas, et les Américains Vitas Gerulaitis, Gene Mayer ou Jimmy Connors. L'équipe victorieuse se partagera un prix de \$500,000.

## Andujar et Sutter limitent les Cubs à trois coups sûrs

CHICAGO (AP) — Joaquín Andujar et Bruce Sutter ont conjugué leurs efforts pour lancer un match de trois coups sûrs, et Darrell Porter et Keith Hernandez ont produit les deux seuls points de la rencontre à l'aide de ballons-sacrifices, menant les Cards de St-Louis à une victoire de 2-0 sur les Cubs de Chicago, hier après-midi au Wrigley Field devant 3.634 spectateurs seulement. En l'emportant, les Cards ont mis fin à une série de trois défaites consécutives.

Andujar, 7-4, a retiré trois frappeurs sur des prises et n'a commis qu'un but sur balles. Le lanceur droitier dut toutefois quitter la partie en neuvième manche lorsqu'il a subi une elongation musculaire à la jambe droite en s'élançant au bâton. Sutter l'a remplacé avec brio, méritant ainsi sa 23e victoire sauvegardée de la saison.

Les Cubs ont pour leur part de sérieux problèmes à l'attaque. Ils n'ont pas marqué un point à leurs 23 dernières manches, et ils ont été limités à six coups sûrs en deux matchs.

La marque était de 0-0 à la sixième reprise lorsque Garry Templeton a réussi un triple en cognant une flèche au champ centre-droit. George Hendrick a ensuite obtenu un but sur balles intentionnel du lanceur Ken Kravec, 1-5, le perdant. Porter a suivi avec un ballon-sacrifice, poussant Templeton au marbre.

À la septième manche, Willie Hernandez, en relève à Kravec, a concédé une passe gratuite à Tito Landrum, qui s'est rendu au deuxième-but à la suite d'une erreur de l'inter Ivan DeJesus. Templeton a suivi avec un simple, puis Hernandez a produit le deuxième point des Cards à l'aide d'un ballon-sacrifice.

Jody Davis, DeJesus et Leon Durham ont réussi les coups sûrs des Cubs, tous des simples.



L'arrêt-court Garry Templeton des Cards de St-Louis complète un double jeu à la sixième manche malgré l'intervention de Ivan De-Jesus, des Cubs. (Photolaser AP)

## SOCCER

### Ligue Nord-Américaine

Samedi, 12 septembre  
New York 4, F. Lauderdale 3  
San Diego 2, Chicago 1  
Mercredi, 16 septembre  
Chicago 2, San Diego 1  
(La série est égale 1-1)

New York 4, F. Lauderdale 1  
(New York gagne la série 2-0)  
Hier  
Chicago 1, San Diego 0 (prolong.)  
(Chicago gagne la série 2-1)  
Samedi  
Soccer Bowl à Toronto

## FOOTBALL

### Ligue Canadienne

Samedi  
C.-Britannique 45, Toronto 14  
Edmonton 21, Calgary 10  
Dimanche  
Hamilton 25, Winnipeg 13  
Saskatchewan 26, Ottawa 23  
Samedi  
Hamilton à Ottawa  
Montréal à Edmonton  
Dimanche  
Calgary à Toronto  
C.-Britannique à Winnipeg

### Ligue Nationale

Jeudi  
Philadelphie 20, Buffalo 14  
Dimanche  
Cleveland 20, Cincinnati 17  
Minnesota 26, Detroit 24  
Miami 16, Houston 10  
Pittsburgh 38, Jets NY 10  
Atlanta 34, San Francisco 17  
St-Louis 40, Washington 30  
San Diego 42, Kansas City 31  
Chicago 28, Tampa Bay 17  
Denver 28, Baltimore 10  
Los Angeles 35, Green Bay 23  
Giants NY 20, N.-Orléans 7  
Oakland 20, Seattle 10

Hier  
Dallas 32, N.-Angleterre 21

Dimanche  
Atlanta à Cleveland  
Buffalo à Cincinnati  
Houston à Jets NY  
N.-Angleterre à Pittsburgh  
Oakland à Detroit  
Washington à Philadelphie  
Miami à Baltimore  
Minnesota à Green Bay  
Kansas City à Seattle  
N.-Orléans à San Francisco  
Giants NY à Dallas  
St-Louis à Tampa Bay  
San Diego à Denver  
Lundi  
Los Angeles à Chicago

### LIGUE CANADIENNE

| Section Est | p  |   |    |    | n   |     |    |    | pts |
|-------------|----|---|----|----|-----|-----|----|----|-----|
|             | g  | p | pp | pc | g   | p   | pp | pc |     |
| HAMILTON    | 11 | 8 | 2  | 1  | 314 | 220 | 17 |    |     |
| OTTAWA      | 11 | 4 | 7  | 0  | 224 | 299 | 8  |    |     |
| MONTREAL    | 10 | 1 | 9  | 0  | 165 | 343 | 2  |    |     |
| TORONTO     | 11 | 0 | 11 | 0  | 162 | 341 | 0  |    |     |

| Section Ouest  | p  |   |    |    | n   |     |    |    | pts |
|----------------|----|---|----|----|-----|-----|----|----|-----|
|                | g  | p | pp | pc | g   | p   | pp | pc |     |
| EDMONTON       | 11 | 9 | 1  | 1  | 366 | 212 | 19 |    |     |
| C.-BRITANNIQUE | 11 | 8 | 3  | 0  | 347 | 248 | 16 |    |     |
| SASKATCHEWAN   | 11 | 7 | 4  | 0  | 319 | 264 | 14 |    |     |
| WINNIPEG       | 10 | 5 | 5  | 0  | 256 | 212 | 10 |    |     |
| CALGARY        | 10 | 5 | 5  | 0  | 208 | 224 | 10 |    |     |

## BASEBALL

### Ligue Nationale

Dimanche  
Montréal 4, Chicago 0  
Philadelphie 5, Pittsburgh 4  
New York 7, St-Louis 6  
Cincinnati 5, Los Angeles 1  
Atlanta 3, San Diego 1  
Houston 7, San Francisco 3

### Hier

St-Louis 2, Chicago 0  
Montréal 1, Philadelphie 0  
New York 4, Pittsburgh 3  
Cincinnati à San Diego

### Aujourd'hui

Lanceurs prévus  
St-Louis, Forsch (8-5) à Chicago, Bird (4-4) 14 h 35  
Pittsburgh, Bibby (5-3) à New York, Scott (4-9), 17 h 05  
Philadelphie, Ruthven (11-5) à Montréal, Rogers (10-7), 19 h 35  
Atlanta, Perry (7-7) à Houston, Sutton (9-8), 20 h 35  
Cincinnati, Seaver (12-2) à San Diego, Eichberger (8-6) 22 h 05  
Los Angeles, Valenzuela (13-4) à San Francisco, Whitson (5-8), 22 h 35

### Les meneurs

(parties d'hier non comprises)  
Rose, Phil ..... 381 126 .331

### Les frappeurs

(parties d'hier non comprises)  
Briggs ..... 8 1 0 0 0 125  
Carter ..... 323 77 16 62 1 238  
Cromartie ..... 315 93 4 36 2 295  
Dawson ..... 342 109 23 59 26 319  
Francona ..... 62 14 1 6 1 269  
Hostetler ..... 2 0 0 0 0 000  
W. Johnson ..... 3 1 0 1 0 333  
Manuel ..... 40 8 3 8 0 200  
Mills ..... 19 5 0 0 0 263  
Milner ..... 68 16 3 8 0 235  
Office ..... 31 7 0 0 0 226  
Parrish ..... 302 69 7 29 0 228  
Phillips ..... 49 10 3 0 0 204  
Raines ..... 313 95 5 37 7 304  
Ramos ..... 39 8 1 3 0 205  
Rooney ..... 2 0 0 0 0 000  
Scott ..... 290 56 0 23 27 200  
Speier ..... 269 62 2 24 1 230  
Wallach ..... 168 38 4 11 0 226  
White ..... 94 22 2 10 4 234  
Wiegman ..... 0 0 0 0 0 000

### Les lanceurs

(parties d'hier non comprises)  
Bahnsen ..... 2-1 45 1 23 5 20  
Burris ..... 7-7 0 109 2 45 3 44  
Engle ..... 0-0 0 2 0 2 18 00  
Fryman ..... 5-3 37 1 21 2 19  
Gorman ..... 0-0 0 7 2 1 6 75  
Gullickson ..... 5-8 0 142 0 102 2 79  
Jackson ..... 0-0 0 7 2 1 6 75  
Lee ..... 5-4 0 64 1 31 4 64  
Lee ..... 5-5 0 76 2 28 2 57  
Reardon ..... 2-0 4 28 1 15 1 61  
Rogers ..... 10-7 0 138 1 67 3 84  
Sanderson ..... 9-6 0 124 0 72 2 61  
Smith ..... 0-0 0 9 2 8 3 46  
Sosa ..... 1-2 3 33 1 4 4 36

Assistance: 1,322,805

### LIGUE NATIONALE

#### Section Est

|                | g  | p  | moy. | diff. |
|----------------|----|----|------|-------|
| ST-LOUIS       | 22 | 17 | .564 | —     |
| MONTREAL       | 21 | 19 | .525 | 1½    |
| NEW YORK       | 20 | 20 | .500 | 2½    |
| CHICAGO        | 17 | 21 | .447 | 4½    |
| x-PHILADELPHIE | 17 | 22 | .436 | 5     |
| PITTSBURGH     | 16 | 24 | .400 | 6½    |

#### Section Ouest

|               | g  | p  | moy. | diff. |
|---------------|----|----|------|-------|
| HOUSTON       | 26 | 14 | .650 | —     |
| CINCINNATI    | 23 | 16 | .590 | 2½    |
| x-LOS ANGELES | 22 | 18 | .550 | 4     |
| SAN FRANCISCO | 21 | 18 | .538 | 4½    |
| ATLANTA       | 20 | 19 | .513 | 5½    |
| SAN DIEGO     | 12 | 29 | .293 | 14½   |

x-Champions de la mi-saison

### LIGUE AMERICAINE

#### Section Est

|            | g  | p  | moy. | diff. |
|------------|----|----|------|-------|
| DETROIT    | 25 | 16 | .610 | —     |
| BOSTON     | 24 | 18 | .600 | ½     |
| MILWAUKEE  | 24 | 18 | .571 | 1½    |
| BALTIMORE  | 21 | 18 | .538 | 3     |
| x-NEW YORK | 21 | 19 | .525 | 3½    |
| TORONTO    | 19 | 18 | .514 | 4     |
| CLEVELAND  | 19 | 22 | .463 | 6     |

#### Section Ouest

|             | g  | p  | moy. | diff. |
|-------------|----|----|------|-------|
| KANSAS CITY | 22 | 18 | .550 | —     |
| x-OAKLAND   | 19 | 18 | .514 | 1½    |
| MINNESOTA   | 20 | 21 | .488 | 2½    |
| TEXAS       | 18 | 20 | .474 | 3     |
| CHICAGO     | 16 | 23 | .410 | 5½    |
| SEATTLE     | 16 | 24 | .400 | 6     |
| CALIFORNIE  | 12 | 25 | .324 | 8½    |

x-Champions de la mi-saison



## Les exécutions massives en Iran: un type de fascisme, selon Banisadr

LONDRES (Reuter) — L'ancien président Abolhasan Banisadr a dénoncé hier l'apparition d'un «nouveau type de fascisme» en Iran à la suite de l'exécution ce week-end en Iran de plus de 200 opposants au régime.

Les journaux iraniens ont rapporté qu'au moins 42 militants de gauche ont été exécutés dimanche, dont deux par pendaison à Téhéran en présence de membres de familles de «martyrs», allusion aux personnes tuées pendant la révolution de 1979 ou aux religieux assassinés par l'opposition depuis lors.

C'est la première fois que la presse fait état de la pendaison d'opposants depuis le dé-

but de la vague actuelle d'exécutions, il y a trois mois, qui a vu la mort de plus d'un millier d'accusés, généralement devant les pelotons d'exécution.

Dans un communiqué publié depuis sa résidence d'exil, près de Paris, M. Banisadr a lancé un appel aux musulmans du monde entier pour qu'ils protestent contre le régime de Téhéran.

«Ces assassinats et ces exécutions constituent une violation ouverte des principes de l'Islam et témoignent de la résistance du peuple iranien à un nouveau genre de fascisme», dit-il.

De son côté, M. Massoud Radjavi, dirigeant des moudjahiddine qui a quitté l'Iran en même temps que M. Banisadr, a affirmé à Paris que ses partisans intensifieraient leurs attaques contre le gouvernement de Téhéran.

«La résistance du peuple d'Iran, la lutte contre les responsables des tortures, les

exécutions se poursuivront de façon croissante et dans toutes leurs dimensions possibles, grèves, manifestations et châtiment des criminels, jusqu'à la chute du régime sanguinaire de Khomeiny», a-t-il indiqué.

La majorité des victimes d'exécutions ces trois derniers mois étaient des membres ou des sympathisants des moudjahiddine.

L'organisation de gauche a également été rendue responsable hier par le journal «République islamique» d'une fusillade intervenue la veille dans la ville de Meched au cours de laquelle cinq gardiens de la révolution et musulmans intégristes auraient trouvé la mort.

Un autre quotidien pro-gouvernemental, «Azadegan», se félicitait hier de l'accélération ces derniers jours du rythme des exécutions et de la rigueur du nouveau procureur général révolutionnaire, l'ho-

jatoleslam Moussavi Tabrizi. «Nous exigeons que cette politique se poursuive, car c'est le seul moyen de combattre les contre-révolutionnaires», écrit-il dans un éditorial.

D'autre part, cinq adeptes de la foi baha'i ont été passés par les armes dans la province iranienne d'Ispahan, a-t-on annoncé hier de source proche de la communauté baha'i de Londres.

Ces cinq personnes, qui occupaient un rang élevé dans la communauté, ont été arrêtées au cours de raids effectués dans des villages proches d'Ispahan et exécutées la semaine dernière.

La foi baha'i, née en Iran au 19<sup>e</sup> siècle, constitue la minorité religieuse la plus importante de ce pays mais elle n'est pas reconnue par la constitution islamique.

Depuis le début de la révolution islamique, en 1979, des dizaines d'adeptes de baha'i

ont été exécutés. Ils faisaient l'objet de diverses accusations parmi lesquelles la «coopération avec Israël».

Par ailleurs, à moins de deux semaines de l'élection présidentielle, l'hojatoleslam Ali Khamene'i, dirigeant du parti républicain islamique (PRI), paraît le mieux placé pour succéder à M. Mohammad Ali Radjai.

Selon le journal Kayhan, les groupes de militants au service du clergé ainsi que plusieurs autres organisations islamiques se sont engagés à le soutenir le 2 octobre.

Plus de quarante personnes avaient fait acte de candidature pour ces élections, mais seuls cinq noms ont été retenus par la commission constitutionnelle.

À cet égard, M. Radjavi estime depuis Paris que cette élection «truquée et condamnée d'avance à l'échec, ne peut fonder aucune légitimité nationale ou internationale».

## Pékin avertit un journaliste américain

PÉKIN (AFP) — Un journaliste américain en poste à Pékin a reçu hier un avertissement de la part des autorités chinoises pour avoir rendu compte du témoignage d'un dissident sur la vie dans les camps de travail chinois.

Un porte-parole du gouvernement chinois a précisé qu'en faisant de ce texte «une nouvelle sensationnelle», M. Michael Weisskopf, correspondant à Pékin du *Washington Post*, n'avait pas fait preuve de «l'attitude responsable requise» et avait «défié les réglementations provisoires du gouvernement chinois concernant les correspondants étrangers».

C'est la première fois que cette réglementation, entrée en vigueur au printemps dernier et qui comporte un article exigeant des correspondants qu'ils exercent leurs activités professionnelles «dans les limites d'une couverture normale de l'information», est invoquée dans un cas précis.

Le porte-parole a également rejeté comme «une invention pure et simple» le contenu du «prétendu manuscrit de Liu Qing» utilisé par M. Weisskopf.

Liu Qing a été envoyé dans un camp de travail du centre de la Chine l'an passé pour avoir divulgué des retranscriptions des débats — du procès du dissident chinois le plus renommé, Wei Jingsheng, condamné à 15 ans de prison en octobre 1979. Il a réussi récemment à faire sortir de son camp un document de 200 pages décrivant les souffrances physiques et morales qui lui ont été infligées depuis son incarcération en novembre 1979.

Ce texte, dont a rendu compte M. Weisskopf, a été mentionné par plusieurs autres correspondants étrangers à Pékin qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait l'objet d'avertissement.

Le porte-parole du département de l'information du ministère des Affaires étrangères — organisme dont dépendent les journalistes étrangers en poste à Pékin — a également relevé que le manuscrit de Liu Qing était «rempli d'attaques vicieuses» contre la Chine, ajoutant que son origine restait «inconnue». «Si des faits similaires se reproduisent dans l'avenir, il (Weisskopf) sera tenu responsable de toutes les conséquences qui pourraient en résulter», a ajouté le porte-parole.

Récemment, le nouveau responsable du département de l'information, le vice-ministre des Affaires étrangères Zhong Xidong, avait demandé aux journalistes étrangers de ne plus publier d'informations sur les activités et écrits des contestataires et laissé entendre que de telles publications pourraient être tenues pour illégales.

La reprise en main des journalistes étrangers a été marquée par l'expulsion «de facto» en juin du correspondant du journal néerlandais *NRC Handelsblad* Willem Van Kemenade, officiellement accusé d'avoir exercé «des activités incompatibles avec le statut de correspondant» et d'un membre de sa famille.

## Assiette au Boeuf

restaurant français

### ou comment un plat a fait un restaurant

Pour quelle raison a-t-on appelé ce restaurant français "Assiette au Boeuf"?

Tout simplement parce que c'est le nom d'une spécialité dont cet établissement a tout lieu d'être fier. Imaginez: un filet mignon garni de pâté, rehaussé d'un fumet de champignons poivre vert et enrobé d'une croûte dorée et légère à souhait. Un pur délice! Tout comme les autres plats exquis qui ont fait grandir si rapidement la réputation de l'Assiette au

Boeuf. Le décor est charmant, avec ses nappes et ses rideaux à carreaux, ses tables en alcôve son éclairage discret. Et pour terminer la soirée en beauté, la maison vous apporte gracieusement une appétissante corbeille de fruits frais... et une addition qui ne vient pas rompre le charme.

ASSIETTE AU BOEUF, 1220, rue Crescent. 866-7454

La carte American Express®. Ne partez pas sans elle.™



La cécité  
ça regarde tout le monde

L'Institut  
national  
canadien  
pour les aveugles



ADIEU POLLUTION?

bienvenue  
IONS  
négatifs

PURIFICATEURS D'AIR

Démonstration  
sur demande

PURIFI-TRONIQUE

Avec HUMIDIFICATION ET CLIMATISATION  
VENTE • SERVICE • LOCATION

5005 rue Papineau  
Montréal, H2T 1W3 527-3646